

~~N° 9~~

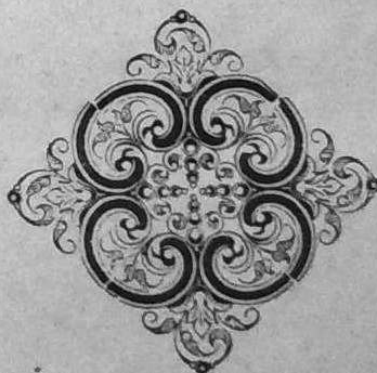
**ASSOCIATION
BRETONNE.**

15^e SESSION, TENUE A QUIMPER EN 1858.

→→→→→
COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAUX

PUBLIÉS

PAR LES SOINS DE LA DIRECTION.



QUIMPER,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE E. BLOT.

— 1859. —

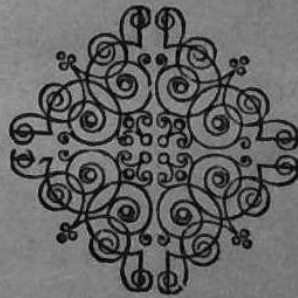
**ASSOCIATION
BRETONNE.**

— 92 —
15^e SESSION, TENUE A QUIMPER EN 1858.

—>>>O<<<—
COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAUX

PUBLIÉS

PAR LES SOINS DE LA DIRECTION.



QUIMPER,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE E. BLOT.

— 1859. —

AVANT-PROPOS.

L'Association Bretonne, fondée depuis 1843, n'a pas cru que la création des Concours régionaux dût mettre un terme à son existence; elle a pensé qu'à côté de cette institution nouvelle, elle pouvait encore poursuivre utilement le but qu'elle s'est proposé à son origine et travailler concurremment au développement du progrès agricole dans nos campagnes. A cet effet, elle donne, dans la mesure de ses ressources, des concours annuels d'animaux, de produits végétaux et d'instruments aratoires, sur les divers points de la Bretagne où elle tient alternativement ses réunions. Par ses discussions, elle constate les progrès accomplis et signale les meilleures méthodes mises en usage par les propriétaires et agriculteurs de la contrée. Ces méthodes et les résultats qu'elles ont donnés, sont recueillis et consignés dans un compte-rendu publié à la suite de chaque Congrès. De cette manière, les bons procédés de culture, applicables à notre pays, et les innovations avantageuses déjà pratiquées et sanctionnées par l'expérience, peuvent se vulgariser et parvenir à la connaissance de tous.

L'œuvre essentielle des Concours régionaux est de mettre en évidence les animaux et les instruments perfectionnés; elle a pour but d'exciter par ce spectacle et par

de solennelles récompenses, l'émulation des agriculteurs; mais ces institutions, on le conçoit, n'ont pas dû embrasser le côté didactique des questions agricoles, c'est-à-dire l'enseignement qui se déduit de l'expérience et de l'observation des faits. C'est à l'Association Bretonne qu'il appartient de remplir cette lacune; elle répond ainsi à un besoin réel et pourra devenir un utile auxiliaire des grands concours que le Ministère de l'Agriculture vient de fonder. Nous faisons donc appel aux sympathies de nos amis, au dévouement de tous les Bretons qui s'intéressent au mouvement agricole de notre pays; qu'ils nous aident de leur concours, par leur présence à nos réunions ou par la communication de mémoires sur les travaux d'intérêt rural auxquels ils se livrent; c'est par la convergence de toutes les bonnes volontés que nous pourrions remplir fructueusement notre mission, et donner à nos comptes-rendus toute la valeur que nécessitent les tendances progressives et les besoins de notre époque.

En un mot, apportons chacun notre part d'action, d'efforts et de lumières à l'Association Bretonne, et notre œuvre acquerra une importance de notoriété et d'influence digne de son but et féconde en résultats.

L'Association Bretonne se divise, comme on sait, en deux classes: la classe d'Agriculture et la classe d'Archéologie.

La première est dirigée par un Bureau composé ainsi qu'il suit:

Directeur: M. le C^e CAFFARELLI;

Secrétaire-Général: M. le C^e LOUIS DE KERGORLAY,

Trésorier: M. Prosper LE GUAY.

QUESTIONS

TRAITÉES DANS LA 15^e SESSION DU CONGRÈS.

1. Prairies artificielles. — Racines. — Quels seraient les moyens les plus pratiques et le plus à la portée des cultivateurs pour développer la culture des racines fourragères et des prairies artificielles dans les parties de la Bretagne où elle est le moins utilisée, telles que la région de l'intérieur et les arrondissements de Château-lin, de Quimper et de Quimperlé?

2. Assolements. — Quels sont les assolements usités dans les diverses parties de la Bretagne? Quels en sont les avantages et les inconvénients? Par quels moyens pourraient-on passer de ces assolements à l'assolement alterne?

3. Amendements calcaires. — Chaux. — Le sable calcaire nuit-il réellement à la réussite du seigle, comme on croit l'avoir remarqué dans des localités éloignées de la mer? Comment expliquer ces mauvais résultats, s'ils sont constatés? — Le froment, substitué au seigle dans les sols légers, amendés par les calcaires marins, donne-t-il un produit satisfaisant? — La chaux conviendrait-elle mieux au seigle que le sable de mer et le maërl? En a-t-on fait l'essai? — Comment obtenir la chaux à bon marché dans l'intérieur de la Bretagne?

4. Espèce chevaline. — Quelle est, en ce moment, la situation du commerce des chevaux en Bretagne et particulièrement dans la région du littoral nord? Quel est le type le plus recherché par les marchands qui fréquentent nos foires? A-t-on des motifs de supposer que la demande du cheval à deux fins doive prendre de l'extension? — Nos méthodes de reproduction et d'élevage sont-elles plus ou

moins conformes au but que nous indique la demande du commerce ? Quels sont, à ce point de vue, les résultats de l'infusion du sang ?

5. Espèce bovine. — Doit-on chercher à améliorer la race bovine de la Basse-Bretagne par elle-même ou par des croisements avec d'autres types ? — Si l'on admet ce dernier système, quels types améliorateurs devrait-on préférer ? — Dans cette discussion, considérer séparément ce qui peut convenir aux diverses variétés dont se compose la race de la Basse-Bretagne.

6. Prairies naturelles. — Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'amélioration de nos prairies naturelles ? — Qu'y aurait-il à faire pour en assurer l'assainissement ? Comment étendre la pratique des irrigations ? Conditions pour qu'elles produisent des effets salu-
taires.

7. Ajonc. — Indiquer des exemples de l'emploi de l'ajonc comme prairie artificielle, dans des terres anciennement cultivées. Résultats obtenus ; comparaison du rendement avec celui du trèfle. — A-t-on cultivé l'ajonc dans des défrichements de landes autrement que par la méthode de l'écobuage ? — Ne conviendrait-il pas d'étendre et de perfectionner la culture de l'ajonc dans les défrichements, pour se créer immédiatement des ressources fourragères ?

8. Machines agricoles. — Rechercher quelles sont les nouvelles machines agricoles dont il serait le plus urgent de faire pénétrer l'usage dans l'agriculture bretonne.

9. Création de bois dans les terres incultes. — Indiquer les circonstances où il vaut mieux créer des bois dans les défrichements de landes que d'y introduire l'agriculture proprement dite (nature du sol, vents de mer, etc.) — Indiquer les méthodes les plus sûres et les plus économiques pour assurer le succès de cette opération.

10. Intérêts des capitaux engagés dans la culture. — Chercher, en indiquant des faits, quel taux de bénéfices on peut légitimement demander à un fonds de roulement agricole, au moyen d'une culture intelligente. — Comparaison avec les placements industriels. — Nécessité d'un bon système de comptabilité.

ASSOCIATION BRETONNE.

QUINZIÈME SESSION, TENUE A QUIMPER EN 1858.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE D'OUVERTURE (DIMANCHE 3 OCTOBRE 1858).

Le dimanche, 3 octobre 1858, a eu lieu à Quimper, l'ouverture du 15^e Congrès de l'Association Bretonne.

La Session a été inaugurée sous les auspices de la Religion. Après s'être réunis à l'Hôtel de Ville, les Membres du Congrès et les Magistrats qui avaient bien voulu se joindre à eux, se sont rendus à la Cathédrale, où une messe du Saint-Esprit a été célébrée au maître-autel par Monseigneur l'Évêque.

A une heure, la foule se pressait vers le Palais de Justice que M. le Président du Tribunal avait gracieusement mis à la disposition du Congrès pour la tenue de ses séances. Le Palais et ses abords avaient été disposés pour la circonstance avec un goût parfait, qui fait honneur aux organisateurs de la Fête. Des mâts vénitiens d'où tombaient des banderoles aux couleurs nationales, indiquaient au dehors le lieu de la réunion. L'Aigle impérial déployait ses ailes au fronton du monument. Dans la salle des Pas-Perdus, où brillaient les armes de Bretagne et celles des cinq chefs-lieux des départements bretons, le regard

se portait sur de beaux et nombreux échantillons de céréales, de racines fourragères, de fruits artistement groupés et offrant la plus attrayante variété. A l'intérieur, dans la vaste et imposante salle des Assises, se déployaient les soixante drapeaux que portaient les communes de l'arrondissement, quand elles sont venues naguère saluer au chef-lieu LL. MM. Impériales.

Dans l'hémicycle, sur un socle recouvert de velours parsemé d'abeilles, s'élevait le buste de l'Empereur. Au-dessous, comme pour relier le passé au présent, on avait placé la statue équestre du roi Gradlon. Enfin, au milieu de la salle, une colossale et magnifique corbeille de fleurs étalait ses riches couleurs et répandait ses parfums.

Au Bureau étaient assis, aux côtés de M. le Comte CAFFARELLI, Directeur de l'Association, M. le PRÉFET du Finistère, Monseigneur l'ÉVÊQUE, MM. le Comte O. DE SESMAISONS, Directeur honoraire, le Vicomte DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut, Directeur de la classe d'Archéologie, P. LE GUAY, Trésorier de l'Association et Th. DE POMPERY, remplissant les fonctions de Secrétaire-général, en remplacement de M. le Comte L. DE KERGORLAY, qui a exprimé le regret de ne pouvoir venir prendre part aux travaux de l'Association. Derrière le Bureau, se trouvaient M. le Maire de Quimper et les principaux Fonctionnaires invités. Dans l'Assemblée, où avaient pris place un grand nombre de Dames aux élégantes toilettes, on remarquait des notabilités de l'agriculture bretonne et de la science archéologique. Un corps de musique prêtait son concours à la solennité et faisait entendre des airs appropriés à la circonstance.

M. le Comte CAFFARELLI a déclaré la 13^e Session du Congrès Breton ouverte, et a prononcé le discours suivant :

« MONSIEUR LE PRÉFET, MONSEIGNEUR,
« MESDAMES ET VOUS MES CHERS COLLÈGUES,

« L'Association Bretonne ouvre aujourd'hui son 13^e Congrès ; après une absence de onze années, elle revient à Quimper ; elle y

revient pleine de reconnaissance pour l'accueil qu'elle y trouva jadis, heureuse et pleine d'espérance pour celui qui lui est fait aujourd'hui. Combien de motifs n'a-t-elle pas en effet, de se réjouir de rentrer dans cette enceinte ; combien sont vifs encore aujourd'hui parmi nous les souvenirs de 1847, et ceux du Congrès de Morlaix en 1850, et ceux du Congrès de Brest, qui remontent déjà à trois années ! N'est-ce pas avec raison que l'on a dit que le Finistère était la terre classique de nos Congrès ! Où l'Association a-t-elle recruté plus de membres ? Où a-t-elle réuni plus de souscriptions, plus de collaborateurs, plus d'efforts, plus de concours ? Où a-t-elle fait plus de bien ? Et enfin, n'est-ce pas ici aussi qu'elle retrouve le Magistrat qui, après avoir pris une part si active aux travaux du Congrès de Morlaix, lui a apporté une assistance si éclairée lors de sa renaissance au Congrès improvisé de Brest, et son appui lui a-t-il jamais manqué ?

« Grâce vous soient rendues, Monsieur le Maire de Quimper, qui, si bien secondé par votre Conseil municipal, nous avez accordé non-seulement une subvention si considérable, mais encore nous avez apporté toutes les ressources de la ville en personnel et en matériel pour nos expositions et nos concours. Puisse notre présence dans vos murs compenser les sacrifices de toutes sortes que vous faites pour nous ! Puisse-t-elle apporter à vos administrés cette satisfaction qu'entraînent avec elles des réunions nombreuses, animées et calmes tout à la fois, et le spectacle d'expositions prolongées et du caractère le plus varié ! Remercions M. le premier Président de la Cour d'appel, M. le Président et MM. les membres du Tribunal civil de la libéralité avec laquelle cette enceinte a été mise à notre disposition, pour les réunions de nos deux classes ; félicitons-les de l'habileté et du goût excellent qui ont présidé à sa décoration. Recevez, Monsieur le Préfet, et veuillez transmettre au Conseil général de ce beau département, nos remerciements pour la double subvention qu'il nous a accordée. Recevez-les aussi, Messieurs les Présidents des Comices, qui avez uni vos ressources aux nôtres, vous surtout, Messieurs du Comice de Quimper et votre Président, Monsieur BIROT, notre collègue ; à vous tous, Messieurs, qui avez pris part aux longs travaux de notre Commission d'organisation ; à vous, nos Secrétaires pour la rédaction et la publication de nos comptes-rendus ; à vous, notre collègue LE GUAY, qui avez assumé avec tant de zèle et de patience, la charge de nos intérêts matériels ; à vous, Monsieur l'ARCHITECTE diocésain, qui avez dirigé l'ensemble de nos décorations ; à vous, Monsieur ROSSI, qui les avez exécutées avec tant de soin ; à vous, Monsieur GUYOT, à vous, Monsieur DE BLOIS, à vous tous, merci, merci.

« Vous l'entendez, chers Collègues, elle est longue cette énumération, si succincte cependant, des motifs de notre gratitude, et cependant elle n'est pas complète; mais je l'arrête, pour le moment; j'y reviendrai et je la reprendrai plus tard.

« Je vous entretiendrai peu, Messieurs, des questions qui, cette année, sont soumises à nos délibérations; elles sont graves cependant, mais elles ont un caractère de généralité tel, bien qu'elles s'appliquent parfaitement, votre Direction le croit du moins, aux besoins essentiellement spéciaux à l'extrémité occidentale de notre presqu'île, qu'elles ne sont pas susceptibles d'être traitées dans le discours d'ouverture d'un Congrès; elles exigeraient, pour qu'il pût ressortir évidence, ou lumières, ou conseils réellement utiles, une discussion étendue, des traités, *ex professo*, sur les matières qu'elles renferment. Et d'ailleurs, vous les verrez tout à l'heure aborder implicitement, du moins, par notre cher collègue, M. de Pompery, dans le travail que nous lui avons demandé sur la situation actuelle de l'agriculture dans cette région comparée à ce qu'elle était lors de notre premier Congrès de Quimper.

« Il m'a paru, en effet, que de ce double exposé parallèle, ressortiraient des aperçus pleins de lumière et d'intérêt pour notre agriculture. J'ai cru aussi que ce travail, que M. de Pompery est si capable de bien faire, atteindrait profondément le but que l'Association se propose, à savoir: celui de connaître ce qui est, de constater ce qui existe, de donner la mesure certaine des progrès accomplis et de fournir les données nécessaires pour assurer la marche et éclairer les recherches et les tentatives de nos agriculteurs. Il a paru, je le répète, que ce travail utile et méritoire, mais aussi fort difficile, vaudrait mieux que des généralités brillantes dans lesquelles l'imagination joue toujours un trop grand rôle, et j'ai pensé qu'il serait un excellent point de départ pour les travaux de notre enquête et la discussion des questions portées à nos programmes. J'aurais voulu le compléter par des recherches faites avec tout le soin possible sur la nature et les quantités des denrées alimentaires que la Bretagne exporte, et sur les débouchés qui lui sont ouverts aujourd'hui. Nous aurions pu apprécier ainsi, en plus complète connaissance de cause, le sens dans lequel une partie des efforts de nos producteurs doivent être dirigés. Mais le temps m'a manqué absolument pour ces recherches. J'en parle, néanmoins, parce que je crois qu'elles auraient leur utilité, et avec l'espoir de susciter en quelqu'un de nos collègues le désir de les entreprendre et de nous en faire connaître ultérieurement le résultat.

« Mais la question capitale de notre Congrès, mes chers collègues, c'est la confection d'un règlement pour notre Association. Votre Direction croit nécessaire de vous la poser et de vous soumettre le projet qu'elle a préparé, en réunissant les traditions de vos Congrès, en les coordonnant et en les constatant par écrit.

« Jusqu'ici, pourrait-on lui objecter, l'Association a vécu, pour ainsi dire, sans règlement, à quoi bon en faire un? Pourquoi donc nous enchaîner à l'avenir, quand nous avons marché d'une manière satisfaisante dans le passé? A cela nous pourrions peut-être répondre par une fin de non recevoir: à savoir que, si ce règlement n'a jamais été exigé, il nous a plus d'une fois été demandé. Mais il y a une raison plus forte. Tout marche, tout se développe, tout change autour de nous. Lorsqu'elle a été créée, l'Association bretonne répondait parfaitement, nous le croyons, aux besoins de l'époque: il n'existait alors, pour ainsi dire, pas de Comices, pas de Sociétés départementales d'agriculture, très-peu d'expositions d'animaux, pas de concours régionaux. Le système de concours et de primes de l'Association était donc parfaitement combiné pour la situation; le Gouvernement, d'ailleurs, lui accordait une subvention considérable.

« Mais cet état a bien changé: Comices, Sociétés, Concours ont été établis de toute part; notre subvention, comme celles de toutes les Associations, sœurs de la nôtre, a été diminuée fortement; enfin ce que nous faisons une fois par an et avec des ressources limitées, a été fait fréquemment, et avec des moyens souvent très-puissants, dans notre voisinage. Est-ce à dire, chers collègues, que nous méconnaissions le bien que l'Association a fait et les services qu'elle rend tous les jours? Assurément non; nous voyons, grâce à Dieu, le contraire; mais n'est-ce pas le cas d'examiner s'il ne serait pas utile de changer le mode de notre action, de nos travaux, de nos primes, de nos Concours? N'est-ce pas le cas d'étudier sérieusement ce que doivent devenir cette action, ces concours et ces travaux, en présence des travaux, de l'action et des concours des Comices, des Sociétés départementales et des Concours régionaux? Ce sujet nous semble, chers collègues, être digne de toute votre attention. En effet, plus le but de nos efforts sera actuel, plus il ressortira avec évidence, et plus notre Association prendra de vigueur et de vie. Si nous éprouvons aujourd'hui un peu de langueur partout ailleurs que dans le Finistère, si trop souvent on demande en Bretagne à votre Direction ce que c'est que l'Association bretonne, pourquoi elle existe, pourquoi elle demande et reçoit des subventions, si votre Directeur, malgré tous ses efforts, ne vient pas à bout de compléter le personnel des

inspections, si hélas, même quelques-uns de ses inspecteurs ne lui donnent pas signe de vie et si les souscriptions ne rentrent qu'avec lenteur et difficulté, n'est-ce pas en partie au manque d'un but bien défini qu'il faut l'attribuer? Et d'ailleurs notre lien social est-il assez fort? Votre Direction est-elle assez vigoureusement organisée? Votre classe d'Agriculture a-t-elle la vitalité de celle de l'archéologie? Enfin, votre Directeur et votre Secrétaire général, placés l'un et l'autre à 150 ou 200 lieues de vous, peuvent-ils, malgré toute leur bonne volonté, se tenir suffisamment en relations avec vous tous, être constamment au courant de votre agriculture, de vos besoins, de vos désirs? Assurément non: M. de Kergorlay et moi, nous le disons franchement, nous avons besoin d'être secondés et nous ne devons pas laisser retomber toute la charge des détails et des communications sur notre collègue, M. Le Guay, et sur les commissions d'organisation. Je le répète, nous vous soumettrons un projet tendant à modifier cet état de choses, et votre Directeur vous prie de vouloir bien vous réunir tous, demain matin, dans cette salle, pour en entendre la lecture et nommer la Commission qui sera chargée de vous en faire le rapport. Mais combien l'importance de ce travail n'augmente-t-elle pas les regrets que nous fait éprouver l'absence, motivée par de trop justes sollicitudes de famille, de notre digne Secrétaire général qui en a été l'auteur.

« Votre Direction, Messieurs, ne peut être assez reconnaissante de l'appui qu'elle a trouvé auprès du gouvernement de l'Empereur. Il est impossible d'être accueilli avec plus de bonté, et de rencontrer plus de bienveillance pour l'Association, qu'il n'en a été témoigné à votre Directeur, lorsqu'il a eu l'honneur d'entretenir de vos intérêts, M. le ministre de l'Intérieur. Les fonctionnaires supérieurs, soit du ministère de l'Intérieur, soit du ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, nous ont témoigné les mêmes sentiments. Les travaux de l'Association ont été appréciés par eux avec justice, comme les sentiments de ses membres l'avaient été avec la bienveillance la plus éclairée. Une bouche auguste prononçait naguère à Rennes, ces admirables paroles: « Il était dans mes sympathies de me trouver au milieu du peuple breton, qui est avant tout monarchique, catholique et soldat. » Le gouvernement de l'Empereur s'est conformé aux idées qu'elles expriment; votre Directeur peut vous l'affirmer, Messieurs.

« Monseigneur, vous avez daigné vous rendre au milieu de nous et prendre part à la joie de notre première réunion, de même que vous aviez bien voulu permettre que le saint sacrifice fût offert il y a quelques heures, pour attirer sur nos travaux la bénédiction de Celui par lequel nous pouvons tout, sans lequel nous ne pou-

vous rien. Nous vous en remercions, Monseigneur, et de tout notre cœur, car nous sommes catholiques. Mais en vous remerciant, Monseigneur, nous vous demandons encore une grâce. Daignez, nous vous en supplions, daignez rester avec nous, daignez devenir notre Président d'honneur, et daignez considérer l'acclamation qui vous offre ce titre, comme l'expression de notre filial et respectueux attachement.

« Nous vous proposons, Messieurs, de nommer aussi par acclamation, Président d'honneur, M. Guyot qui a pris une part si active à la préparation de notre réunion. Monsieur le Préfet, j'ai dit en commençant ce discours, que nous retrouvions ici le magistrat qui, après avoir pris une part active à nos travaux, à Morlaix, avait apporté à l'Association une assistance éclairée, lors de sa renaissance au Congrès de Brest. Nous sommes heureux d'être près de vous l'organe de la reconnaissance de nos collègues; nous vous remercions aussi de tout cœur, nous vous savons gré de ce que vous avez fait à Brest, pour nos chers collègues Sesmaisons et Kergorlay, nous vous remercions d'avoir aplani pour nous tant de difficultés, nous vous prions d'aplanir encore celles qui viendraient à surgir. Vous nous connaissez, Monsieur le Préfet, c'est à vous qu'il appartient de faire connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons, nos pensées et nos actes; nous comptons sur votre appui aussi bienveillant qu'éclairé, et nous espérons que la part que nous serons heureux de vous voir prendre à nos débats, sera une preuve éclatante de notre amour du bien et du concours que nous apportons dans notre humble sphère au Souverain qui s'est dévoué à l'accomplir. »

L'Assemblée a témoigné, à diverses reprises, d'une manière non équivoque, qu'elle s'associait unanimement aux sentiments si bien exprimés par l'honorable Directeur.

Monseigneur l'Évêque a daigné accepter la présidence d'honneur qui lui était proposée, au nom de l'Association tout entière, par M. le Directeur, et dans une allocution que l'Association enregistre dans son procès-verbal, comme un précieux encouragement et un titre d'honneur, Sa Grandeur, avec l'autorité de sa parole et de son caractère, a noblement indiqué la voie à suivre et a adressé des conseils qui ont produit sur l'auditoire une impression profonde.

« MESSIEURS,

« En prenant place au fauteuil de votre présidence, je suis d'autant plus sensible à cet honneur, qu'il ne m'est pas possible de méconnaître vos intentions. Je n'ai aucun titre personnel pour participer à vos utiles travaux : vous avez donc voulu rendre un pieux hommage à l'Église et au caractère dont elle m'a revêtu ; laissez-moi avant tout, Messieurs, vous remercier de cette grande pensée.

« Invité à porter la parole devant une réunion d'hommes si éclairés et distingués par leurs travaux divers, que pourrais-je dire qu'ils ne fussent capables d'exprimer beaucoup mieux que moi ?

« S'il ne m'est pas donné, Messieurs, de partager toutes vos connaissances, au moins je suis assuré de partager tous vos sentiments et vos patriotiques désirs. Je vous félicite du bon exemple que vous donnez ; j'admire sincèrement le zèle avec lequel vous abandonnez vos intérêts privés, et entreprenez des pérégrinations aussi longues que dispendieuses, pour vous rendre utiles aux bons habitants des campagnes, dissiper des préjugés, corriger des abus, propager des cultures avantageuses, travailler enfin de toutes manières au bien-être des peuples et à la prospérité du pays. Grâce vous soient rendues, Messieurs, et qu'il plaise à Dieu de bénir vos efforts !

« D'autres apprécieront les services que vous rendez à l'agriculture : pour moi, je suis frappé surtout du bien que vous faites à la société et à la religion. Vos savantes recherches puisent de précieuses leçons dans les enseignements du passé. On ne rajeunit point un homme mûr ou un grave vieillard en lui donnant les hochets et les puériles allures de l'enfance ; on ne rajeunira pas davantage la plus illustre des nations, en lui faisant abjurer son passé de quatorze siècles, en l'appelant jeune France, en lui donnant des noms vides de sens et en la précipitant dans un aventureux tourbillon de théories, sinon insensées, du moins trop inexplorées encore. Voilà ce que vous avez parfaitement compris. Personne, sans doute, ne vous apprendra que les nations ne doivent point rester stationnaires, que leur gloire la plus légitime consiste à avancer toujours avec les lumières de la foi, et à marcher de progrès en progrès : progrès dans l'agriculture, progrès dans l'industrie, progrès dans les arts, dans les sciences, dans la vertu, dans la charité, dans la piété.

« Vous le savez, Messieurs, et d'honorables travaux révèlent avec assez d'éclat vos principes sur ce point important ; mais vous savez aussi qu'il faut connaître et respecter le passé. Vous savez que

l'architecte n'élève son édifice qu'en lui creusant de profondes fondations et en posant successivement ses nouvelles assises sur de plus anciennes, qui les supporteront. Vous savez que, sauf quelques exceptions ruineuses, une famille n'arrive à l'opulence que quand plusieurs générations ont conservé et augmenté son patrimoine. Vous voulez répéter au peuple d'aujourd'hui ce que l'on criait aux préux en leur ouvrant la lice dans les tournois : Vous de qui tu es fils et ne forligne pas !

« Oui, Messieurs, vous faites une œuvre excellente, en employant votre science, vos talents et votre influence à réhabiliter des idées précieuses, des choses nécessaires, des faits instructifs, des hommes méritants, couverts pendant trop longtemps d'un mépris qui serait inexusable, si l'on ne tenait compte des circonstances dans lesquelles il s'est produit et de l'ignorance d'où il sortait. Cette ignorance, vous en rendez le retour impossible : vous la remplacerez par d'éclatantes lumières.

« La grande bienveillance que je rencontre sur tous les points de ce beau diocèse me permet de parler comme si j'étais né parmi vous, et de me considérer comme un des vôtres : Franchement je crois en avoir le droit ! Je connais votre excellent peuple et l'aime assez pour lui dire toutes ses vérités. Ce n'est point ici le lieu de m'étendre sur les défauts qu'on pourrait lui reprocher ; mais entre autres qualités, il en est deux admirables qu'il vous appartient, Messieurs, de féconder, de développer ; et vous verrez quels fruits elles produiront sur le vieux sol de Bretagne ! Ce qui distingue surtout les Bretons, c'est le bon sens et la persévérance : Soyez persuadés, Messieurs, que leur jugement droit et sûr leur fera apprécier vos enseignements si dévoués, et que leur persévérance saura en profiter.....

« Continuez, Messieurs, vos travaux ; s'ils sont utiles à nos champs, ils ne le sont pas moins à nos Églises. Partout où vous passez, la lumière se fait : vous conservez des édifices que les ravages des temps et surtout l'ignorance des hommes, plus destructive encore que les révolutions et les siècles, allaient faire disparaître ; par vous, l'art chrétien mieux connu se trouve glorifié comme il le mérite.

« Vous remplissez, Messieurs, une belle et sainte mission. Poursuivez donc vos savantes études ; vous aurez la récompense promise par nos livres saints : *Qui docti fuerint fulgebunt quasi splendor firmamenti !*

« Ne vous effrayez pas de la cupidité, de l'agiotage, de l'amour du gain qui semblent monter de tous côtés ; vos conquêtes si pures et si nobles s'élèveront au-dessus de cela, et resteront.

« Voyez quel courant d'idées vous avez introduit : considérez le bien que vous avez déjà opéré ; il est immense. Le mouvement civilisateur qui frappe les regards les moins exercés, et qui sera la gloire de notre époque, vient des sociétés savantes et chrétiennes ; la vôtre en a sa bonne part. »

M. Th. de POMPERY s'est ensuite levé et, dans le discours reproduit ci-après, a brillamment résumé les progrès agricoles accomplis, depuis quelques années, dans le département du Finistère. Ce résumé, si substantiel, si plein de faits, a été écouté avec un intérêt soutenu, par ceux mêmes qui sont le plus étrangers aux matières agricoles.

« MESSIEURS,

« Des circonstances que nous ne saurions trop regretter, ont encore empêché notre honorable Secrétaire général, M. le Comte de Kergorlay, de se réunir à nous ; et, comme l'année dernière, à Redon, j'ai dû accepter la mission que notre digne et dévoué Directeur, M. le Comte Caffarelli, a bien voulu me confier, celle de vous présenter l'exposé de notre situation agricole et des progrès accomplis depuis l'origine de nos Congrès.

« Jetons un regard en arrière, Messieurs, et, remontant vers le passé, par exemple, à l'époque du Congrès de Quimper, en 1847, nous pourrions nous convaincre que, si notre agriculture n'a pas encore pris un essor aussi prononcé que nous devons le désirer, cependant elle a réalisé, à bien des égards, des progrès notables, et qui, par leur importance, méritent d'être hautement constatés à l'ouverture solennelle de ce Congrès ; car la connaissance comparée de la situation antérieure de nos campagnes, des efforts tentés pour développer notre industrie agricole et des résultats obtenus, voilà, ce me semble, le point de départ indispensable que nous devons prendre pour base de nos discussions, dans le cours de cette session.

« En 1847, les instruments aratoires perfectionnés n'existaient, dans le département du Finistère, qu'en petit nombre, et, pour ainsi dire, dans une proportion insignifiante ; alors l'araire Dombasle-Bodin se montrait à peine dans nos campagnes ; on ne le voyait encore que dans quelques rares cantons, d'où bientôt il s'est répandu un peu partout, par le contact et par l'impulsion des comices, qui ont puissamment contribué, en créant des concours de charrues annuels, à faire connaître et apprécier la supériorité de cet excellent instrument. Il devait suffire, en effet,

d'appeler, sur le pacifique champ de bataille des concours, l'ancienne charrue défectueuse de nos pères et celle que lui substituent les progrès de l'art dans l'outillage, pour donner gain de cause à la charrue Dombasle-Bodin, laquelle réunit à l'avantage de la solidité, celui de présenter la combinaison raisonnée des diverses pièces qui la composent, de façon à obtenir la perfection du labour, tout en diminuant la force de résistance que l'attelage est appelé à vaincre.

« Nous avons vu au concours du Congrès de Quimper, en 1847, figurer en quelque sorte, pour la première fois, quelques charrues munies d'araïres ; elles venaient pour la plupart du canton du Faou et des communes de Ploaré et de Kerfeunteun ; nos cultivateurs étaient encore peu habiles dans le maniement de cet instrument, mais le point de départ était posé, et, trois ans après, au Congrès de Morlaix, qui a eu lieu en 1850, le nombre des araïres s'était prodigieusement multiplié ; en 1852, les cultivateurs du Finistère remportaient, à St-Brieuc, les prix d'honneur du concours de charrues, donné par l'Association Bretonne ; nous les revoyons à Vannes, en 1853, où ils concourent avec la même habileté et le même succès. Il y a lieu de penser que les exemples qu'ils ont donnés aux populations agricoles de ces contrées n'auront pas été sans profit pour elles, au point de vue de la propagation de l'araire.

« Je me suis peut-être étendu trop longuement sur ce sujet ; mais vous savez, Messieurs, qu'un bon outillage, et, avant tout, une bonne charrue, sont les bases essentielles de la bonne agriculture ; et c'est, sans doute, le sentiment de cette vérité qui faisait dire avec énergie à l'un des lauréats finistériens du Congrès de Vannes : *Tout est au bout du soc !*

« Parlons maintenant des procédés de culture en usage dans le département. Il faut d'abord citer la partie du Finistère connue sous le nom de Léon, et principalement l'arrondissement de Morlaix. C'est là que l'œil rencontre partout de magnifiques céréales, de riches et luxuriantes cultures de panais et de trèfle, de belles races chevaline et bovine ; et, nous devons le dire, la supériorité de cette région sur les autres parties du département, ne vient pas seulement de la fertilité naturelle du sol, de l'abondance des gisements et des sables calcaires que fournit la mer, elle vient aussi du bon sens des cultivateurs léonais, qui ont compris de bonne heure que l'extension des cultures fourragères et l'entretien d'un nombreux bétail étaient la véritable base de la bonne agriculture. Cette vérité, nous sommes heureux de pouvoir le déclarer, commence aussi à prendre pied dans la Cornouaille, où elle gagne chaque jour du terrain. Depuis quelques années, les choux, les carottes

fourrages, les rutabagas, les betteraves et le trèfle, s'introduisent peu à peu dans chaque ferme, et ne tarderont pas à s'y développer et à conquérir une place plus importante. Cette introduction aura pour conséquence infaillible de modifier avantageusement l'ancien assolement du pays, avec lequel le sol s'appauvrit toujours, faute de bétail et d'engrais, et par la succession répétée des céréales. Personne n'ignore que l'assolement triennal épuise et salit tellement le terrain, qu'il faut bientôt l'abandonner sous un maigre pâturage, qui ne peut nourrir qu'un bétail chétif et affamé, opprobre de l'agriculture.

« Il faut rendre justice à qui de droit : ces progrès dont je viens de vous entretenir, en ce qui concerne la Cornouaille, sont dus à l'initiative des Comices agricoles et de plusieurs propriétaires qui se sont occupés d'agriculture avec intelligence et succès, et qui sont devenus d'utiles moniteurs pour nos populations rurales ; ils sont dus encore à la Ferme-école de Trévarez, qui a été créée en 1847, et dont les élèves, tous enfants de cultivateurs, introduiront chez leurs parents, en rentrant dans leurs foyers, les bonnes méthodes de culture qu'on leur a enseignées dans cet utile établissement ; ils sont dus enfin à la chaire d'enseignement instituée à Quimper, pour l'instruction agricole des enfants de l'École dite des Likès, lesquels conçoivent, en suivant le cours spécial d'agriculture, des idées nouvelles et un désir du progrès qu'ils ne pourraient puiser ailleurs, et que cet enseignement les entraîne plus tard à traduire en faits et à réaliser dans la pratique.

« Nous venons de parler d'assolement ; c'est le lieu de remarquer peut-être combien nous sommes arriérés sous ce rapport et de manifester le regret qu'aucun assolement raisonné et bien entendu n'ait encore pu s'établir nulle part en France ; mais nous savons qu'un assolement analogue à celui de Norfolk, dont le célèbre agronome Arthur Younk est l'inventeur et qui a enrichi l'Angleterre, commence à s'implanter dans plusieurs fermes du canton du Faou ; c'est là un fait considérable, Messieurs, et auquel on ne saurait attacher trop d'importance ; car cultiver sans assolement raisonné, c'est marcher sans boussole et à l'aventure, et c'est surtout parce que le principe des bons assolements est trop méconnu en France que notre agriculture est si arriérée et si peu productive. Il y a lieu d'espérer que les fermes assolées dans le canton du Faou serviront de spécimens et de modèles pour la propagation de ce système fondamental d'une agriculture puissante et féconde. On voit aussi apparaître dans la même localité, les instruments propres à faciliter le sarclage des racines et le prompt ameublissement du sol, tels que la houe à cheval, le rou-

leau, le semoir-brouette et la grande herse ou extirpateur Bodin. Au moyen du semoir, toutes les racines et même le pavais et la carotte, se sèment maintenant en lignes aux environs du Faou, et l'on obtient ainsi une économie des trois quarts dans la besogne si coûteuse et si peu expéditive qu'occasionnent les sarclages dans les pièces de racines ensemencées à la volée ; au moyen de cette méthode, on a l'avantage de pouvoir donner une extension plus considérable à la culture des racines fourragères.

« Disons ici un mot du drainage, qui a tant d'actualité et d'importance pour notre pays.

« Combien n'avons-nous pas de vallées à égoutter, de marécages à dessécher et à conquérir à la culture ? Combien n'avons-nous pas de prairies et de terres arables qui souffrent, en hiver, du séjour des eaux, et où le rendement des récoltes pourrait être considérablement accru en y pratiquant le judicieux système d'assainissement que les progrès de l'art et l'exemple de l'Angleterre nous ont enseigné sous le nom de drainage ? Chose singulière : le drainage a rencontré des adversaires qui prétendent que les terrains drainés sont lessivés et dépouillés des sels qu'ils contiennent, par le tamisage des eaux pluviales, entraînées dans les rigoles souterraines après avoir traversé la couche supérieure. Cependant la science a démontré aujourd'hui que la terre fumée et rendue poreuse par les labours et le drainage, favorise la production des nitrates, lesquels renferment de l'azote, élément qui entre essentiellement dans l'organisme des végétaux. Or, sous forme de nitrate, l'azote, rendu soluble, est plus facilement assimilée par les placètes. D'autres, au contraire, poussant l'engouement pour le drainage jusqu'à l'exagération, veulent que l'on draine indifféremment toutes les terres, celles qui sont saines aussi bien que celles qui sont humides. Nous saurons nous garer de ces deux excès : nous ne drainerons pas les terrains secs, parce que l'opération n'a aucun caractère d'urgence et ne présenterait certainement aucun avantage de nature à compenser la dépense ; mais nous assainirons nos terres humides, car nous savons par expérience qu'un excédant d'humidité rend le sol imperméable à l'air et par conséquent plus froid et moins productif. Voyons maintenant où en est l'œuvre de drainage dans notre département.

« Nous sommes malheureusement obligé de constater que, si l'on excepte l'arrondissement de Morlaix, le Finistère est encore fort arriéré sous le rapport des améliorations de ce genre. Quelques propriétaires, il est vrai, ont commencé à assainir leurs terres par cette méthode, sur les différents points des arrondissements de Brest, Châteaulin, Quimper et Quimperlé ; mais ce

sont des opérations isolées, des exemples qui trouvent peu d'émules dans les rangs de ceux qui possèdent le sol, et que les simples cultivateurs, qui sortent si difficilement du cercle de leur routine habituelle, sont encore moins disposés à imiter. Au reste, c'est du propriétaire que doit partir l'initiative; car le fermier est incapable de dresser avec intelligence le plan du drainage de ses terres humides; il ne saurait donner aux tranchées d'assèchement la direction convenable pour obtenir le meilleur résultat possible; il faut donc qu'il soit guidé dans cette délicate opération: en bonne justice, le propriétaire devrait même contribuer de ses deniers à l'exécution des travaux de ce genre, puisqu'ils lui profiteront plus qu'au fermier et lui resteront définitivement acquis.

« Comme nous l'avons dit, l'arrondissement de Morlaix, qui marche déjà en avant des autres au point de vue de la bonne culture et de l'amélioration des races domestiques, les devance encore pour la pratique du drainage. La Société d'Agriculture de cet arrondissement a obtenu du Gouvernement plusieurs machines à fabriquer des drains: elle a fait venir, il y a déjà plusieurs années, un maître draineur, lequel a formé des élèves qui trouvent fréquemment à s'employer pour exécuter les améliorations foncières de cette nature, qu'entreprennent les propriétaires. Enfin, il existe un véritable clan pour le drainage dans les environs de Morlaix; mais les simples cultivateurs n'y avaient encore pris, cependant, aucune part à ce mouvement lors de la tournée d'inspection que nous avons faite, M. Briot et moi, dans le département, en 1856, pour visiter les fermes qui prétendaient aux primes affectées par l'Association Bretonne à la récompense des améliorations agricoles et de la bonne culture. Dans cette tournée, nous n'avons rencontré de drainages exécutés par de simples cultivateurs que dans le canton du Faou. Ces drainages ont été pratiqués, dans plusieurs fermes de cette localité, sur une assez vaste étendue de terres labourables et dans quelques prairies. On n'a pas opéré avec des drains, on s'est tout simplement servi de pierres. Ce n'est pas un tort; car les canaux construits avec de la pierre sont plus solides, plus durables et ne coûtent pas plus cher, quand on a les matériaux à proximité, que ceux où l'on emploie les drains en terre cuite. C'est ce que les Anglais eux-mêmes ont reconnu, et ils n'ont inventé les tuyaux de drain que pour les localités où la pierre fait défaut. Les drainages en pierres ont encore l'avantage de ménager une cavité souterraine plus vaste, et par conséquent d'égoûter plus parfaitement le terrain.

« La machine à battre, qui affranchit le cultivateur d'une besogne rude et pénible, dangereuse pour sa santé, et qui, en abré-

geant l'opération de la récolte, lui permettra d'embrasser des travaux importants qui restent aujourd'hui en souffrance, se propage peu à peu sur tous les points du département; il y en a plusieurs dans l'arrondissement de Quimper, où on en compte déjà huit, d'une introduction toute récente, dans le seul canton de Pont-l'Abbé; on en voit aussi quelques-unes dans l'arrondissement de Quimperlé; mais, sous ce rapport, l'arrondissement de Morlaix devance tous les autres: on y compte déjà les batteuses par centaines.

« Un autre instrument dont les cultivateurs savent apprécier les avantages, c'est le tarare ou ventilateur. Il y a des localités où on le rencontre déjà dans presque toutes les fermes, on peut même dire qu'il s'est à peu près généralisé dans les environs de Morlaix et de Quimperlé. C'est un des instruments les plus essentiels pour les cultivateurs qui, à son défaut, sont contraints d'attendre le vent et de l'aller chercher au loin; ce qui occasionne des pertes de temps et des retards dans le vannage des grains, qui ne laissent pas que d'être très-préjudiciables à nos fermiers.

« Il me reste à vous parler, Messieurs, d'une des questions qui intéressent le plus notre département: celle des races domestiques. Se sont-elles améliorées? ont-elles dégénéré? Vous savez qu'à cet égard les opinions sont très-divergentes. Je ne me prononcerai pas; car c'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de résoudre cette question. L'industrie chevaline a, dans le Finistère, une haute importance: c'est l'industrie principale des deux arrondissements de Brest et de Morlaix. Je n'examinerai pas quelle a été l'influence des stations particulières et des étalons des Haras sur l'espèce: je me bornerai à dire que ces stations particulières reproduisent et perpétuent l'ancienne race de trait, telle qu'elle a été créée originairement. Cette race convenait autrefois à nos besoins parce qu'on n'en exigeait qu'un service de labour ou de camion; aujourd'hui des besoins nouveaux ont surgi: depuis la création des chemins de fer, on exige plus de célérité dans les divers services de la circulation, et l'on recherche plus volontiers les chevaux qui, tout en conservant leur ampleur, ont acquis de meilleures lignes et plus de légèreté dans les allures. Voilà donc, si nous nous guidons sur cette donnée, le type qu'il faut produire; car il est propre à tout, aux travaux de l'Agriculture et aux besoins du Commerce; il est même propre à un service de luxe ou de guerre, quand on soumet les animaux à de meilleurs soins et à un régime tonique. Déjà on commence à voir des chevaux améliorés de ce type dans les cantons de Saint-Pol et du Faou; mais comment le fixer? A qui demander les reproducteurs propres à faire

acquérir ce caractère à notre race? Car, en France, nous ne pouvons pas, comme en Angleterre, attendre le résultat de l'initiative et de la persévérance des particuliers; à qui donc, si ce n'est aux Haras? Mais, pour atteindre ce but, il ne faut plus de chevaux écriqués, échassiers; il ne faut plus, pour employer une expression un peu triviale peut-être, mais énergique, de chevaux ficelles dans les étalons; mais des chevaux de trait améliorés, appartenant aux bonnes races, reconnues telles par la notoriété, par exemple, à la race percheronne et aux races anglaises de Norfolk, d'Yorkshire et de Cledesdale. Au reste, Messieurs, vous aurez à discuter cette question dans cette session; vous l'examinerez avec maturité, et, mûs par l'intérêt du pays, vous saurez sans doute lui donner une bonne et judicieuse solution.

Quant aux races bovines, celle de Léon est remarquable comme taille et comme forme, surtout sur le littoral. La petite race de Cornouailles possède aussi des qualités incontestables et paraît convenir à la région où elle existe. Les croisements que l'on a opérés, en employant divers types étrangers, ont-ils améliorés ces deux races? Pas toujours peut-être; car souvent on a tout brouillé, tout confondu en mélangeant alternativement avec nos races les types angevins, suisses, cotentins et autres; il en est résulté une incohérence fâcheuse, et peut-être eût-il été préférable de conserver nos espèces bovines dans leur état primitif. En matière de croisement, soyons méthodiques comme les Anglais, faisons nos essais parallèlement, et ne les brouillons pas. Mais notre agriculture est-elle assez avancée, avons-nous aujourd'hui assez de fourrages pour transformer nos races et augmenter leur taille? S'il n'en est pas ainsi, bornons-nous à procéder à l'amélioration par sélection; cela sera plus sage et moins dangereux. Prenons exemple sur l'Angleterre, où les races varient selon les zones: là où est la riche agriculture, où les fourrages abondent, on trouve l'espèce de Durham et l'espèce ovine de Dishley, qui sont les plus perfectionnées et conséquemment les plus exigeantes; dans d'autres régions, moins favorisées sous le rapport de la qualité du sol et peut-être du climat, on de l'exposition, on ne cherche pas à faire autre chose que le bœuf d'Herford et le mouton Souwthon; enfin, quand les ressources s'amoindrissent encore, dans les régions montagneuses, on se contente de races inférieures aux précédentes, mais perfectionnées autant que les circonstances locales en ont donné la possibilité; par exemple, on nourrit la race bovine dite de Gallorvay, et, dans l'espèce ovine, on fait le cheviot, qui est une variété améliorée de l'ancienne race des montagnes du Cumberland, d'où on l'a introduite dans les

montagnes d'Écosse; imitons cette sagesse, et ne cherchons pas à nous procurer des races que ne comporte pas encore notre état agricole. Cependant, je ne prétends pas poser ici une règle exclusive, absolue; il est des localités, telle que la partie nord du département, où les fourrages sont souvent assez abondants pour opérer la transformation immédiate de l'espèce; or, quand ces conditions existent, il y a toujours avantage et profit à gagner du temps et à se procurer sans retard les races supérieures qui ont été créées ailleurs. C'est ce qu'ont fait plusieurs habiles propriétaires agriculteurs du Finistère, chez lesquels on voit aujourd'hui de beaux taureaux et génisses de pur-sang Durham, nés dans leur exploitation, et des produits demi-sang qui ne sont pas moins remarquables; car les croisements de nos races bretonnes avec le Durham donne, comme conformation et souvent au point de vue laitier, d'excellents résultats. Les chemins de fer vont bientôt nous ouvrir de nouveaux débouchés, et si les circonstances ont amené la dépréciation de nos froments, de notre bétail et de nos chevaux, il faut espérer que cette crise aura bientôt son terme; au reste nous avons des débouchés qui ne se fermeront pas: Les marchands de la Normandie, du centre de la France, du midi et même de l'étranger, viennent nous prendre nos chevaux; la consommation locale et l'exportation pour l'Angleterre, assurent des débouchés à nos bœufs; enfin, l'excédant des céréales que produit le département, est enlevé par mer pour les besoins des autres parties de la France et même pour l'étranger.

Ne terminons pas sans dire quelques mots de l'utilité de notre Association et des services qu'elle rend au pays; elle met en rapport les propriétaires qui s'occupent d'agriculture sur les différents points de la Bretagne; par le rayon peu étendu qu'elle parcourt, par la nature des primes qu'elle distribue, elle se place à la portée du simple cultivateur; enfin, elle éclaire par ses discussions, les questions agricoles qui intéressent spécialement la Bretagne. Espérons donc qu'elle poursuivra sa carrière et qu'elle disposera à l'avenir de ressources assez élevées pour accroître son action sur le mouvement agricole de notre pays. Espérons que ce mouvement va prendre un nouvel élan sous l'influence de toutes les forces qui sollicitent le développement de l'industrie. Déjà une culture nouvelle s'introduit parmi nous: je veux parler du colza, qui n'avait pas encore été sérieusement cultivé dans le Finistère, et qui s'implante cette année chez plusieurs propriétaires des arrondissements de Quimper et de Quimperlé et dans dix-huit fermes du canton du Faou. Nos capitalistes n'attendent pour créer une huilerie, que le moment où la propagation de la culture du

colza aura reçu un développement suffisant pour alimenter une usine de ce genre. Saluons cette aurore d'une agriculture plus industrielle ! Il ne faut pas que notre pays reste en arrière du mouvement général ; car nous marchons vers une ère industrielle et pacifique. Le mouvement progressif des sociétés, ce flot qui monte toujours en entraînant les âges, ne s'arrêtera plus. La science, par ses révélations incessantes met des forces merveilleuses en nos mains : la vapeur, qui parcourt d'un bond l'univers ; l'électricité qui transmet, rapide comme l'éclair, la pensée d'un bout du monde à l'autre : magnifiques conquêtes qui relient plus intimement les peuples entre eux, qui éteignent les haines nationales, éloignent les causes de guerre et font pressentir les autres prodiges inconnus, que le génie humain réserve aux générations futures !

« Non, si l'homme a été condamné à manger son pain à la sueur de son front, il ne lui a pas été interdit d'employer l'intelligence dont il est doué, à alléger le fardeau que la Providence lui a imposé. Peut-être verra-t-on s'accomplir un jour dans l'industrie agricole une révolution analogue à celle qui s'est opérée dans l'industrie manufacturière, laquelle a puisé dans l'Association, c'est-à-dire dans le groupement, la fusion des intérêts et des forces, des capitaux et des bras, la puissance et la merveilleuse activité qu'elle déploie aujourd'hui.

« La mécanique, qui, en centuplant les forces de l'homme, a déterminé cette grande transformation industrielle, semble présager à l'Agriculture une rénovation plus vaste et plus féconde encore. En effet, des machines ingénieuses et puissantes fonctionnent déjà pour défoncer la terre, moissonner et battre les récoltes ; l'Agriculture sera bientôt outillée comme la grande industrie ; elle pourra entreprendre de plus vastes conquêtes, transformer rapidement les terres incultes en sillons verdoyants et fertiles, et peut-être s'emparer même un jour de celles qui, par leur aspect désolé, semblaient plus spécialement condamnées à une aridité éternelle.

« C'est ainsi que le génie, la puissance et la richesse des sociétés humaines grandiront encore ; et l'homme, s'élevant toujours en intelligence, en sentiments religieux et en moralité avec l'accroissement de ses ressources matérielles, sera véritablement le roi de la création ! (1)

(1) Prévenu seulement la veille de la Séance d'ouverture, que j'étais chargé de ce discours, il était impossible de penser à tout, dans un aussi court délai ; j'ai donc commis de regrettables omissions, et je me fais, autant que

M. P. LE GUAY a, de son côté, fait connaître dans le rapport suivant la situation financière de l'Œuvre.

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« A l'ouverture de chaque session, votre trésorier doit vous présenter la situation financière de l'Association. Je le ferai très-succinctement, car des détails de chiffres auraient sans doute peu d'intérêt pour la majeure partie de cette brillante réunion.

« Le reliquat du dernier exercice était de 501 fr. 74 cent. Mais cette somme n'a pas suffi pour solder les frais d'impression du compte-rendu de la dernière session et encore avons-nous à régler définitivement les frais d'installation du Congrès de Redon, qui nous ont déjà coûté 1,800 fr.

« Toujours bienveillant pour l'Association Bretonne, M. le Ministre de l'Agriculture nous a accordé une subvention de 2,500 francs. Avant l'année dernière, cette subvention était de 4,600 fr. ; nous ne pouvons attribuer la réduction que nous avons subie qu'aux nombreux encouragements donnés aujourd'hui à l'Agri-

possible, un devoir de les réparer en ajoutant cette note à mon travail avant de l'insérer au Compte-rendu.

J'avais pensé que dans cette Revue des progrès accomplis dans le département, je devais me borner à signaler les faits sans parler des hommes ; mais il est impossible de passer sous silence le nom de M. FELIX, qui, le premier, a donné le signal du progrès agricole dans le département du Finistère. Obligé en 1815 de quitter la marine militaire, où il avait servi avec honneur, pendant notre longue et désastreuse lutte avec l'Angleterre, M. FELIX vint, dès cette époque, le reste de sa carrière à l'Agriculture. Par ses exemples, ses succès et son intelligente activité, il propagea, dans l'arrondissement de Morlaix, l'Arrière-Dombasle et les bonnes méthodes de culture. Il créa une Fabrique d'instruments aratoires et institua dans son exploitation de Lannuguy une école gratuite qu'il a maintenue jusqu'en 1845. Par suite d'arrangements de famille, il quitta Lannuguy vers cette époque pour aller exploiter une partie du lac de mer de Lannéver, près Lesneven. Là, placé au milieu de conditions exceptionnelles et de nombreuses difficultés, il a établi une culture qui, par ses résultats, peut offrir d'utiles enseignements aux personnes qui opèrent, sur différents points de notre littoral, dans des conditions analogues.

M. FELIX a peu de relations avec le monde, car la modestie est le caractère du vrai mérite ; mais nous devons lui rendre ici la justice qui lui est due, comme à celui qui a donné la première impulsion à notre agriculture ; nous devons rappeler que M. FELIX est le doyen du progrès dans le Finistère ; et nous ne saurions mieux terminer cette courte notice qu'en répétant les réflexions que nous faisons au Congrès de Morlaix en rendant compte, comme Rapporteur, de la visite faite à Lannéver par la commission des inspecteurs : « Consignons ici notre étonnement que l'on ait négligé jusqu'à ce jour de récompenser les services d'un homme d'un tel mérite, qui, après avoir honorablement mané l'épée dans sa jeunesse pour défendre le pays, a voulu consacrer le reste de son existence à manier le soc pour le féconder. »

culture et particulièrement à la création des Concours régionaux. Espérons que M. le Ministre voudra bien rétablir le taux de l'ancienne subvention, aussitôt que la situation des ressources dont il dispose le lui permettra. M. le Ministre nous a aussi envoyé des publications agricoles pour être distribuées en primes.

« Les Conseils généraux des cinq départements de la Bretagne, ont continué à s'intéresser à notre œuvre, et tous ont voté en notre faveur une somme de 300 fr. Le département du Finistère nous a accordé une subvention supplémentaire de 1,000 fr.

« La ville de Quimper, de son côté, a généreusement mis à notre disposition une somme de 2,000 fr.

« Presque toutes les Sociétés d'Agriculture et les Comices du Finistère, ce qui ne s'était encore jamais vu dans aucun département depuis la fondation de l'Association, ont voulu contribuer à donner de l'éclat à notre Congrès, et si un petit nombre de Comices n'ont pu imiter cet exemple, l'exiguïté de leurs ressources en est le seul motif.

« MM. les Inspecteurs ont aussi rivalisé de zèle et ils nous ont acquis bien des adhésions. Aussi, grâce à de sages économies, nos recettes feront-elles face à nos dépenses.

« En joignant nos remerciements à ceux de notre honorable directeur, M. le Comte Caffarelli, pour la généreuse assistance du gouvernement de l'Empereur, des Conseils généraux, du Corps municipal de Quimper, des Associations agricoles, ainsi que pour l'active intervention de MM. les Inspecteurs qui ont si bien rempli leur mission, je fais des vœux pour que l'Association rencontre les mêmes témoignages de sympathie dans le département où nous tiendrons notre prochain Congrès.

« Je termine, Messieurs et chers Collègues, en vous priant de nommer une Commission chargée d'examiner ma comptabilité. »

Il restait à entendre M. le directeur de la Classe d'Archéologie, M. DE LA VILLEMARQUÉ a constamment tenu l'Assemblée sous le charme de son élégante et poétique parole.

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

« Ce mois ramène chaque année, avec les fruits de l'automne, une fête non moins féconde en fruits encore plus précieux. L'Agriculture y expose ses gérbes, la Science y rouvre ses livres, les cœurs y apportent la joie. La joie! mes chers compatriotes, comment ne brillerait-elle pas ici dans tous les yeux et sur tous les visages? Nous sommes en famille. C'est au foyer paternel, je puis le dire, c'est au cœur même du pays breton que nous nous

trouvons réunis, et aux causes ordinaires qui concourent à donner du charme à nos Congrès et à nous les faire aimer, s'en joint une nouvelle: nous assisterons à une cérémonie qui couronnera des vœux que nous formions depuis longtemps.

« Mais pour chanter notre réunion dans la capitale de la Cornouailles, où est le poète dont M. de Châteaubriand prédisait la mission en m'écrivant un jour: « Il chantera ces bois de notre Bretagne que je n'ai fait que traverser. » Où est celui qui joignait à une âme si tendre, un accent si mâle et si franc? Celui qui a retrouvé dans les fibres mêmes de son cœur les cordes brisées de la harpe des anciens Bardes? Où est notre poète national?

« Hélas! nous ne le verrons plus saluer cette ville hospitalière, nous ne l'entendrons plus lui dire:

O perle de l'Odet, fille du roi Gradlon,
Qui de saint Corentin portes aussi le nom,
Réjouis-toi, Quimper, dans tes vieilles murailles!

« Messieurs, n'attristons pas cette fête par des larmes. Parlons de ceux que Brizeux a aimés, de ceux qu'il est allé rejoindre, selon ses propres expressions,

Dans une autre Bretagne, en des mondes meilleurs!

« Il y a deux mois, assis à la pointe de Cornouaille, j'assistais à un grand spectacle. Une escadre entrait dans la rade de Brest, étincelante des feux du soleil. En tête s'avancait, au bruit du canon, le vaisseau *la Bretagne*, et de la ville comme du port, comme de tous les forts du rivage, trente mille marius ou soldats saluaient du geste et de la voix le second Empereur français qui ait visité l'Armorique.

« Quiconque eût été assis, il y a quatorze siècles, au bord du même rivage, eût été témoin d'un spectacle bien différent. Par un ciel sombre et pluvieux, une flottille arrivait de l'île des Bretons, et on entendait monter vers le ciel, à travers les cordages, ce chant du Psalmiste: « Vous nous avez livrés, Seigneur, comme des brebis pour un festin, et vous nous avez dispersés parmi les nations. » Le commandant de cette flottille s'appelait Gradlaun, nom qui, dans la langue de son clan, signifiait *rempli de grâce*, et il le justifiait, selon la tradition, par une beauté incomparable. Présage heureux! Un ange avait donné ce nom à la Vierge immortelle dont le sourire sèche les larmes, et qui est, on l'a dit, « la divinité de l'innocence, de la faiblesse et du malheur. »

« Consolateur armé des faibles et des malheureux, Gradlon vint aborder avec ses compagnons au confluent de l'Odet et du Stéir;

il y jeta les fondements de la capitale de la Cornouailles. La religion lui prêta son appui, comme à tous les rois fondateurs. Dans le voisinage, vivait solitairement un saint prêtre parti lui-même de l'île des Bretons. Les émigrés le choisirent pour leur chef ecclésiastique, et leur roi lui donna sa propre demeure pour la convertir en église.

« Peu à peu les larmes de l'exil cessèrent de couler; la patrie n'était plus perdue, elle était retrouvée. Avec la prospérité, de nouvelles villes furent fondées, l'une au bord de l'Avon, qui est maintenant Châteaulin; l'autre, au confluent de l'Issole et de l'Ellé. La gloire vint à son tour: Des barbares païens de race germanique, ayant à leur tête cinq de leurs fameux *rois de mer*, avaient fait une descente sur le territoire des Nantais, et menaçaient la ville et toute l'Armorique. Elu, on le croit, généralissime des Bretons et des Armoriciens confédérés, Gradlon attaqua les envahisseurs, et, par la mort de leurs rois, la prise de leurs vaisseaux et le gain de plusieurs batailles, il fit reculer de trois siècles les invasions barbares. Après cette victoire, vous le savez, le défenseur de l'Armorique fut appelé *Gradlon-Meur*, c'est-à-dire Gradlon le Grand, et les rois mérovingiens, qui s'entendaient en héroïsme, nouèrent avec lui des rapports de voisinage et d'amitié.

« Depuis ce jour aussi, les nouveaux venus de l'île de Bretagne, en apercevant nos rivages, n'entonnèrent plus le chant de la tristesse, mais ce chant de triomphe que nous a conservé un cartulaire gallois :

« Salut, florissante contrée, contrée triomphante, puissante par les armes, victorieuse Armorique, salut!

« Nulle n'est plus célébrée que toi par ceux qui chantent les louanges des guerriers vaillants!

« A une mère bretonne, tu dois le jour, tu dois l'instruction
« à une mère bretonne. La victoire te suit partout! (1) »

« Ces accents de reconnaissance et de joie sortaient en même temps du cœur des bardes d'Armorique dont Gradlon était le protecteur; ils retentissaient des forêts à la mer, dans les assemblées, dans les festins, sur les chemins, sous les toits, dans la cabane des pasteurs, comme dans la salle des guerriers, fatiguant les cordes sonores de la harpe nationale; ils se transmirent des aïeux aux enfants, sous différents symboles touchants et poétiques; ils inspirèrent la légende qui fit de Gradlon le compagnon d'immortalité d'Arthur; ils se traduisirent en granit pour durer à jamais avec la race de granit; et tandis que la piété des

(1) *Cambro-British Saints*, p. 159.

Bretons plaçait dans la cathédrale de Quimper, le saint coopérateur du héros, ils élevaient à l'entrée du temple, pour en garder les abords, leur grand chef de guerre couronné; ils l'élevaient sur son cheval de bataille et de victoire comme d'autres Bretons avaient mis Arthur au fronton d'une église, comme les Français du Midi avaient représenté Rolland sur le portail d'une cathédrale. Au vainqueur des hommes du Nord, la reconnaissance populaire rendait les mêmes honneurs qu'au vainqueur des Saxons, et qu'au vainqueur des Sarrazins, et c'était justice; Gradlon représentait aussi bien qu'Arthur et que Rolland la civilisation triomphante de la barbarie.

« Aujourd'hui, Messieurs, les sentiments généreux des pères sont encore, grâce à Dieu, partagés par les fils. Le souvenir des bienfaits demeure dans le cœur des Bretons, comme le coin d'acier dans le cœur du chêne; le temps peut bien abattre le chêne, mais n'en peut arracher le fer. Il en sera ce que Dieu voudra de la noble race qui a donné au monde et au ciel tant d'âmes héroïques, mais aussi longtemps qu'un souffle lui restera, ce souffle sera pour les hommes qui ont usé leur vie à la servir et à l'aimer.

Il l'a bien prouvé, l'Evêque simplement grand que son digne successeur ne nous fait pas oublier. Voyant inachevées, après plusieurs siècles, les tours bâties en l'honneur du patron de la Cornouailles, Monseigneur GRAVERAN disait avec tristesse, en les montrant à son architecte qui lui parlait de réparations à faire à la demeure épiscopale : « Mon ami, ne me parlez pas de ma demeure, mais des flèches de cette église. »

« Et l'architecte, homme de cœur autant que de talent, entreprit ces deux tours rivales, des plus belles de France; ces tours que de son lit de mort notre bon prélat regardait s'élever avec tant d'amour, et vers lesquelles maintenant, pour nous bénir, il se penche du bord du ciel; ces tours que le pauvre mendiant qui a offert, pour les bâtir, son sou pieux et patriotique, peut saluer de loin en disant avec vérité : « Et moi aussi, j'ai mis la ma petite pierre à la gloire de Saint-Corentin. »

« Monseigneur, en montant sur le siège des Evêques de Cornouailles, vous avez adopté des œuvres qui sont le charme des yeux et le bonheur du cœur de vos diocésains; en devenant Breton, en devenant le pasteur d'un peuple qui donne à la France les meilleurs soldats de notre vaillante armée, vous ne pouviez oublier le premier soldat du pays!

« Grâce à vous, Monseigneur, grâce au patriotisme Cornouillais, grâce au concours de M. le Préfet du Finistère et au zèle intelligent d'une Commission dirigée par M. le Président honoraire de

l'Association Bretonne, toujours si dévoué, grâce à deux artistes bretons qui ont bien voulu vous prêter leurs savants et ingénieux ciseaux, notre vieux roi va reprendre sur son piédestal séculaire la place qu'il a conservée dans nos cœurs.

« Que Votre Grandeur, que chacune des personnes qui l'ont si bien secondé; daignent agréer nos remerciements! Nous ne cesserons jamais d'honorer ceux qui honorent les héros de notre culte et de notre pays!

« Avant de finir, Messieurs et chers Confrères, je dois répondre à une pensée qui vous préoccupe certainement. Vous vous attendiez à trouver ici des étrangers distingués, ou pour mieux dire, des compatriotes, des Bretons du pays de Galles. Ils venaient nous apporter, avec le tribut de leurs lumières, le gage d'une sympathie que ni le temps ni l'espace n'ont pu refroidir. Nous nous faisons un bonheur de les voir fêter avec nous un fils de leur terre natale qui va de nouveau régner sur nous en ne cessant pas d'avoir les yeux tournés comme les nôtres vers leurs rivages fraternels. Une lettre écrite à M. le Directeur de l'Association Bretonne par le très-révérend lord Evêque gallois de Saint-Asaph, nous force de renoncer à notre espoir: des circonstances fortuites et tout-à-fait indépendantes de la volonté des membres de la députation cambrienne; les empêchent d'exécuter leur projet, pour cette année.

« L'an prochain, Messieurs, ces empêchements n'existeront plus, et nous pouvons espérer voir à notre Congrès non-seulement les Bretons de la Cambrie, mais encore nos frères de la Cornouailles insulaire, et même nos cousins d'Ecosse et d'Irlande. La réunion représentera ainsi, au lieu des deux seules branches armoricaine et galloise de la famille celtique, toute nation tout entière. Alors, par un phénomène vraiment inouï dans l'histoire des races humaines, se réalisera une prédiction audacieuse que fit, il y a douze cents ans, un barde des peuples Bretons.

« Un jour, en Armorique, dit-il, les Irlandais et les Ecossois, les Cambriens, les Cornouaillais et les Armoricaïns s'associeront par une ferme alliance, *sociabunt fœdere firmo*. Ce jour-là les montagnes désolées de Cambrie-tressailleront d'allégresse! Les fontaines taries d'Armorique jailliront de bonheur! Les chênes dépouillés de Cornouailles reverdiront de joie! (1) » Magnifique Congrès, Messieurs, Congrès national et archéologique à la fois! Je vous y donne rendez-vous.

Après ce discours, M. le Comte CAFFARELLI donne lecture de la

(1) *Die sagem von Merthin*. Pages 22 et 301.

lettre de Sa Seigneurie l'Evêque de Saint-Asaph à l'Association Bretonne, où se trouve confirmée la nouvelle annoncée par M. le Vicomte DE LA VILLEMARQUÉ.

« Au palais épiscopal de Saint-Asaph, 15 septembre 1858.

CAMBRIAN ARCHEOLOGICAL ASSOCIATION.

« MONSIEUR,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 mai 1858, laquelle nous a été communiquée à la session de notre Association, le 2 de ce mois.

« C'était la première occasion pour l'Association d'en prendre connaissance officielle et formelle.

« L'Association m'a chargé, à l'unanimité des voix, de vous exprimer la grande satisfaction avec laquelle elle a accueilli cette invitation si flatteuse, si fraternelle, et de vous assurer que rien ne la touche de plus près que de se montrer digne de l'honneur que vous lui avez fait. Malheureusement, nous nous trouvons pour le moment dans une impossibilité complète de nommer une députation assez nombreuse, assez importante pour nous représenter d'une manière convenable auprès de l'Association Bretonne, et puisque nous tenons beaucoup à l'honneur de coopérer avec nos frères Bretons, d'une manière permanente et telle que la science archéologique le demande, il a été décidé que pour cette année-ci nous nous abstenions, quoique à regret, de nous présenter au Congrès Breton, mais que l'année prochaine nous essayerions d'organiser une députation digne des deux Sociétés: une députation qui saurait poser les bases d'un système permanent et étendu de coopération la plus complète, la plus fraternelle.

« Nous avons chargé un des secrétaires de l'Association de vous adresser un exposé des motifs plus détaillés sur ce sujet, et nous vous prions de vouloir bien lui accorder l'interprétation la plus favorable.

« Agrérez, Monsieur, l'assurance du respect très-profond, avec lequel j'ai l'honneur de me soucrire votre serviteur très-humble.

« THOMAS VOWLE SAINT-ASAPH,

« Président de l'Association archéologique Cambrienne, à M. le Comte Caffarelli, Directeur de l'Association Bretonne, Député au Corps législatif. »

La lecture de cette lettre excite dans l'auditoire un redoublement de satisfaction.

M. le Directeur a ensuite annoncé que des scrutins allaient s'ouvrir pour la nomination d'un président, de quatre vice-présidents et de quatre secrétaires.

Ces scrutins ont donné les résultats suivants, obtenus à la presque unanimité des suffrages, savoir :

M. le baron RICHARD, préfet du Finistère, Président.

MM. LE GALL.....	} Vice-Présidents.
Ed. PORQUIER.....	
LIAZARD.....	
BRIOT.....	

MM. TH. DE POMPERY.....	} Secrétaires.
DE CHAMPAGNY.....	
Ch. RABOT.....	
DE SAISY.....	

M. GUYOT, membre et ancien Président du Conseil général du Finistère, a ensuite été nommé, par acclamation, vice-président d'honneur du Congrès.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Ch. RABOT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 4 OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON RICHARD.

MM. CAFFARELLI, P. LE GUAY, DE LA VILLEMARQUÉ et DE SESMAISONS siègent au bureau.

M. Ch. RABOT tient la plume comme secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Baron RICHARD remercie l'assemblée du témoignage de flatteuse confiance qu'elle lui a donné hier, en l'appelant à l'honneur de présider ses travaux. Cet honneur, il le doit, non à des connaissances spéciales qu'il ne possède pas, mais à une sympathie personnelle qu'il est heureux et fier d'inspirer. A défaut des lumières et de l'expérience qu'il regrette de ne pouvoir offrir, il apportera, au moins, beaucoup de bonne volonté, et grâce au concours si dévoué de ses excellents confrères du bureau, il espère pouvoir mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

M. le Président entretient la réunion des avantages que lui paraîtrait présenter la libre admission du public dans la salle des séances. Il y verrait un moyen de populariser l'Association et d'en répandre les bienfaits. Quelques observations, au point de vue de l'intérêt financier de l'OEuvre, sont faites au sujet de cette proposition, qui n'est cependant combattue, en principe, par personne. Les dispositions particulières de la salle, permettant de concilier les deux intérêts en présence, il est décidé que l'entrée sera libre, mais qu'une enceinte spéciale sera réservée aux

membres de l'Association, qui seuls auront droit de prendre part aux travaux du Congrès.

M. le Directeur présente, avec une netteté et une franchise que tous apprécient, un exposé verbal de la situation de l'Association, et des moyens qui, à ses yeux, contribueraient le plus efficacement à lui imprimer une impulsion plus active et plus féconde encore. Il développe à cet égard les vues qu'il a déjà exposées dans son discours d'ouverture. Il donne lecture du projet de règlement qu'il a élaboré avec le concours de MM. de Kergorlay et de la Villemarqué, et il propose la formation d'une commission spéciale qui sera chargée d'étudier ce projet et de faire ensuite son rapport à l'assemblée.

La proposition de M. le Comte Caffarelli ne trouvant pas de contradicteur, il est procédé à la formation de la commission du Règlement. Cette commission est composée, sous la présidence de M. le Directeur, de MM. DE LA VILLEMARQUÉ, DE SESMAISONS, LE GUAY, DE KERDREL et FLAGELLE. Ces messieurs sont priés de se réunir et de présenter, le plus tôt possible, le résultat de leur travail.

Il est fait renvoi à la même commission, d'observations de M. de Pompery, sur l'utilité comparée des Concours régionaux et des Associations agricoles locales.

Afin d'éviter de former des commissions trop nombreuses et de diviser ainsi les forces de l'Association, plusieurs membres expriment l'avis qu'il y aurait lieu de grouper les questions du programme qui ont entre elles un rapport plus ou moins étroit, et de soumettre chaque groupe à l'examen de la même commission.

Cet avis est adopté, et il est décidé que trois commissions suffiront pour l'étude de ces diverses questions. La première, composée de MM. DE POMPERY, BOURASSIN, DE CHAMPAGNY, OLIVE, BOUREL-RONCIÈRE, BRIOT et PEYRON, examinera les questions inscrites au programme sous les numéros 1, 2, 7 et 9; — la seconde, dont font partie MM. BOURASSIN, DE POMPERY, BIZEUL,

OLIVE, BOUREL-RONCIÈRE, Docteur GUILLARD et BRIOT, les questions 3, 6 et 8, — et la troisième, dans laquelle siégeront MM. BRIOT, DE CHAMPAGNY, DE SESMAISONS, DE POMPERY et OLIVE, les questions 4 et 5. La 10^e question est réservée.

M. le Président rappelle que l'enquête agricole se continuera demain à huit heures, et que la réunion générale aura lieu à une heure.

M. le Directeur fait observer, à cette occasion, qu'il serait utile de désigner un ou plusieurs secrétaires pour la rédaction des délibérations de la Commission d'enquête.

M. DUPLESSIS-GRENEDAN est nommé à ces fonctions.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Ch. RABOT.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI, 5 OCTOBRE.

PREMIÈRE PARTIE.

PRÉSIDENTICE DE M. LE BARON RICHARD.

MM. le Comte CAFFARELLI, le Comte de SESMAISONS et LE GUAY sont au bureau.

M. Ch. RABOT, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille ; il est adopté avec une rectification proposée par M. le Comte Caffarelli.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question numéro un, qui est relative au développement de la culture des racines et des prairies artificielles dans l'intérieur de la Bretagne, et spécialement dans les arrondissements de Châteaulin, Quimper et Quimperlé. M. Paul de CHAMPAGNY lit le rapport qu'il a rédigé sur cette question, au nom de la première Commission.

« La culture des racines fourragères et celle des prairies artificielles ne peuvent prendre un véritable développement que par l'expansion des amendements calcaires auxquels se joindraient, comme utile supplément, le noir animal et autres engrais phosphatés. — Voyez le littoral nord de la Bretagne : la culture du trèfle, celle des racines y sont répandues et s'étendent de jour en jour. Quel en est le motif ? c'est que l'industrielle activité des cultivateurs de cette région a trouvé sous la main un puissant auxiliaire dont elle a su profiter ; l'emploi du sable marin lui a rendu facile une culture qui, sans la proximité de cet agent, devait vraisemblable-

ment naître plus tard sur la côte nord, pays de production de grains, que dans l'intérieur de la Bretagne, plus adonné à l'élevé et à l'engraissement du bétail. — Si donc vous voulez multiplier, dans cette seconde région, les cultures de fourrages, commencez par y rendre fréquent l'emploi des amendements calcaires ; pour cela vous aurez plusieurs obstacles à vaincre : en premier lieu, l'élévation du prix de revient et la difficulté des transports ; l'insouciance des cultivateurs ensuite, et l'ignorance où ils sont, pour la plupart, des heureux effets des calcaires. Prenons successivement corps à corps chacun de ces obstacles, et voyons ce qui se peut faire pour en triompher.

« D'abord l'élévation des prix et la difficulté des transports : Il est certain qu'indépendamment de l'éloignement, cette difficulté s'accroît encore par le petit nombre de voies de communication dont est dotée jusqu'à présent cette partie de la Bretagne. Un temps d'arrêt a eu lieu dans l'amélioration et la confection de nos chemins ; la raison en est simple : on ignore encore le tracé exact des chemins de fer bretons, et il faut attendre à le connaître pour déterminer les routes qui doivent nécessairement être en harmonie avec eux ; mais, dès que ce motif d'incertitude aura cessé, et l'on n'a plus, sans doute, à cet égard, beaucoup à attendre, il est à désirer qu'une activité plus grande pour l'achèvement des routes vienne réparer le temps perdu ; il est à désirer que, dans le plan de leur réseau, on s'attache, entre autres considérations importantes, à mettre le plus promptement possible en rapport avec les gisements de calcaires, les localités qui en sont dépourvues. — Les gisements de calcaires, jusqu'ici, Messieurs, nous n'en comptons guère en Bretagne. Seule, à bien dire, la mer nous en fournit ; mais, on assure que des recherches récentes ont fait espérer d'en découvrir sur plusieurs points des cantons qui s'étendent entre Le Faou, Brasparts et Carhaix. Si des résultats positifs sont obtenus à cet égard, que le plus de voies possibles rayonnent autour de ces gisements calcaires, et couvrent le pays de leurs produits ; qu'en tous cas, la mine inépuisable des sables de nos côtes soit mise en contact facile avec mille points de l'intérieur qui n'en seraient pas bien éloignés, si le défaut de routes passables ne décevait les distances. Je vous demanderai donc d'émettre le vœu de la prompte confection, aussitôt le tracé des chemins de fer décidé, des routes susceptibles de faciliter le transport des calcaires dans la région de l'intérieur.

« Il est un second désir à ajouter à celui-ci : Un décret récent a exonéré du paiement des droits, sur les canaux de France, les bateaux chargés d'engrais ou amendements, mais à la condi-

tion que ces bateaux appartiennent aux cultivateurs. Cette condition, en Bretagne, où, en général, les exploitations sont si petites et les exploitants à court des capitaux nécessaires aux plus médiocres avances, rend illusoire la faveur accordée. Aucun de nos paysans ne voudra se procurer un bateau pour jouir de l'exemption des droits de péage, et le canal restera, dans une grande partie au moins de son parcours, ce qu'il a toujours été, une artère coûteuse de communication dont personne n'use, que sillonne bien rarement un bateau, et qui a pour résultat presque unique pour le pays qu'il traverse, de noyer, de loin en loin, quelque ivrogne attardé la nuit sur ses bords. — Cet état de choses durera tant que le Gouvernement n'aura pas, prenant une mesure plus large, affranchi de tout droit, sur le canal de Bretagne, tout bateau porteur d'engrais ou amendements quelconques. Le Trésor n'y perdra pas grande chose; l'agriculture et, par conséquent, l'Etat peuvent y gagner beaucoup; c'est le second vœu que je vous propose d'exprimer.

« Ainsi, nous aurons fait ce qui dépendait de nous pour rendre au cultivateur de l'intérieur l'emploi des amendements moins onéreux; il nous restera à vaincre son insouciance et à le persuader de leurs favorables effets; pour cela nous croyons que le moyen le plus efficace serait dans l'action des sociétés et comices agricoles de l'intérieur et dans un bon système de primes accordées par ces sociétés à l'emploi des amendements calcaires. — Quelques-unes récompensent déjà le cultivateur qui en fait usage, ou bien distribuent en primes du sable de mer. Emettons le vœu que toutes marchent dans cette voie, et se servent simultanément de l'un et l'autre moyen.

« Mais les comices, dont les ressources pécuniaires sont bornées, ont à eux-seuls une action bien restreinte; que l'Administration leur vienne, s'il est possible, en aide par des subventions plus importantes que celles dont il a été disposé jusqu'à présent, et que ces allocations nouvelles soient, par elle, spécialement affectées, pour la région de l'intérieur, à encourager l'emploi des amendements calcaires et aussi la culture de certains fourrages, précieux à la fois pour leur peu d'exigence, comme fumure et comme sol, et par leur abondant produit. — En première ligne, citons comme exemple le chou du Poitou auquel un peu d'engrais pulvérulent suffit pour couvrir de rameaux vigoureux des versants de montagnes naguère encore incultes, et dont le vert et abondant feuillage présente déjà, au milieu de plusieurs de nos plus pauvres landes, le riant contraste d'une riche fécondité.

« Le troisième vœu que je vous propose d'exprimer est donc

que les comices de l'intérieur, aidés par une augmentation de subventions, emploient une partie de leurs ressources à encourager l'emploi des calcaires et les cultures de fourrages les mieux appropriées aux conditions où se trouve cette région.

« Je vous demande enfin de renouveler le vœu émis au dernier Congrès, de fortes primes aux navires français faisant le commerce d'engrais exotiques et du dégrèvement des droits qui frappent ces engrais. — Demandons sans crainte que l'Etat donne et donne beaucoup à la culture; ces largesses du présent seront le trésor de l'avenir; la France ne sera jamais plus florissante et plus riche que, lorsque, comprenant enfin sa véritable voie, elle ne reculera devant aucun sacrifice pour aider ses laboureurs, et pour assurer sa supériorité dans cette vocation agricole à laquelle la destinent si éminemment sa position géographique, sa nature et son ciel.

Conclusions. — « Pour développer la culture fourragère dans l'intérieur de la Bretagne, l'emploi des phosphates et celui des amendements calcaires sont les moyens; la cherté de ces amendements et l'ignorance des cultivateurs sur leurs effets sont les obstacles; pour en développer l'emploi, trois vœux :

« 1^o Aussitôt que le tracé des chemins de fer bretons sera définitivement fixé, prompt confection des routes susceptibles de faciliter le transport des calcaires dans la région intérieure;

« 2^o Amélioration des transports, sur le canal de Nantes à Brest, en donnant partout le tirant d'eau pour lequel ce canal a été créé, en diminuant la durée des chômages; enfin, et surtout en encourageant les systèmes de batellerie qui voudraient se former, et en affranchissant complètement des droits de péage tout bateau porteur d'engrais quelconques;

« 3^o Emploi d'une partie des fonds des sociétés agricoles à encourager l'emploi des calcaires et la culture des plantes fourragères les plus utiles; augmentation, par le Gouvernement, dans ce but, des dotations accordées aux comices. »

M. TILLY. Il me semble que le rapport que nous venons d'entendre, traite un peu sévèrement nos cultivateurs sous le point de vue de l'intelligence, et que les reproches qu'il leur adresse à cet égard sont exagérés. On demande, dans les conclusions, que les habitants de la campagne soient stimulés par des primes à faire usage des calcaires et des engrais pulvérolents. Eh bien! je ne crois pas ces encouragements nécessaires; les cul-

tivateurs ne manquent pas d'initiative et savent bien marcher seuls quand on leur présente de bons exemples et des faits concluants. Ainsi, quand nous avons commencé à faire venir du guano à Morlaix, la valeur de cet engrais n'étant pas encore connue, la vente en était difficile et à peu près nulle. Bientôt, on a cultivé diverses plantes avec le guano; quand on a vu les résultats, l'étonnement des cultivateurs a été grand: Quelle puissance fertilisante! s'écrièrent-ils; hâtons-nous de faire usage de cet excellent engrais; et maintenant dix maisons de commerce de Morlaix font venir de grands approvisionnements de guano, et ne peuvent suffire à satisfaire les besoins du rayon avoisinant, tant les cultivateurs ont appris à apprécier la valeur de cet agent fertilisant. Les cultivateurs sont d'abord remplis de défiance à l'égard des nouveautés qu'on leur présente; mais quand ils reconnaissent qu'elles sont avantageuses, ils les adoptent avec empressement. Si l'on pouvait leur livrer la chaux à un prix raisonnable, soyez sûrs que son usage ne tarderait pas à pénétrer dans les habitudes et à se généraliser, comme il est arrivé pour le guano.

M. Paul DE CHAMPAGNY. — Je suis étonné que l'orateur ait pu considérer à ce point de vue la conclusion du rapport dont il s'agit, et donner aux termes dont je me suis servi un sens qu'ils n'ont pas; j'ai signalé, au contraire, l'industrielle activité de nos cultivateurs, et le vœu que je propose de formuler, relativement à la chaux, n'a pas d'autre but que de favoriser leurs tendances à progresser, et de les mettre à même de faire des essais.

M. DE POMPERY. — On ne peut nier l'ignorance des cultivateurs; comment connaîtraient-ils autre chose que les errements et les traditions qu'ils tiennent de leurs devanciers. Donc, la culture, nouvelle pour la zone de l'intérieur, des racines et des prairies artificielles, ne pourra s'y implanter que par l'impulsion, les exemples des propriétaires et le stimulant des primes. La propagation, dans les écoles primaires que fréquentent les enfants de la campagne, d'ouvrages élémentaires d'agriculture, pourrait aussi aider

à leur faire comprendre les avantages de la culture des fourrages, et, plus tard, devenus cultivateurs à leur tour, ils seraient mieux disposés à l'introduire dans leurs exploitations.

M. METTRO DE VARENNES, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Le rapport ne demande qu'un simple dégrèvement pour le transport des différentes sortes d'engrais et d'amendements sur le canal de Bretagne; cela est insuffisant, il faudrait émettre le vœu de la suppression totale des tarifs de péage; il faudrait même demander plus: Il est nécessaire de rendre le canal navigable dans tout son parcours, afin qu'un service actif et régulier de batellerie puisse s'établir. Je regrette donc que le rapporteur n'ait pas mentionné le vœu présenté dans ce sens à l'Empereur, lors de son passage dans le Finistère.

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose de prier MM. Metro et de Champagny de se réunir pour formuler un vœu à cet égard, en s'inspirant de celui qui a été présenté à l'Empereur et de celui que le Conseil général a émis dans sa dernière session.

Ces Messieurs, se rendant à l'invitation de M. le Président, se retirent un instant, et présentent le texte de la deuxième conclusion tel qu'il est inséré au rapport. Les trois conclusions du rapport de M. de Champagny, mises successivement aux voix, après lecture, sont adoptées par le Congrès.

M. le Comte CAFFARELLI, Directeur de l'Association, a la parole pour donner communication de divers mémoires adressés au Congrès.

M. Roturier, médecin-vétérinaire du dépôt de remonte de Guingamp, a envoyé un mémoire intéressant, relatif aux tares et à l'usure que les machines à battre peuvent occasionner aux chevaux. M. Caffarelli propose de charger la Commission des instruments et machines de l'examen de cette communication. MM. Briot et de Saint-Georges font observer que la Commission formée pour s'occuper de la question chevaline, paraît plus compétente pour examiner le travail de M. Roturier, qui se rattache plus spécialement aux attributions de cette Commission.

Il est décidé que ce mémoire sera envoyé aux deux Commissions des machines et de l'espèce chevaline, qui sont priées de se réunir pour l'examen de cet objet. Un autre mémoire, adressé par M. Roussin, et relatif à l'amélioration des prairies naturelles, est envoyé à la deuxième Commission, qui est chargée de la question des prairies.

MM. Metro de Varennes et Briot reçoivent mission d'examiner et de rendre compte d'un travail étendu, intitulé *Thèse agricole*, et adressé par M. Pierre Méheust, de Melgven. Une proposition du même M. Méheust, tendant à ce que l'on récompense les travaux intellectuels, et demandant qu'il soit fondé des primes à cet effet, est envoyée à la deuxième Commission. Enfin, un troisième mémoire de M. Méheust, exposant qu'il importerait de faire des études hydrographiques, au point de vue de l'utilisation des nombreux cours d'eau qui sillonnent le département, est également envoyé à la deuxième Commission.

M. le Comte CAFFARELLI. — Une bêche mécanique, pouvant faciliter et abréger le travail de cet instrument, a été exposée par M. Lemarchand, de Plestin (Côtes-du-Nord). Cet exposant a formé deux manœuvres au maniement de son outil ; il s'est fait accompagner, à Quimper, de ces deux ouvriers ; il voudrait faire ses expériences le plus tôt possible, afin de pouvoir s'en retourner et diminuer les dépenses que lui occasionnerait son séjour à Quimper, s'il se prolongeait encore. Je propose donc de désigner deux membres pour procéder immédiatement à l'expérimentation de l'instrument dont il s'agit.

MM. Guillard, Olive et de Kerret sont agréés par l'Assemblée pour remplir cette mission.

Un mémoire de M. Dulaz, de Saint-Pol-de-Léon, concernant la question chevaline, est envoyé à la troisième Commission ; une autre communication, faite par M. Dagorn, de Melgven, et traitant de l'emploi des saumures, est envoyée à la 2^e Commission.

Le Secrétaire,

TH. DE POMPERY.

SECONDE PARTIE DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE.

M. DE POMPERY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier la question des assolements, donne lecture de son rapport et des conclusions adoptées par la Commission.

Le programme des questions à discuter pose ainsi celle qui concerne les assolements :

« *Quels sont les assolements usités dans les diverses parties de la Bretagne ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ? Par quels moyens pourrait-on passer de ces assolements à l'assolement alterne ?* »

« Vous savez, Messieurs, que l'assolement triennal est celui qui est le plus généralement usité en Bretagne. Cependant on rencontre aussi l'assolement biennal dans quelques parties de la Haute-Bretagne, et notamment dans la Loire-Inférieure. Ces assolements ont pris évidemment naissance dans les temps les plus reculés, à une époque où la proportion des terres arables était fort restreinte, où l'on n'avait que peu de bétail et par conséquent peu d'engrais ; ils convenaient alors à l'état agricole de nos contrées ; car l'on n'avait à fumer, dans le cours de l'année, qu'une récolte, celle du seigle ou du froment succédant au blé-noir, puis, sans nouvelle dépense d'engrais, on obtenait immédiatement une bonne avoine, céréale peu exigeante, et qui ne réussit même pas bien quand on la place trop près de l'engrais. Il y avait donc un ordre, une sorte de régularité dans la succession des cultures, qui n'existent plus depuis que d'autres plantes ont été admises dans certaines localités en progrès, à prendre rang dans les fermes.

« Les racines, les prairies artificielles sont venues se placer sans règles et un peu au hasard au milieu des autres récoltes, et ont apporté une confusion, une incohérence dans la succession et l'aménagement des cultures qui n'est pas sans inconvénients, puisque l'on se plaint déjà, dans quelques parages, que le tréfle,

le panais, trop répétés dans les mêmes terres, faute de prévision et de discernement, ne réussissent plus. Cette introduction des cultures fourragères, qui présente de si grands avantages et qui est une base si essentielle du développement et de l'avenir de notre agriculture, n'est donc pas un progrès suffisant pour assurer cet avenir; et il faut le compléter en établissant une alternance bien entendue et régulière dans la succession des diverses cultures.

« Remarquons que sur le littoral, on rencontre souvent les assolements les plus épuisants, et cependant le sol conserve sa fertilité sans jamais reposer; mais il y a dans cette zone des engrais abondants et riches que la mer fournit libéralement à tous; et c'est grâce à ces conditions exceptionnelles, qui n'existent pas ailleurs, que ces assolements se soutiennent et continuent sans dangers et profitablement depuis un temps immémorial. Nous n'avons pas à nous occuper de cette région privilégiée, mais de la contrée si vaste et moins favorisée, qui se trouve dans les conditions ordinaires de la culture. C'est là qu'il importe de substituer à l'assolement triennal, qui salit et appauvrit toujours le terrain, un assolement susceptible de l'enrichir et de le tenir net de mauvaises herbes par l'intercalation des plantes améliorantes et nettoyantes entre celles qui sont épuisantes et salissantes. En vain nous dira-t-on que l'assolement qui convient à un pays ne convient pas à un autre; et qu'il ne faut par conséquent en préconiser aucun; nous répondrons que sans doute les plantes appelées à se succéder dans les assolements doivent varier suivant les pays, les climats, les expositions, la nature du sol, les besoins du commerce et de la consommation locale; mais le principe de l'alternance reste néanmoins invariable et d'une application générale et positive.

« Les amendements calcaires seraient sans doute un auxiliaire bien utile pour établir un assolement à base d'alternance dans l'intérieur; cependant votre Commission pense qu'à défaut de calcaires, on pourrait encore faire réussir les assolements de ce genre si, au lieu d'attribuer directement les fumures au blé, on les appliquait à une culture de racines, précédant la céréale, qui profiterait encore suffisamment de l'engrais et trouverait même le sol dans de meilleures conditions pour se bien développer. En employant en outre les engrais pulvérulents, guano, noir-animal, on aurait assez de ressources fertilisantes pour assurer la réussite de l'assolement: on obtiendrait de belles racines, des prairies artificielles productives; le bétail et la masse des engrais s'accroîtraient et enrichiraient de plus en plus la terre; avec ces ressources, la transformation ne tarderait pas à devenir radicale.

« La transition, pour arriver à l'assolement alterne, doit, suivant nous, consister à adopter de meilleurs instruments de culture, et notamment les instruments et les méthodes propres à faciliter le sarclage des racines. Peu à peu on étendra cette culture et celle des prairies artificielles; et quand elles auront gagné sur l'exploitation une étendue proportionnée à celles des céréales, il n'y aura plus qu'à créer des divisions pour la succession régulière de chaque culture, et l'on verra pleinement réalisé l'assolement alterne.

« La Commission pense que, pour hâter l'avènement des assolements à base d'alternance, il faudrait que les Comices stimulassent, au moyen de primes, les cultivateurs à établir dans leurs fermes, une succession plus judicieuse des cultures. »

Le Rapporteur,

TH. DE POMPERY.

M. LE PRÉSIDENT engage les membres du Congrès à vouloir bien donner leur avis sur cette question et à faire les observations qu'ils jugeront convenables.

M. HARRINGTON pense que cette question mérite au plus haut point l'attention du Congrès; il craint seulement beaucoup que l'on ne puisse pas parvenir à faire adopter l'assolement alterne au lieu de l'assolement triennal et par conséquent il semble préférable à l'honorable membre de rester dans le *statu quo*, surtout en considération de l'entêtement proverbial des populations bretonnes.

M. le Comte CAFFARELLI combat énergiquement l'opinion émise par M. Harrington: il pense que les assolements doivent subir des modifications à mesure que les besoins changent et en raison de ces besoins; il est nécessaire d'introduire de nouvelles cultures, de suivre le progrès, sans pour cela détériorer sa terre ni l'épuiser; l'un n'est pas la conséquence de l'autre: pourra-t-on réussir à introduire ces améliorations? c'est une question et M. le

Comte Caffarelli en reconnaît toute la difficulté ; est-ce une raison pour y renoncer ? Il ne le croit pas ; il faut essayer et, par conséquent, l'honorable Directeur approuve les conclusions de la Commission.

M. HARRINGTON voudrait qu'on laissât les paysans libres de suivre les deux genres de culture et que les Comices n'encourageassent pas, au moyen de primes, la culture alterne qui tend à diminuer la culture de l'avoine et du blé-noir, céréales si précieuses pour les cultivateurs.

M. DE POMPERY croit voir dans l'opinion précédente la crainte de la suppression de la culture de l'avoine et du blé-noir ; ce n'est pas cela : dans un assolement alterne bien entendu, on cultive toutes les céréales, sans réduire la surface qui leur est consacrée ; seulement elles ne se succèdent pas ; les racines fourragères et les prairies artificielles y tiennent une grande place et s'intercalent régulièrement entr'elles. Tout d'ailleurs s'accorde à prouver l'avantage d'un assolement alterne. Regardez ce qui se fait en Angleterre où l'agriculture est cent fois plus avancée que chez nous ; l'assolement de Norfolk y est très-répandu ; en France, le principe des bons assolements est presque partout méconnu.

M. HARRINGTON ne conteste pas la bonté de l'assolement Norfolk ; mais il voudrait que les Comices donnassent des primes aux deux genres de culture.

M. BOUREL-RONCIÈRES croit qu'en assolement comme en toutes choses, il ne faut pas être exclusif ; il pense qu'il serait dangereux de demander aux Comices d'encourager les paysans à modifier la culture de leurs pères : il y a vingt ans surtout on préconisait l'alternance des cultures ; à cette époque, la Société d'Agriculture de Saint-Brieuc voulut l'encourager par des primes ; un an après, ceux qui l'avaient essayée ne la suivaient plus. Nous marchons, continue l'honorable membre, vers l'assolement alterne ; mais nous le faisons prudemment ; déjà la betterave se cultive dans presque toutes les fermes, la carotte aussi ; c'est un acheminement vers

le progrès. Plus tard, on fera des étables plus considérables, quand on aura de quoi nourrir un bétail plus nombreux ; mais surtout pas de brusques transitions !

M. DE POMPERY affirme que déjà on peut faire le parallèle entre les deux cultures, qu'elles existent dans plusieurs fermes, mais que du reste on n'a pas besoin de redouter une transformation trop prompte. Tout cultivateur aisé possède de suffisantes ressources pour opérer ce changement de front, qui n'exige que l'achat de quelques instruments essentiels. L'accroissement du bétail s'obtient sans débours par les sevrages. Dans certaines exploitations où l'assolement alterne est adopté, le capital a doublé en peu d'années ; et là où les fermiers ne pouvaient payer, à présent ces mêmes cultivateurs peuvent exonérer leurs enfants du service militaire. — Je citais tout-à-l'heure l'Angleterre, on y consacre les trois quarts de la surface arable aux prairies artificielles et aux racines, seulement un quart aux céréales ; et cependant les Anglais ont de meilleurs rendements en blé que nous. Avec un climat plus froid et plus tardif que le nôtre, ils obtiennent de pleines récoltes dans les plus mauvais terrains. Pourquoi ? parce que ce n'est pas de la grande étendue de terrain ensemencée que dépend la bonne récolte, la récolte abondante, mais de la manière dont le terrain est fumé ; nous demandons en France beaucoup au sol, nous ne lui donnons pas assez. En Angleterre, on entretient un bétail nombreux, et l'on fume intensivement.

M. MÉTRO DE VARENNES pense qu'il y a toujours lieu d'encourager la culture alterne ; dans le département de la Vendée qui a beaucoup de rapport avec le sol et le climat de la Bretagne, depuis qu'on cultive les racines, que l'on crée des prairies, les jachères ont cessé, la production du blé a beaucoup augmenté.

M. LE PRÉSIDENT relit les conclusions de la Commission, qui sont mises aux voix et adoptées.

Le Secrétaire,

H. DE CHAMPAGNY.

TROISIÈME PARTIE DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE.

M. DE CHAMPAGNY a la parole pour présenter le rapport de la Commission dont il est l'organe, sur la septième question du programme, laquelle est ainsi conçue :

Indiquer des exemples de l'emploi de l'ajonc, comme prairie artificielle, dans des terres anciennement cultivées. Résultats obtenus ; comparaison du rendement avec celui du trèfle. — A-t-on cultivé l'ajonc dans des défrichements de landes autrement que par la méthode de l'écobuage ? — Ne conviendrait-il pas d'étendre et de perfectionner la culture de l'ajonc dans les défrichements, pour se créer immédiatement des ressources fourragères ?

« La manière dont est posée la question qui nous occupe, la divise en deux parties, l'une d'exposition de faits, l'autre de discussion.

« Sur la première, voici quelques renseignements recueillis au sein de votre Commission; plusieurs d'entre vous seront, j'espère, à même d'en ajouter de nouveaux.

« Il ne nous a guères été cité d'exemple d'emploi de l'ajonc comme prairie artificielle dans des terres anciennement cultivées, que pour la partie des Côtes-du-Nord avoisinant Lamballe. Là cet usage est très-répandu, et l'ajonc semé dans d'excellentes terres qu'il occupe pendant six ou neuf ans, fournit chaque année une coupe que votre Commission croit, d'après le peu de renseignements qu'elle a pu recueillir à cet égard, s'élever à environ la moitié des trois coupes d'une récolte de trèfle placée dans les mêmes conditions de terrain.

« Il ne nous a pas été parlé d'ajonc cultivé sur défrichement, autrement que par la méthode de l'écobuage.

« Maintenant, quant à la question de savoir si, dans des défrichements, cette plante doit être encouragée, sauf des cas excep-

tionnels, votre Commission ne le pense pas. Sa culture bien soignée peut, il est vrai, procurer une grande abondance de fourrage : ce fourrage est de bonne qualité, mais la trituration exige des frais de main-d'œuvre considérables : il n'existe pas, à ma connaissance, d'instrument qui le broie complètement ; si mes souvenirs ne me trompent pas, au Congrès de Saint-Brieuc, c'est-à-dire tout près de ces localités où se cultive l'ajonc-fourrage, une prime fut proposée au coupe-ajonc remplissant complètement son but ; elle ne fut pas gagnée. Les meilleurs ne font que la moitié de la besogne, et pour nourrir pendant l'hiver à la demie stabulation une quinzaine de vaches moyennes avec chacune quelques livres de foin par jour et le supplément de la nourriture en ajonc, il faut employer, outre un homme coupant de deux ou trois jours l'un, outre un broyeur mécanique, deux ouvriers à la tâche occupés constamment. Quelle est la récolte-racine qui demande des frais de main-d'œuvre pareils ?

« Partout donc où, sur des terres défrichées, la culture des autres plantes fourragères est possible, nous la croyons, pour les bêtes à cornes surtout, bien préférable ; nous réservons seulement à l'ajonc les terrains qu'une trop grande pente, ou une trop faible épaisseur de terre labourable, ou quelque autre cause rendrait impropres à d'autres plantes fourragères plus parfaites. Dans ces circonstances, l'ajonc-fourrage pourra être cultivé avec utilité en le réservant particulièrement aux chevaux pour lesquels il est excellent, et pour lesquels, d'ailleurs, sa préparation ne demande pas à être aussi complète.

« En résumé votre Commission vous propose les conclusions suivantes :

Conclusions. — « Il n'y a lieu de conseiller la culture de l'ajonc comme fourrage sur des terres défrichées, que dans des circonstances exceptionnelles où trop de pente, trop peu d'épaisseur de terre labourable, ou quelque autre motif particulier rendent impossible la culture d'autres plantes fourragères, partout où elles sont possibles, beaucoup plus profitable. »

M. FLAGELLE dit que les renseignements fournis à la Commission et qui tendraient à faire considérer la culture de l'ajonc comme restreinte à une partie du département des Côtes-du-Nord, sont incomplets. Il peut citer dans le Finistère les cantons de Ploudalmézeau et de Lannilis, ainsi que le canton de Brieuc, dans l'arrondissement même de Quimper, où cette culture se pratique et présente de réels avantages.

M. DE SESMAISONS, de son côté, fait connaître que l'ajonc est également cultivé dans la Loire-Inférieure, et que le rendement en est autrement élevé que celui indiqué par le Rapport. Il n'est pas rare d'obtenir 35 milliers pesant d'un hectare d'ajonc. Mais la difficulté est de broyer cette plante. Les machines coûtent très-cher et ne paraissent pas remplir complètement les conditions d'une bonne trituration.

M. FLAGELLE a lui-même cultivé l'ajonc et il en a obtenu un rendement supérieur encore à celui cité par M. de Sesmaisons. Il n'a pas retiré moins de 25,000 kilogrammes dans une bruyère cultivée, et il est convaincu qu'on peut attendre un résultat semblable et même plus favorable, toutes les fois qu'on opérera dans de bonnes conditions.

M. BOUREL-RONCIÈRE ne s'est pas livré à une évaluation en argent du rendement de l'ajonc. Mais, dans les Côtes-du-Nord, un champ sous ajonc est généralement considéré comme représentant la même valeur qu'un champ sous froment. Il est entendu qu'il ne s'agit ici que de l'ajonc cultivé qui produit incontestablement plus que l'ajonc spontané. C'est dans la première catégorie qu'il faut classer l'ajonc, plein de sève, des environs de Lamballe, lequel est très-peu piquant et constitue un bon produit marchand.

M. DE CHAMAILLARD fait observer que l'ajonc n'a pas besoin d'être aussi complètement broyé pour la nourriture des chevaux que pour celle des bestiaux.

M. DE POMPERY possède une machine qui remplit suffisamment son but. Elle a été établie dans d'autres fermes par des cultivateurs qui la feront marcher au moyen du moteur de la machine à battre.

On a souvent recherché les moyens de créer des occupations fructueuses au cultivateur pour les longues soirées de l'hiver. Ces longues soirées, il les emploiera utilement à broyer de la lande; la trituration peut, sans inconvénient, se faire avec le pilon, en attendant une machine à bon marché et remplissant toutes les conditions vainement cherchées jusqu'ici.

M. DE SESMAISONS insiste sur les avantages qu'offre la culture de l'ajonc. Il trouve la constatation de ces avantages, dans ce qui se passe, cette année même, dans la Loire-Inférieure. Par suite de fâcheuses circonstances atmosphériques et surtout de l'existence d'un insecte, le *ver blanc*, qui a exercé de grands ravages sur les racines, les fourrages y sont très-chers, et ceux qui ont des ajoncs pourront passer un hiver tel quel et attendre jusqu'au printemps. L'ajonc est une bonne plante de transition, et il faut en tenir grand compte dans l'économie rurale.

M. le PRÉSIDENT fait ressortir la grande divergence existant entre les opinions qui se sont produites et donne de nouveau lecture des conclusions de la Commission.

M. le RAPPORTEUR rappelle, comme il l'a déjà dit dans son rapport, que très-peu de renseignements ont été apportés au sein de la Commission, tant sur l'état de la culture de l'ajonc, que sur son rendement exact. Il accepte les renseignements nouveaux que la discussion a révélés, et ne s'oppose pas le moins du monde à ce qu'on établisse un autre rapport entre le rendement des deux fourrages. Il maintient, en ce qui lui est personnel, que, pour nourrir 15 vaches, il a été obligé d'employer, outre le coupeur et le broyeur mécanique, deux ouvriers à la tâche travaillant constamment.

M. DE POMPERY constate que le rendement de la lande cultivée est considérable, beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait pensé. L'ajonc peut être une ressource précieuse pour le défricheur judicieux; il pourra ainsi se procurer facilement et à peu de frais, une bonne base pour obtenir du bétail.

M. BRIOT présente des observations dans le même sens.

M. le PRÉSIDENT pense que la question est suffisamment élucidée. De nouveaux renseignements ont été apportés par M. Flagelle et M. de Sesmaisons; par suite, l'énonciation des faits s'est considérablement modifiée; il en doit être de même des conclusions du Rapport. Il lui semble que la question est de savoir si on engagera

les cultivateurs à étendre la culture de l'ajonc ou si l'on doit les laisser libres d'agir selon leurs appréciations des avantages de cette plante et suivant les conditions de leurs terres.

L'Assemblée se range unanimement à cette dernière opinion.

M. BOUREL-RONCIÈRE dit encore quelques mots des machines à ajonc et particulièrement de celle de M. de Pompery, qui est plutôt un appareil de ferme qu'une machine. Il a une connaissance personnelle des expériences faites de cet appareil, dans les Côtes-du-Nord, et il peut témoigner qu'on en a obtenu des résultats très-satisfaisants. Il pense qu'il serait d'un grand intérêt de le faire connaître, afin d'en répandre l'usage.

M. DE POMPERY s'engage à envoyer prochainement le plan de sa machine, pour être inséré dans le compte-rendu qui sera publié (*).

La séance est levée.

Le Secrétaire,

CH. RABOT.

(*) Voir à la fin du volume le plan de la machine et la note y annexée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON RICHARD.

Étaient présents au bureau MM. le C^{te} CAFFARELLI, le C^{te} DE SESMAISONS, LE GALL et P. LE GUAY.

M. DE POMPERY donne lecture du procès-verbal de la première partie de la séance d'hier. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. DE CHAMPAGNY, rédacteur de la deuxième partie du procès-verbal, n'étant pas encore prêt, M. Ch. RABOT en lit la troisième partie qui est adoptée.

M. le DIRECTEUR dépose sur le bureau :

1^o Un mémoire de M. F. de Kerjégu, membre du Conseil général du Finistère, sur une exploitation qu'il a créée en 1844, à deux kilomètres du bourg de Scaër ;

2^o Un mémoire de M. le Maire de Coray et de ses collègues des communes voisines, sur les travaux opérés par M. de Molon, et sur les résultats qu'ils ont produits ;

3^o Une note de M. Bourel-Roncière sur les instruments et machines agricoles, exposés au concours du Congrès de Quimper par la fabrique de Lanvollon (Côtes-du-Nord).

Il est fait renvoi des deux mémoires à la première Commission ; la note de M. Bourel-Roncière est renvoyée à la seconde.

M. DE POMPERY, rapporteur de la première Commission, lit

le rapport suivant sur la 9^e question du programme, ayant pour objet la création de bois dans les terres incultes :

« La première partie de la question est ainsi posée : « *Indiquer les circonstances où il vaut mieux créer des bois dans les défrichements de landes, que d'y introduire l'agriculture proprement dite, (Nature du sol, vents de mer, etc.)* »

« La Commission exprime l'avis que partout où la couche végétale est peu épaisse, par exemple, sur certains plateaux culminants, exposés aux vents, sur les versants abruptes et pierreux, la nature même des lieux et du sol indiquent assez que la culture proprement dite ne serait pas avantageuse et qu'il est préférable de créer des bois.

« Deuxième partie de la question : « *Indiquer les méthodes les plus sûres et les plus économiques pour assurer le succès de cette opération.* »

« Un membre de la Commission a cité plusieurs opérations de boisement exécutées en semant en mélange, sur écobue, des arbres résineux et diverses essences feuillues. Au bout de 15 ans, on abat les pins et l'on recèpe les sujets forestiers qui, sous l'ombrage des arbres verts, sont restés grêles et étiolés ; en un mot, on fait table rase du tout. Les arbres feuillus repoussent ensuite et développent de vigoureuses tiges. Cette méthode peut être excellente pour créer des taillis ; mais il paraît préférable de procéder autrement, quand il s'agit de la création de futaies. En effet, avec ce système, on retarderait de quinze années le développement de la plantation ; laquelle, arrivée à une certaine hauteur, serait en outre totalement dépourvue de protection et d'abri. Or, dans tous les lieux élevés, exposés au souffle brûlant des vents de mer, la réussite des essences forestières à feuilles caduques n'est possible qu'à l'aide des conifères. Le pin maritime, et mieux encore le pin de Rigá, qui est aussi rustique et qui fournit un bois de meilleure qualité, conviennent parfaitement pour servir d'abri aux essences feuillues.

« Quoique le système dont nous venons de parler ait été préconisé dans les discussions qui ont eu lieu au Congrès de Redon, et qu'il soit d'usage, dans ces parages, de semer ordinairement les pins dans le seigle péle-mêle avec les glands, châtaignes ou faines, cependant, si l'on veut créer des futaies, un principe qu'il ne faut pas perdre de vue en sylviculture, c'est que les massifs mélangés ne viennent jamais avec assez d'en-

semble pour qu'une essence ne nuise pas à l'autre. Le procédé le plus sûr, et qui paraît avoir toujours le mieux réussi, c'est d'ensemencer alternativement, dans l'écobue, avec le seigle, des lignes isolées d'arbres résineux et de forestiers à feuilles caduques. Ce procédé est certainement aussi le plus économique ; mais comme on ne peut pas écobuer partout, il faut bien quelquefois avoir recours à la plantation par potets. On dispose les potets en lignes ; pour les conifères, il suffit d'écroûter légèrement le gazon. Quand le jeune semis d'arbres résineux a quatre ou cinq ans, on plante dans les intervalles les petits sujets forestiers qu'il doit abriter. Il faut que les deux essences soient à peu près de même dimension, afin que le tout croisse et se développe avec ensemble ; car, si le pin dominait, les jeunes feuillus s'étioleraient et réussiraient mal. On plante ces jeunes sujets dans des potets qui ont de 33 à 40 centimètres de diamètre, sur 25 environ de profondeur. Ordinairement le potet coûte un centime ; cependant, dans les sols très-rocailleux, il faut le payer plus cher.

On éclaircit à mesure que le besoin s'en fait sentir ; en général, le pin, quand on le mêle à d'autres essences, ne doit être considéré que comme un arbre de transition que l'on supprime graduellement et qui est destiné à disparaître entièrement quand les jeunes forestiers se seront assez complètement emparés du terrain pour pouvoir se passer de protection.

Le Rapporteur.

TH. DE POMPERY.

M. le PRÉSIDENT déclare que la discussion est ouverte sur l'ensemble des énonciations du rapport de M. de Pompery.

M. PEYRON donne lecture d'un travail complet sur la culture du pin maritime ; nous en reproduisons les parties principales, conformément au vote formulé ci-après par le Congrès.

Le mode le plus usité par les agents de l'administration forestière pour repeupler les terrains vagues des forêts soumises à leur surveillance, est l'ensemencement en massif serré, soit en ligne, soit après un labour général de la pièce où sont répandues les graines d'essences forestières appropriées à la nature du terrain.

« Quand il s'agit d'essence à feuilles caduques, telle que le chêne, on sème, soit grains à grains, soit à la volée, mais toujours de manière à former un massif impénétrable à la lumière, lorsque les bois sont parvenus à une certaine hauteur.

« Puis viennent une série d'éclaircies pour préparer la futaie; enfin, les coupes *sombres*, *secondaires* et *définitives*.

« Ce mode est suivi depuis environ 30 ans, époque où le système allemand pour le traitement des bois a prévalu sur celui qui était adopté auparavant par l'administration forestière; il manquait d'unité, chaque agent supérieur agissant à peu près arbitrairement dans sa circonscription, et n'ayant aucun système arrêté tant pour les ensemencements, que pour les aménagements et les exploitations.

« Ce n'est guère que depuis 1827, lors de la promulgation du Code forestier, que l'Administration a enfin compris que, sans unité dans le traitement des forêts, il ne pouvait résulter, en général, que mauvaise administration des richesses forestières confiées aux soins de ses agents.

« Maintenant, il existe des règlements spéciaux et des instructions qui sont imposés aux agents et préposés forestiers qui ne peuvent les enfreindre; aussi tout se fait d'une manière régulière et normale, et s'il arrive parfois qu'on voie des opérations mal faites, il faut plutôt s'en prendre au manque d'intelligence des agents, qu'aux instructions de l'Administration supérieure, qui sont toutes parfaitement et rationnellement conçues.

« Nous n'entrerons pas dans le détail des méthodes à suivre pour l'ensemencement de chacune des essences forestières; qui demande un traitement particulier, encore moins dans le détail des dépenses que peut coûter un hectare de semis d'arbres à feuilles caduques; notre intention est de ne parler que de ce dont nous avons une connaissance certaine, fondée sur l'expérience.

« Nous ne traiterons dans cette instruction, d'une manière particulière, que des semis d'arbres verts, renvoyant les personnes qui voudraient se livrer exclusivement aux semis de chêne, hêtre, châtaignier, bouleau, etc., aux ouvrages publiés par les savants professeurs et directeurs de l'École impériale forestière, tels que MM. Parade, Lorentz, etc., et aux ouvrages des forestiers allemands, Hartig et autres.

« Toute notre attention sera donc exclusivement consacrée à la culture du pin maritime qui est l'essence qui pousse le plus vite en Bretagne et dans les terrains les plus médiocres; et c'est

aussi, selon nous, celle qui paraît la plus propre à opérer promptement et avec le moins de dépenses le *reboisement* de nos terres incultes pour les préparer au *défrichement*.

« Nous diviserons notre instruction en six parties, savoir :

PREMIÈRE PARTIE.

Des terrains propres aux semis de Pins maritimes et des travaux préparatoires pour l'ensemencement.

« Tous les terrains, en général, sont propres à la culture du pin maritime; si la graine trouve quelques centimètres de terre végétale, si les racines ne rencontrent pas d'obstacles occasionnés par le manque absolu de terre végétale, elle lève et pousse bien. Dans les terrains pierreux ou rocailleux, elle pousse aussi, pourvu que les racines rencontrent quelque peu de terre dans les interstices; mais les terrains où elle paraît le plus prospérer, ce sont les sablonneux et les silico-argileux. L'exposition où le pin maritime se complait le mieux, c'est le versant nord des collines ou dans les plaines abritées des vents d'ouest et sud-ouest et où il y a de l'écoulement pour les eaux. Les collines bordant les rivières et les bords abrités de la mer sont particulièrement favorables à leur belle venue. Dans les terrains humides ou marécageux, ceux surtout dont le sous-sol est composé d'argile imperméable, le pin pousse bien pendant 14 à 15 ans; mais, lorsque le pivot trouve une résistance invincible à transpercer l'argile, les racines poussent latéralement, le pivot s'aplatit, l'arbre végète, et s'il ne meurt pas, faute de rencontrer la substance qui lui est nécessaire, il est renversé, soit par les coups de vents, soit par les neiges, le pivot n'ayant pu pénétrer assez profondément en terre pour résister suffisamment aux efforts de ses ennemis. Dans ces sortes de terrains, il ne faut pas penser à créer une futaie, mais espérer opérer des défrichements avantageux, après que les bois seront restés en terre au moins pendant 15 ans.

« Avant tout, quelle que soit l'étendue du terrain qu'on destine à l'ensemencement des bois, il faut le clore parfaitement, pour empêcher le bétail d'y pénétrer sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de perdre tout le fruit de son travail et de ses soins.

« Si la lande à ensemenecer est d'une certaine étendue, il faut en faire faire le mesurage trigonométrique, et la diviser, autant que possible, en 15 parcelles à peu près égales.

« Le genre de clôture généralement adopté est un talus en

mottes, et terres de 1 mètre 40 centimètres de large à la base, 80 centimètres au sommet et 1 mètre 70 centimètres de hauteur. On sème ordinairement sur toute la longueur de cette clôture, appelée improprement *fossés*, une certaine quantité de graine de pin qui y pousse très-bien et sert à consolider les terres; mais si le terrain est profond, et qu'on n'y rencontre ni pierres ni rochers, nous conseillons de faire des clôtures à l'inverse de celles que nous venons de décrire ci-dessus, c'est-à-dire de creuser des fosses de 1 mètre de profondeur, 1 mètre de largeur au fond et 1 mètre 30 centimètres au sommet, en ayant soin de rejeter toute la terre qu'on en retire du côté intérieur de la lande. On sèmera en pin la terre fraîchement rejetée; il s'élèvera bientôt un rideau épais et impénétrable de bois qui interdira, concurrentement avec la fosse creusée à ses pieds, tout accès au bétail et à qui que ce soit. Ce genre de clôture est particulièrement recommandé pour les terrains humides comme devant servir en même temps d'égouts aux petits canaux dont nous parlerons bientôt. Enfin, elle est plus économique que la précédente à cause du peu de réparation et d'entretien qu'elle exige. Nous en avons fait faire environ 3,000 mètres dans notre propriété de Guisriff, qui nous ont coûté 15 centimes le mètre courant.

« Nous conseillons aussi de diviser le terrain en parcelles qui seront séparées entre elles par des lignes ou chemins d'exploitation. Ces lignes auront au moins 5 mètres de largeur, et pour les séparer des parcelles, on pratiquera, de chaque côté, de petites fosses de 0,50 centimètres de profondeur sur 0,50 centimètres de largeur qui, en suivant la pente de la parcelle, iront aboutir à la grande fosse dont nous avons parlé comme un égout principal, et dans les terrains où il aura été impossible d'en créer, les eaux iront se réunir au pied du talus, et courront dans le petit fossé d'où on aura pris de la terre pour garnir le sommet du talus.

« Par ce moyen, le terrain est assaini et pour ainsi dire drainé. Nous conseillons encore aux personnes qui mettent toujours de l'ordre dans ce qu'elles font, de donner un numéro et un nom à chaque parcelle comme on donne un nom à un champ, et de faire l'histoire de chaque parcelle, tant pour sa propre satisfaction, que pour les utiles enseignements qu'on peut en tirer pour l'avenir; il n'y a rien tel que l'expérience pour relever les erreurs théoriques des agriculteurs comme des sylviculteurs. Pour une étendue de 50 hectares et au-dessus, nous engageons à avoir un garde assermenté; sans cela la propriété est peu respectée, et, sans aucun doute, elle sera pillée et dévastée.

DEUXIÈME PARTIE.

Des diverses Méthodes d'ensemencement de Pins maritimes et de la préférence à accorder à celle qui consiste à semer en massif serré.

« Bien des personnes s'occupent de semis de pins; mais y en a-t-il beaucoup qui les opèrent d'une manière convenable pour donner le plus de produits possibles? Nous osons nous permettre d'en douter.

« Nous allons donc traiter des divers systèmes que nous connaissons, les discuter et tâcher de combattre ceux que nous croyons les moins bons, afin d'attirer à notre opinion le plus d'adhérents possibles, parce que nous la croyons rationnelle, et qu'elle est fondée, non pas uniquement sur nos propres idées, mais aussi sur celles des meilleurs forestiers français et étrangers dont les raisonnements nous ont paru d'une justesse saisissante.

« Nous allons d'abord parler des méthodes employées et en discuter le mérite; elles sont, selon nous, au nombre de quatre principales :

- 1^o Semis à la volée sur le terrain non préparé;
- 2^o Semis en pot;
- 3^o Semis en lignes plus ou moins rapprochées;
- 4^o Semis sur écobue avec ou sans céréales.

« Ensuite, nous traiterons la question de la saison la plus favorable pour le succès des semis.

« Du choix des graines, etc.

« Enfin, nous discuterons tous ces systèmes ou méthodes sous le point de vue du défrichement ou de l'abandon des terrains ensemencés pour rester en futaie.

1^o Du Semis à la volée sur terrain non préparé.

« Quelques personnes, et c'est heureusement le petit nombre, voulant faire vite et à bon marché, pensent qu'en agissant comme fait la nature, c'est-à-dire en répandant des graines en forte quantité sur la surface du terrain, elles auront un beau semis qui ne leur aura coûté d'autre peine que celle de répandre la graine. C'est, selon nous, une grave erreur : la quantité de graine ainsi

répandue, doit être au moins décuple de celle qui doit être semée par hectare dans les terrains préparés à cet effet.

« Il existe des oiseaux, des mulots et autres rongeurs extrêmement friands de la graine de pin, et qui en consomment une grande quantité, même lorsqu'elle est recouverte par la terre, à plus forte raison lorsqu'elle est simplement jetée sur la surface de la lande, sans compter que la majeure partie des graines, n'ayant aucune communication directe avec la terre végétale, dessèche et pourrit sans pouvoir lever. Les 100 kilogrammes de graine de pin revenant, terme moyen, à 40 fr., il en faudrait au moins 200 kilogrammes pour semer, en massif serré, un hectare; ce serait donc une dépense d'au moins 80 fr., sans être certain que tout soit convenablement et également ensemené. Cette méthode, selon nous, doit être rejetée parce que la réussite du semis est incertaine et qu'elle est, en même temps, très-couteuse, malgré l'économie plus apparente que réelle qu'elle semble produire. Elle serait tout au plus praticable pour une quantité de terre très-restreinte qu'on ne tiendrait pas à défricher, mais à conserver en futaie plus ou moins pleine.

2° *Du Semis dit en pot ou en trous plus ou moins rapprochés.*

« Ce genre de semis consiste à faire enlever une motte par le moyen d'une étrépe, soit en ligne, soit indifféremment, à des distances variant de deux à trois mètres, et d'y jeter une pincée de cinq à dix graines environ, qu'on recouvre légèrement en binant la terre. Les graines lèvent ordinairement très-bien et forment des bouquets ou touffes d'arbres plus ou moins épais. Au bout de quelques années, on coupe les arbres mal venant et on conserve dans chaque touffe un ou deux pieds, les plus vigoureux et les moins tors. Les pins semés ainsi ne peuvent jamais servir que pour faire une futaie et jamais comme moyen de préparation et de transition pour un défrichant, attendu que leur distance n'est pas assez rapprochée pour faire pourrir le gazon ou la lande qui les environnent et former le terreau indispensable pour la première fumure nécessaire à la pièce destinée au défrichement. Inutile de songer à défricher avec fruit une lande après un semis opéré en pot, d'autant plus que presque tous ces terrains sont livrés à la vaine pâture du bétail, ce qui est encore un obstacle sérieux à la réussite parfaite du semis. On ne peut donc en espérer qu'une futaie d'une médiocre venue, en ce sens que les arbres n'ayant pas poussé en massif, se trouvent rarement droits et ne

deviennent presque jamais élevés. Ils sont souvent gros avec de nombreuses branches, mais presque jamais on n'en peut faire des bois de charpente à cause de leur courbure plus ou moins prononcée; on en tire seulement des planches d'une faible longueur.

« Malgré tous ces inconvénients, cette méthode n'en est pas moins prônée par bien des personnes qui la préfèrent à celle qui consiste à semer en massifs épais, en objectant que les arbres venus en massif poussent plus droits, il est vrai, mais gaulent et n'atteignent jamais une grosseur convenable, privés qu'ils sont d'air et de lumière.

« Nous espérons combattre avec succès cette opinion, quand nous traiterons des semis en massifs serrés et nous pensons pouvoir démontrer que les pins en massif ne gaulent que parce que les éclaircies n'ont pas été pratiquées d'une manière rationnelle et suivant les prescriptions de l'art, si même jamais elles n'ont été pratiquées d'aucune manière par les honorables adversaires dont nous prévoyons les objections. Nous devons dire aussi que ce mode d'ensemencement coûte moins cher que les autres, mais d'un autre côté les arbres étant isolés, pour peu qu'ils soient exposés aux coups de vents de la mer, sont plus susceptibles d'être tordus ou déracinés que les arbres venus en massif qui, jusqu'au jour où ils doivent tomber sous la cognée du bûcheron, au terme de leur maturité, se protègent mutuellement contre les terribles ennemis des arbres verts, le vent et la neige, ainsi que nous le démontrerons dans la suite de cette instruction.

3° *Des Semis en ligne.*

« La distance à conserver entre les lignes dans les terrains qu'on désire ensemenner selon ce mode, varie, suivant la destination à laquelle on veut les consacrer.

« S'il s'agit de préparer la terre pour être mise sous labour, au bout de la quinzième année de semis, la distance ne pourra pas être plus de 1 mètre à 1 mètre 30. Si on destine au contraire le terrain à devenir futaie, la distance pourra être de 2 mètres, pas plus.

« Nous allons d'abord nous occuper des terrains qui devront être défrichés d'après le reboisement et nous dirons que la distance de 1 mètre n'est pas trop rapprochée; car la chose essentielle est d'obtenir un taillis assez épais pour faire périr sous son couvert toutes les plantes qui s'y trouveront, afin de former, avec les feuilles des mêmes arbres, un terreau qui devra servir aux premières années de culture après le défrichement.

« Voici la manière de procéder à la formation des lignes :
 « Nous avons dit que chaque parcelle, après avoir été mesurée et divisée géométriquement, possèdera une grande ligne ou chemin d'exploitation, pourvu à chaque côté de petites fosses d'écoulement qui, comme les lignes, auront été tirées au cordeau.

« On prendra deux gaulés d'un mètre de long, qu'on posera d'abord perpendiculairement à chaque extrémité de la fosse d'écoulement, et on placera au bout de chaque gaulé les deux piquets du cordeau, puis on procédera à l'étrépage, en suivant la ligne du cordeau et en enlevant en dehors du même cordeau trois larges d'étrêpes, représentant environ 50 centimètres.

« La première ligne terminée, on replacera les gaulés à chaque extrémité de cette ligne, à laquelle on appliquera les piquets du cordeau, comme à la première fois, et on continuera ainsi pour toute la pièce.

« L'étrépage entièrement opéré, on binera légèrement la surface de la ligne, puis on sèmera la graine à la volée, le plus également possible, comme on sème le grain dans un champ, enfin on passera le râteau sur le tout.

« Nous avons opéré ainsi dans la majeure partie de notre lande de Guisriff, mais au lieu d'une largeur de 1 mètre, nous avons mis 1 mètre 30 centimètres, ce qui est un peu trop quand on veut défricher le terrain. Nous voyons maintenant que, si nous n'avions mis que 1 mètre, c'eût été beaucoup mieux. Il est vrai que nous ne songions, au moment de l'ensemencement, qu'à faire une futaie, mais lorsque nous avons vu la quantité de détritus et de terreau produits par nos jeunes semis, l'idée du défrichement de ces landes nous est venue.

« Nous conseillons donc pour les terrains propres au défrichement, de mettre entre les lignes une distance d'un mètre au plus. Dans ceux destinés à rester en futaie, la distance de deux mètres peut être laissée, en ne perdant pas toujours de vue que plus le massif sera serré, tant pour le défrichement que pour la futaie, plus on obtiendra de bons résultats. Si le semis est destiné à composer une futaie, on peut utilement planter dans l'intervalle des lignes, à des distances plus ou moins rapprochées, de jeunes plants de toute autre essence que celle de pin maritime que l'on réservera lors des éclaircies pour former la futaie concurremment avec le pin. Le mélange des essences de bois dur avec le pin est souvent recommandé par les forestiers, principalement par les forestiers allemands. Les raisons qu'ils donnent sont parfaitement déduites et expliquées; nous recommandons donc ce

mélange d'essence comme devant produire le meilleur effet pour l'avenir d'une futaie.

« Quand nous traiterons des éclaircies, nous reviendrons sur le mode le plus convenable à adopter pour convertir les semis en futaie.

4° Semis sur écobue avec ou sans céréales.

« Ce mode est, sans contredit, le meilleur pour obtenir des plants vigoureux et bien venants; mais il a l'inconvénient de ne pas fournir autant de détritus que l'ensemencement en lignes, attendu qu'après l'incinération des mottes, des landes ou des bruyères, le peu de feuillages qui tombe des jeunes pins fournit un engrais assez peu substantiel.

« Si on veut transformer ces terrains en terres arables, il faudrait, selon nous, attendre quelques années de plus, jusqu'à ce que la couche de terreau soit devenue assez forte pour fournir à la terre une fumure convenable. Du reste, on ne peut donner là-dessus une règle générale à suivre; c'est au propriétaire à voir si, indépendamment de la qualité du terrain, les fougères ou autres plantes qui ont pu pousser sous le couvert du semis, ne se trouvent pas dans des conditions assez avancées de décomposition pour fournir l'engrais nécessaire à un premier labour; mais si on veut simplement conserver les semis pour être traités en futaie, l'écobuage est le moyen de réussite qui paraît le meilleur.

« Si le gazon de la lande ou de la bruyère qu'on a l'intention d'écobuer, n'a pas été étrépié depuis vingt ans au moins, et s'il est devenu, comme on dit *mûr* pour cette opération, en étrépiant tout le terrain qu'on veut ensemençer, en le labourant après avoir incinéré les mottes, on peut en toute assurance y semer du seigle ou du blé-noir avec la graine de pin; le tout viendra parfaitement bien et les frais d'ensemencement sont ordinairement couverts par le produit de la récolte, souvent au-delà.

« Quand la superficie du terrain n'est pas arrivée au point de maturité qu'il faut pour donner une bonne récolte de seigle ou de blé-noir, l'opération de l'écobuage devient nécessairement plus coûteuse en l'absence de produits; mais elle est néanmoins bonne pour faire lever la graine et prospérer le semis.

« Pour épargner les frais, nous conseillerions (ce que nous avons fait avec succès dans ces sortes de terrain) d'incinérer sur les lignes mêmes; les mottes étrépiées et les landes, restant dans les intervalles des lignes, se trouvant autant que possible épargnées par l'incinération, devront former, après leur réduction en

terreau, ce premier engrais indispensable au succès du défrichement et de la mise en culture définitive du terrain.

« Lorsqu'on veut marcher vite et faire beaucoup en peu de temps, il faut opérer d'après toutes les méthodes, selon la saison où l'on se trouve; mais lorsque rien ne presse, il faut naturellement choisir la méthode qu'on croit la meilleure.

5° *De l'époque la plus favorable pour faire les Semis.*

« Quand on sème soit en ligne, soit en pot, la saison la plus favorable est en Mars, Avril, Mai et Juin, parce qu'avant l'hiver, les jeunes plants ont acquis assez de force pour résister généralement aux boursoufflures que les gelées occasionnent aux terrains nouvellement ensemencés. Puis viennent Juillet et Août; dans ces derniers mois, les jeunes plants sont sujets à être échaudés par l'ardeur du soleil, et ils manquent de force pour résister aux gelées.

« De Septembre à Février, la graine reste en terre, exposée à tous les événements ou intempéries de la saison froide; l'automne et l'hiver seraient donc, selon nous, l'époque la moins propice pour les semis de pin, si l'avantage de semer sur écobue au mois de Novembre ne venait compenser ce que cette saison semble offrir de défavorable. En général, nous le répétons, quand on a une grande quantité de terrains à ensemencer, il faut aller vite et ne pas rester perdre un temps précieux à attendre la saison favorable; on sème à toute époque et en toute saison. Pour une petite quantité de terre, c'est bien différent; alors rien ne presse et on choisit son temps.

6° *De l'achat et du choix des Graines de Pin maritime.*

« Il est préférable d'acheter la graine que de la récolter soi-même, surtout quand il s'agit d'une opération d'une certaine importance; par la raison qu'il serait impossible de récolter plusieurs centaines de kilogrammes, encore moins plusieurs mille, sans avoir une sécherie installée sur une assez grande échelle.

« Une pareille installation pourrait être utile et profitable à un propriétaire possesseur déjà d'une grande étendue de futaie de pins, qui retirerait bénéfice de son superflu en vendant la graine qu'il récolterait; mais par les moyens ordinaires qui consistent à exposer les cônes à l'ardeur du soleil, cela devient trop dispendieux et ne peut convenir que pour une petite quantité de terre à ensemencer.

« La graine dont nous nous sommes servi à Guisriff, a été tirée du *Mans* où cette semence s'obtient artificiellement et en grand.

Elle revient, prise au *Mans*, de 30 à 35 francs les 100 kilogrammes. A Bordeaux on ne peut guères l'obtenir à moins de 40 à 50 francs, mais on la dit de qualité supérieure.

« Nous avons employé, pour l'ensemencement d'environ 121 hectares à Guisriff, 6000 et quelques cents kilogrammes de graine de pin. Dans cette quantité, il nous est arrivé une ou deux fois d'avoir de mauvaise graine, probablement de la vieille. Dans une parcelle de 4 hectares environ, la graine n'a pour ainsi dire pas levé; il a fallu la réensemencer en entier, mais, en général, la graine s'est trouvée de bonne qualité.

Il faut, autant que possible, éviter d'avoir de vieille graine, car alors elle rancit et devient impropre à la reproduction. On récolte les cônes en mai et juin et ce n'est qu'après cette saison qu'on peut espérer de la graine nouvelle propre aux succès des semis; ainsi les semis faits en mars, avril, mai et juin se feraient dans de moins bonnes conditions que dans les mois suivants, s'ils n'avaient pour eux l'avantage d'être faits au printemps, à l'époque de la germination générale des graines. Enfin, il est essentiel de faire choix d'un grainetier honnête homme.

TROISIÈME ET QUATRIÈME PARTIES.

La troisième partie de ce mémoire traite des dépenses d'ensemencement. Comme ces dépenses varient suivant les pays, les prix de main-d'œuvre et les difficultés du terrain, nous croyons devoir supprimer le détail des chiffres que donne ici M. Peyron, et nous borner à consigner le total des sommes dépensées pour chaque mode d'opération.

L'ensemencement par le procédé de l'écobuage est revenu, dans la lande de Guisriff, au prix de 180 francs par hectare: les semis sur écobue partielle, c'est-à-dire par bandes ou lignes de 0,50^{cent} de largeur, séparées par des intervalles d'un mètre non écobuées, ont coûté 75 francs seulement pour la même superficie. Les semis en lignes sur simple étrépage, sans incinération, avec ratissage pour recouvrir la graine, ont coûté à M. Peyron, avec un espacement d'un mètre 30, 79 fr. 75 c; et à la distance d'un mètre seulement, 96 francs 50 centimes.

Le bénéfice du produit des éclaircies, objet de la quatrième

partie du mémoire, varie également suivant les localités : dans certains pays, les fagots de pins propres au chauffage, les plants assez gros pour être employés comme gannivelles pour espaliers, ceux qui conviennent pour chevrons, ceux qui peuvent servir à faire de la belette pour couverture, sont recherchés et se vendent des prix avantageux ; mais il est des parages où ces produits sont peu estimés, et par conséquent de difficile défaire et presque sans valeur. A cet égard, les évaluations de M. Peyron sont donc purement éventuelles ; et, pour abrégé ce mémoire fort étendu, nous croyons devoir supprimer les détails qui n'ont qu'une importance secondaire, ainsi que les chiffres essentiellement variables qui y sont posés.

CINQUIÈME PARTIE.

Des éclaircies, lorsqu'on veut trailer les semis en futaie.

« Les semis opérés sur les terrains qu'on veut défricher par le reboisement, n'ont pas besoin d'être éclaircis ; au contraire, plus le massif est serré et compacte, plus il fournira de détritus et par suite de terreau. Les bois sont sacrifiés à l'engrais qu'ils doivent produire.

« Les éclaircies ne sont donc nécessaires que lorsqu'on veut trailer les semis en futaie : c'est une opération très-délicate et c'est à la bonne exécution d'une semblable opération que l'on reconnaît l'intelligence du forestier ; car d'une éclaircie plus ou moins bien exécutée, dépend la réussite d'une futaie ou son anéantissement ; c'est enfin la pierre de touche des sylviculteurs.

« Il est entendu que nous ne traiterons la question des éclaircies qu'en ce qui concerne les pins maritimes, parce que c'est l'essence qui nous intéresse le plus en ce moment, attendu qu'elle est destinée à opérer promptement et sûrement la transformation de nos landes dans un avenir qu'il faut espérer n'être pas éloigné ; sans compter qu'il est démontré qu'un chêne qui a coûté 1 franc lors de sa plantation, reviendra, en comptant les intérêts composés à cinq pour cent, à l'âge de 126 ans, à la somme énorme de 312 francs ; et nous voyons tous les jours vendre des chênes de cet âge de 40 à 50 francs et même moins ; ce qui constitue le propriétaire qui aura dépensé 1 franc au moment de la planta-

tion de l'arbre de chêne, en perte d'environ 430 à 460 francs, tandis que dans un même espace de temps, le pin aura fourni trois capitaux. A 42 ans, il aura produit 4 fr. à 4 fr. 50 net de bénéfice au propriétaire. Ces 4 francs calculés à l'intérêt composé, pendant 84 ans, pour atteindre les 126 ans pendant lesquels le chêne est resté improductif, aura donné 236 francs de bénéfice, tandis que le chêne aura donné 430 francs de perte. Et si l'on considère que le pin donne un produit à 42, 84 et 126 ans, c'est-à-dire trois capitaux dans le même espace que le chêne met à en produire un, il devient évident que la culture du pin doit être propagée au détriment de celle du chêne, quand on s'attache à retirer du sol le plus de bénéfices possible.

« En opérant donc un semis d'après les indications que nous avons données, lorsque nous avons traité des modes d'ensemencement ; c'est-à-dire, lorsqu'on aura fait des massifs serrés, soit sur écobnes, soit en lignes, (ne reconnaissant pas aux semis exécutés d'une autre manière, les conditions pour faire une belle futaie, dans toute l'acception du mot), un semis, disons-nous, tel que nous l'entendons, doit subir au moins quatre éclaircies, avant d'arriver au terme de son exploitabilité. La première doit se faire à l'âge de 6 à 7 ans. A cette époque, il devient nécessaire de donner de l'air aux jeunes plants pour les faire un peu prendre de la force et les empêcher de ganler ; il est temps qu'ils commencent à se ressentir des influences atmosphériques, pour les habituer à les supporter vaillamment lorsqu'ils seront arrivés à un âge plus avancé.

« On devra donc procéder à cette éclaircie avec une grande circonspection et beaucoup de discernement.

« Nous conseillons, lorsqu'on éclaircira, de couper plutôt que d'arracher les jeunes brins, en commençant par les plus faibles et les plus rapprochés de ceux destinés à être réservés et qui seront naturellement les plus forts, les plus droits et les mieux venants.

« Nous avons dit qu'il vaut mieux les couper raz de terre que de les arracher, par la raison qu'en les arrachant on dégarnit les réserves qui par là se trouvent déchaussées et moins en état de résister aux vents et aux neiges.

« Enfin, nous conseillons, pour cette première éclaircie, de laisser entre les réserves, seulement un espace de 30 à 40 centimètres, de manière que toutes les branches de ces réserves se touchent par le sommet et que les plants se trouvent naturellement protégés.

« La deuxième éclaircie devra se faire à l'âge de 13 à 14 ans. A cette époque, on procédera comme on a vu pour la première éclaircie, en choisissant toujours pour réserves, les brins les

plus droits et les plus vigoureux. On laissera entre elles environ 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres.

« La troisième éclaircie aura lieu à 22 ans, en suivant la même méthode que ci-dessus, et en laissant entre chaque ligne environ deux mètres.

« Enfin, la quatrième éclaircie se fera à l'âge de 32 ans et l'espace entre les réserves devant définitivement rester sur pied jusqu'à 42 ans, sera de 3 mètres environ.

« Par ce moyen, on est assuré de n'avoir que des arbres de choix, sains et devant nécessairement donner de beaux produits.

« Sous le couvert de cette futaie, il se formera toujours, et à perpétuité, un semis naturel de jeunes pins qui, après l'exploitation des anciens, pourront être traités de la même manière que leurs devanciers.

« Nous avons dû, d'après les encouragements que nous avons reçus de nos amis, peut-être trop indulgents, faire connaître, d'une manière bien imparfaite sans doute, le résultat des expériences que nous avons exécutées depuis plus de dix ans sur notre propriété, en ce qui concerne les semis de pins maritimes. Nous eussions gardé le silence si nous n'avions pas eu l'espoir que les méthodes dont nous nous sommes servis pourraient être utiles aux personnes qui seraient dans l'intention de défricher leurs landes d'après les procédés que nous avons indiqués ailleurs, ou tout simplement les convertir en futaies simples ou composées, c'est-à-dire mélangées avec d'autres essences forestières, le pin se prêtant merveilleusement à ce mélange par la protection qu'il accorde aux bois qui ont besoin, soit du couvert, soit d'un abri pour prospérer.

« Enfin, nous serons bien heureux que notre travail puisse engager quelques propriétaires à se mettre à l'œuvre et à donner, par leur bon et utile exemple, une impulsion qui, nous aimons à le penser, ne sera pas stérile.

« Qu'ils ne craignent pas de nous demander des renseignements et de mettre notre bonne volonté à leur service; ils nous trouveront toujours disposé à les satisfaire sur tous les points où nous possédons quelques connaissances spéciales.

« J'ai l'honneur de proposer au Congrès de vouloir bien faire parvenir à Son Excellence le Ministre de l'Agriculture le vœu suivant :

« 1° qu'il soit accordé une Prime de 50 fr. par hectare à tout propriétaire ou fermier qui aurait exécuté l'engagement d'ense-

mencer, en graines forestières quelconques, un ou plusieurs hectares, en suivant la méthode qui aurait été trouvée la mieux appropriée à la nature de son terrain;

« 2° Que ces terrains soient exempts d'augmentation d'impôts pendant au moins 30 ans;

« 3° Qu'il soit fourni gratis, ou du moins à prix réduit, par l'Etat, des graines forestières provenant, s'il est possible, soit des sécheries impériales, soit des forêts domaniales, en quantités suffisantes pour opérer un bon semis.

« Quimper, le 6 octobre 1838.

« PEYRON. »

M. Th. DE POMFERY. — Le mémoire de M. Peyron est plein de faits pratiques d'un grand intérêt; mais il me paraît devoir soulever des objections sur quelques points. En effet, M. Peyron préconise exclusivement le pin maritime. Cependant, le pin de Riga est tout aussi rustique et donne un bois plus droit, à tissus plus serrés, que la marine emploie pour la mâture et pour faire des avirons. Comme M. Peyron, je suis pour les massifs serrés, dans les créations de bois; mais la disposition en potets n'est pas contraire à ce principe. On peut faire des massifs de potets, et l'Administration forestière en a exécuté avec succès dans les bois de l'Etat, à Landévennec. Les pins ne réussissent pas dans les sols à fonds mous. Aussi, M. Peyron ne veut de semis dans ces sortes de terrains que comme moyen d'enrichir le terrain et d'en faciliter le défrichement. Mais il semble que c'est le moyen, au contraire, de créer de nouvelles difficultés: la présence des pins n'aura pas fait disparaître les pierres contenues dans le sol, et il faudra, en outre, extraire les souches des conifères; ce qui rendra le défoncement plus dispendieux.

M. Peyron s'appuyant sur l'école allemande, est partisan des massifs mélangés. En France, les sylviculteurs sont d'un avis différent. Je ne sais laquelle des deux écoles a raison; mais l'école française s'appuie sur des motifs qui sont rationnels. Les diverses essences diffèrent quant au mode et à la promptitude de leur développement. Il est donc évident que, dans les mé-

langes, elles se nuisent réciproquement lorsqu'elles ne sont pas de même espèce. Il faut donc, comme le pensent nos sylviculteurs, séparer les espèces forestières en massifs de même essence et placer dans chaque partie de la plantation, celle qui convient à la nature du terrain, lequel varie brusquement suivant les situations et les pentes qu'il affecte. Le pin est nécessaire pour protéger les feuillus; mais il est préférable d'isoler les deux espèces au lieu de les confondre. Le pin maritime a plus de valeur que le chêne, suivant M. Peyron, parce qu'il est exploitable dès l'âge de 40 ans environ. C'est ce que je ne veux pas discuter; mais le châtaignier qui vient dans un grand nombre de terrains doit aussi s'exploiter au même âge, si l'on veut l'avoir sain et net de géliuré; et certes c'est un bois d'œuvre et d'ébénisterie, plus recherché et de plus de valeur que le pin maritime. A mon avis, le mémoire est trop absolu, en préconisant exclusivement ce résineux. Il ne faut pas oublier que le pin maritime, dans les terrains dont le sous-sol est imperméable et mou, est sujet à être attaqué par l'insecte *bostriche*, qui détruit quelquefois des forêts entières de prussiers. Cet inconvénient n'est pas fait pour encourager les propriétaires à faire des semis sous cette essence dans de semblables conditions.

M. PEYRON. — Je ne répondrai pas à toutes les objections qui viennent d'être formulées par l'honorable préopinant: ma mémoire ne me le permettrait pas. Je me bornerai à relever celles qui m'ont particulièrement frappé. Le mélange de pins, dit M. de Pompery, avec d'autres essences, ne peut se faire sans danger: les uns étouffent les autres. Mais remarquez que le pin n'est que protecteur: s'il ne remplit pas son rôle, si, au contraire, il empêche les autres essences de se développer, il y a un remède facile: coupez-le. Il existe, d'ailleurs, des essences particulières qui ne viennent que sous le couvert, et notamment le hêtre. Et ce n'est pas mon opinion personnelle que j'exprime ici; c'est celle des savants forestiers allemands, Hartig et autres.

M. de Pompery, ajoute M. Peyron, donne la préférence aux essences de pin sylvestre. Mais il semble ignorer que le pin maritime pousse deux fois plus vite que l'autre. Le premier est rempli de nœuds qui le rendent impropre aux services de la marine, auxquels paraît le destiner mon honorable contradicteur. Le second ne présente pas, au même degré, tant s'en faut, cette déféctuosité naturelle. D'un autre côté, le pin maritime, en tant que qualité de bois, a une tout autre valeur: à un certain âge, il est considéré comme bois rouge; le pin sylvestre est et reste toujours bois blanc. Je le répète: traités en massifs serrés avec des éclaircies successives, vos arbres viendront bien. Je parle ici d'après une longue pratique personnelle, et je puis montrer à tous, les résultats que j'ai obtenus.

M. de POMPERY, rapporteur. — Le Riga, dites-vous, ne vient pas aussi vite que le pin. C'est là une assertion toute gratuite. Le Riga est d'introduction trop récente chez nous, pour que l'expérience puisse être complète. Il faut attendre, pour se prononcer à cet égard en connaissance de cause. Quant aux nœuds que vous reprochez au pin sylvestre, ils existent également dans le pin maritime. Je crois d'ailleurs que la supériorité que M. Peyron attribue au pin maritime est une opinion tout-à-fait personnelle; les principaux sylviculteurs et l'administration forestière française elle-même donnent aujourd'hui la préférence au Riga.

M. le Comte CAFFARELLI. — Le mémoire de M. Peyron est on ne peut plus intéressant et me paraît poser les véritables principes de la science forestière. En Suisse, on opère selon les règles indiquées par notre honorable confrère, et l'on obtient de magnifiques résultats. Il n'est pas rare d'y rencontrer des arbres de 60 à 80 pieds, entièrement exempts de nœuds. On ne saurait donc, selon moi, trop recommander la lecture du travail de M. Peyron, et je serais d'avis que l'insertion en fût faite, au moins en partie, dans le compte rendu de la présente session.

Il est cependant un point dont je ne me rends pas compte dans le mémoire qui nous occupe, et je prie son honorable auteur de me fournir un éclaircissement. Je n'ai vu nulle part de pins se repeupler sous eux-mêmes.

M. PEYRON. — En Bretagne, le pin maritime repousse naturellement, non-seulement à la première génération, mais à perpétuité.

M. DE SAINT-GEORGES confirme ce renseignement par des exemples et cite quelques faits qu'il a remarqués dans le Morbihan.

M. le Comte Caffarelli a parlé de bois très-serrés, tandis qu'en Bretagne on ne voit rien de pareil. C'est l'explication du fait qui a étonné M. le Comte Caffarelli.

M. BRIOT. — Le Riga, comme le pin, se renouvelle sous lui-même dans des semis tout entiers.

M. FLAGELLE. — Cela est vrai du sapin argenté et de l'épicéa, mais le pin maritime ne pousse pas à l'ombre de lui-même. La graine lève bien sous le couvert, mais la plante s'étiolé et ne se développe pas.

Des observations, en sens contraire, sont produites à cet égard par divers membres.

M. le PRÉSIDENT, rappelant le point sur lequel la discussion paraît s'égarer, émet l'avis qu'elle peut se résumer par les questions suivantes :

Les essences qui poussent à couvert, sont-elles seulement les sapins argentés et l'épicéa? N'en est-il pas de même du pin maritime?

Il est reconnu unanimement que le sapin argenté et l'épicéa repoussent naturellement sous le couvert par leur propre ensemencement; mais que le pin maritime a besoin de plus d'air et de jour: en d'autres termes, que la repousse des sapins argentés et des épicéas est verte et reste vivace, tandis que celle des pins maritimes, au contraire, s'étiolé sous le couvert de massifs serrés.

M. FLAGELLE demande à M. Peyron si, dans le prix de revient indiqué dans son mémoire, il a tenu compte du loyer de la terre.

M. PEYRON répond qu'il a voulu laisser cet élément en dehors de ses calculs, comme il l'a déjà dit dans son mémoire.

Conformément à l'avis de M. le Président, il est fait renvoi à la Commission des vœux, des propositions de M. Peyron, relatives aux encouragements à décerner pour le reboisement.

L'Assemblée vote ensuite l'insertion par extraits, au Comptendu, du mémoire de M. Peyron.

M. DE CHAMPAGNY entre en séance et donne lecture du procès-verbal se rapportant à la deuxième partie de la séance d'hier. Ce procès-verbal est adopté.

M. le PRÉSIDENT fait connaître la liste des membres des diverses Commissions qui seront chargées de décerner les primes. Ces Commissions sont composées ainsi qu'il suit :

COMMISSION DES CHARRUES.

MM. DE MAUDUIT, Antoine.
DE CHAMPAGNY, Paul.
FLAGELLE.

RACE CHEVALINE.

MM. BRIOT.
DE CRESOLLES.
DE SAINT-GEORGES, père.

RACE BOVINE.

MM. Comte DE SESMAISONS.
DE POMPERY.
DE KERIDEC, fils.
FLAGELLE.
OLIVE.

RACES PORCINE, OVINE, VOLAILLES ET LAPINS.

MM. TILLY, de Morlaix.
RICHARD, vétérinaire.

MM. DANNION.

DUPLESSIS.

LORIEUX, fils, de Ploërmel.

COMMISSION DES VÉGÉTAUX.

MM. GUYOT.

FOUGERAY.

KERNILIS.

PAUGAM, directeur du jardin des plantes de Brest.

TOULEMONT.

PASCAL.

MACHINES.

MM. Comte CAFFARELLI.

METTRO DE VARENNES.

SEVÈNE.

DE MOLON.

DE CHAMPAGNY, Henri.

ROUSSEAU.

DES VŒUX.

MM. Comte CAFFARELLI.

Comte DE SESMAISONS.

LE GALL.

M. le docteur GUILLARD donne lecture du rapport de la Commission nommée pour examiner la nouvelle bêche dont M. Marchand, de Plestin, est l'inventeur.

Cet instrument a été soumis à une double épreuve, la première dans une terre meuble de jardin, la seconde dans un champ de terre argileuse, sous trèfle, et qui va être disposée pour recevoir du froment.

Cette double épreuve n'a pas été entièrement favorable à la nouvelle bêche. Cependant, l'idée-mère a paru bonne à la Commission, et elle pense que, moyennant quelques modifications, la bêche de M. Marchand peut être un instrument utile.

Elle propose de voter des remerciements à cet honorable industriel.

M. DE CRESOLLES ne croit pas que la Commission ait envisagé la question à son véritable point de vue. Selon lui, il s'agissait de savoir si le nouvel instrument cause aux hommes qui s'en servent, plus ou moins de fatigue que la bêche ordinaire.

M. le Rapporteur répond que ce côté de la question n'a pas échappé à la Commission; qu'elle a observé l'attitude des ouvriers et qu'il lui a paru qu'ils éprouvaient une égale fatigue.

M. BRIOT. — La pratique seule peut décider du mérite de l'instrument. S'il est bon, il se répandra.

L'assemblée, consultée, est unanime à reconnaître que l'idée est bonne et doit être encouragée.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Ch. RABOT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI, 7 OCTOBRE.

PREMIÈRE PARTIE.

PRÉSIDENTE DE M. LE BARON RICHARD.

Sont présents au bureau : MM. le Comte CAFFARELLI, DE SESMAISONS, LE GALL, vice-président, LE GUAY et Ch. RABOT, secrétaire.

M. RABOT donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la question n° 6 du programme, qui est relative aux prairies naturelles. M. DE POMPERY, rapporteur, donne lecture du travail qu'il a rédigé au nom de la Commission.

« On nous demande d'abord quels sont les obstacles qui s'opposent à l'amélioration de nos prairies naturelles? Ces obstacles consistent ordinairement dans l'insouciance et l'incurie des cultivateurs, qui n'attachent pas toujours assez d'importance à la prairie; mais le principal obstacle, c'est l'insuffisance des engrais qui, par suite de nos vieilles assolements, font défaut pour les terres arables elles-mêmes; or, quand l'engrais manque pour le champ, le cultivateur n'est guère tenté d'en porter sur le pré.

« Relativement à la deuxième partie de la question, ainsi conçue : Qu'y aurait-il à faire pour en assurer l'assainissement? nous disons qu'on ne peut évidemment assainir les prairies humides que par le drainage, soit couvert, soit à ciel ouvert. Pour donner l'impulsion, il faut que le propriétaire contribue de ses deniers à l'opération et qu'il en prenne l'initiative. Certes, on

ne saurait nier que, la plus-value dans le produit des foin ne devant profiter au fermier que momentanément et seulement pendant la durée de son bail, il serait juste que le propriétaire prit à sa charge une part des frais; c'est lui, en effet, qui est le plus intéressé à cette amélioration foncière, puisqu'elle lui restera toujours acquise.

« Comment, nous demande-t-on encore, étendre la pratique des irrigations? conditions pour qu'elles produisent des effets salutaires.

« Partout où il existe des cours d'eau, pouvant être dirigés sur les prairies, on pratique l'irrigation; souvent on abuse même de l'arrosement, jusqu'à noyer les prairies, où il existe un excédant d'humidité et qu'il faudrait plutôt assainir. Les irrigations, dans notre climat constamment humide, ne peuvent pas produire les mêmes bons effets que dans la Lombardie et le midi de la France, où les conditions climatériques sont toutes différentes. En Bretagne, l'arrosement ne peut être réellement utile que dans les parages où il existe de bonnes eaux, comme à Carhaix par exemple, où les eaux sont excellentes et où l'on voit d'immenses étendues de prairies dont le tissu ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité. Mais, quand les eaux sont mauvaises ou même médiocres, il vaut mieux s'abstenir d'en faire usage, même en y mélangeant des engrais; car elles altèrent la qualité de l'herbage, et y feront infailliblement naître les joncs et autres plantes nuisibles. Enfin, il faut surtout être sobre d'irrigation dans les prairies situées dans les bas-fonds où il existe peu de pentes; mais l'irrigation peut présenter des avantages sur les versants secs dont l'incision est prononcée. En général, et si ce n'est dans le cas où les eaux ont réellement des qualités fécondantes à un degré suffisant pour en obtenir de bons effets, les fumures sont ce qu'il y a de plus profitable à la prairie.

« Le Rapporteur,

« TH. DE POMPERY. »

M. le Président relit les conclusions du rapport. Personne ne demandant la parole ces conclusions sont mises aux voix et adoptées par l'assemblée.

Le Congrès aborde ensuite la question qui concerne les ma-

chines agricoles, laquelle est ainsi conçue : « Rechercher qu'elles sont les nouvelles machines agricoles dont il serait le plus urgent de faire pénétrer l'usage dans l'agriculture bretonne. »

M. DE POMPERY. — Les instruments les plus nécessaires à notre agriculture sont d'abord une charrue plus parfaite que celle qui est encore généralement usitée, par exemple, l'aire Dombasle-Bodin ou ses analogues ; en second lieu, la herse-Valcourt et le rouleau ; enfin, pour faciliter le sarclage des racines, il faudrait encore propager, dans nos contrées, le semoir-brouette pour l'ensemencement en lignes des plantes de ce genre, et la houe-à-cheval qui donne à la fois un binage et un nettoyage prompt et économique.

M. BOUREL-RONCIÈRE désire que l'on ajoute à cette nomenclature la machine à broyer l'ajonc, qui n'est pas encore trouvée, et qui, si on parvenait à l'exécuter dans une forme simple et économique, rendrait d'éminents services à nos cultivateurs. Il demande que le vœu émis à cet égard au dernier Congrès soit maintenu. Le Congrès donne son assentiment à la demande de M. Bourel-Roncière.

On passe à la question n° 3, intitulée *amendements calcaires*. — *Chaux*

M. A. DE MAUDUIT, de Plaçamen. — Dans l'arrondissement de Quimperlé, le sable calcaire a été nuisible parce qu'on en a fait abus, et que l'on a appliqué un dosage considérable, sans donner les fumures suffisantes ; on a cru pouvoir, en quelque sorte, se passer de fumier, du moment que l'on faisait usage du sable ; on a considéré le calcaire non comme un amendement, mais comme un engrais ; enfin, on n'a pas su l'employer avec discernement. Appliqué à la dose de 3 ou 4 barriques, avec fumure, sur un demi-hectare, le calcaire donne de bons résultats.

M. DE POMPERY. — Il est positivement constaté, dans l'intérieur, que la présence du calcaire nuit essentiellement à la culture du seigle. Ce fait peut s'expliquer facilement. Pour cela, il suffit de lire ce que disent les agronomes de l'influence des calcaires, et notamment M. Puvis, qui s'exprime ainsi dans la *Maison rustique*

du *XIX^e siècle* : « Tous les sols propres au châtaignier, ou qui ne produisent que du seigle, du blé-noir, des pommes de terre, où croissent certaines plantes adventices, par exemple, l'oscille sauvage, ne contiennent pas le principe calcaire, et tous les sols où ce principe se rencontre leur donneront les qualités et y feront naître les plantes des sols calcaires. » Eh bien ! par la même raison, on conçoit que les plantes qui, comme le seigle, réussissent dans les terres dépourvues de calcaire, n'y viennent plus aussitôt qu'on y a introduit cet élément.

M. DE MAUDUIT. — Le calcaire a des inconvénients quand on exagère le dosage ; mais, quand on l'applique dans une proportion raisonnable, il n'est plus nuisible et produit même d'excellents effets.

M. DE POMPERY. — Dans la montagne, on est loin de la mer, et les difficultés du transport obligent à modérer le dosage du calcaire ; cependant, on se plaint de la mauvaise réussite du seigle depuis que l'on fait usage de cet amendement. On a pensé à substituer le froment au seigle, et l'on a fait cet essai, non par une transition brusque, mais en semant d'abord du méteil ou seigle-froment. Qu'est-il arrivé ? le seigle n'a donné que quelques tiges clair-semés, et le froment s'est emparé du terrain ; on en a conclu qu'il fallait semer hardiment le froment pur de tout mélange. Il s'est parfaitement développé jusqu'à l'époque de l'épiage, qui est le moment critique pour les céréales. Dans les années où les chaleurs sont modérées et les rayons solaires mitigés par la présence des nuages, le grain se remplit bien et donne un rendement satisfaisant ; mais, s'il survient des chaleurs intenses durant cette période, le froment échaude, et le produit est à peu près nul. Il existe, sur le littoral du Léon, une variété de seigle blanc, à gros grains, que l'on cultive dans les sables calcaires ; on peut espérer qu'il réussirait dans la montagne, si on l'essayait sur les sols qui ont été amendés avec le calcaire.

M. DE CRÉSOLLES. — J'ai reçu, dans mon exploitation de Combril, la visite de M. Bourassin, qui m'a dit, après examen du

sol : « Votre terrain ne convient pas à la culture du seigle ; n'essayez pas de produire cette céréale, car elle ne réussirait jamais dans une terre qui contient autant de calcaire et de principes salins que celle-ci. » Malgré ce pronostic, M. du Plessix, mon voisin, n'a pas craint de cultiver le seigle, et il en a obtenu de magnifique.

M. LALLOUR. — Le fait cité par M. de Crésolles ne me paraît pas concluant ; en effet, les sables de la mer de Combrit contiennent à peine 15 pour cent de calcaire, et cette proportion ne modifie pas sensiblement la nature du sol ; l'influence du calcaire sur le seigle y est donc à peu près nulle.

M. le baron RICHARD, président. — La proportion du calcaire varie, dans les sables de la côte, de 6 à 85 pour cent. Il faudrait préciser et signaler les faits que l'on a pu observer dans les terrains riches en calcaire ; autrement, on tombera dans l'erreur ; on ne peut tirer de conséquences certaines et rationnelles, qu'en s'appuyant sur des éléments de calculs positifs.

M. BERNARD BRETON. — A Saint-Thégonnec, on fait un grand usage du maërl ; le seigle indigène ne vient plus dans les terres qui ont reçu cet amendement. Je n'ai pas expérimenté les effets du sable ; mais j'ai pu me convaincre, par des essais répétés, que le maërl nuit au seigle et à l'avoine.

M. DE PLOESQUELLEC. — Je n'ai pas été à même d'observer encore, d'une manière positive, si le calcaire nuit réellement aux plantes qui sont le plus ordinairement usitées dans l'ancienne culture du pays ; mais nous avons remarqué, chez M. Eléouet, près de Morlaix, des lacunes se produisant, çà et là, dans les terrains sous seigle et sous avoine. Le propriétaire qui possédait ce domaine avant M. Eléouet, avait appliqué à ce sol une dose considérable de maërl ; et les amas, déposés sur certains points, pourraient bien être la cause des lacunes que présentaient les céréales de M. Eléouet.

M. LALLOUR. — Les faits signalés par M. de Ploësquellec semblent établir deux points importants : c'est que l'excès du calcaire

et les sels marins accumulés dans le sol auront probablement causé les lacunes qui se sont produites dans les céréales de M. Eléouet.

M. DE PLOESQUELLEC. — Les terres où ces faits ont été observés sont légères et défrichées depuis peu d'années, et c'est particulièrement dans les défrichements que le maërl produit de semblables effets.

M. DE MAUDUIT, s'appuyant sur des exemples qu'il a eu occasion de voir dans l'arrondissement de Quimperlé, confirme les assertions de M. de Ploësquellec à l'égard des effets du maërl dans les sols nouvellement défrichés.

M. LALLOUR. — Les calcaires ne modifient guère le terrain avec le faible dosage qu'on lui donne habituellement ; mais, si vous appliquez l'amendement dans une proportion assez forte pour changer les qualités du sol, la végétation des plantes se modifiera aussi ; celles qui aiment le calcaire se développeront mieux ; celles qui le redoutent languiront ou ne pourront plus y vivre.

M. DE POMPERY. — Cette opinion est en accord avec les principes émis par M. Puvis et autres agronomes, qui disent que certaines plantes cultivées, telles que le seigle et certaines herbes parasites, comme l'oseille sauvage, disparaissent quand on introduit dans le sol l'élément calcaire en dose assez forte pour changer la nature du terrain.

M. BOURASSIN. — L'oseille sauvage infeste les terres calcaires de la côte à Concarneau.

M. LALLOUR. — Les sols sablonneux des environs de Concarneau sont pauvres en calcaire ; ils ne sont riches qu'à Pont-Aven.

M. BOURASSIN. — On trouve, sur la côte sud, des exemples nombreux de l'emploi du goémon comme engrais pour le seigle, et du sable comme amendement, et, cependant, cette récolte réussit admirablement.

M. DE POMPERY. — C'est que, comme M. Lalour l'a fait remarquer tout à l'heure, la dose de calcaire contenue dans les sols de la zone dont il s'agit est trop peu de chose pour modifier la nature de

la terre, de façon à exercer de l'influence sur le seigle ; mais, en s'éloignant de la mer, les sols légers sont composés d'éléments différents de ceux que contiennent les sols du même genre sur le littoral ; la terre à seigle, dans la montagne, paraît plus susceptible ; elle ressent l'influence du calcaire dès qu'on l'introduit, quelle que faible que soit la proportion. Alors le seigle ne vient plus, et, cependant, la réussite du froment qu'on lui substitue n'est pas assurée. Il se développe admirablement jusqu'à la floraison ; mais alors il est exposé à échauder, s'il survient, dans ce moment, des chaleurs intenses, et l'on court la fâcheuse chance de perdre la récolte dans certaines années.

M. DE MAUDUIT. — Ce que vient de dire M. de Pompery est très-exact ; le froment échaude souvent dans les sols légers amendés avec le calcaire ; mais cela n'arriverait pas si l'on faisait précéder cette céréale par un trèfle ou par quelque autre plante des prairies artificielles, pouvant donner de la cohésion au sol ; j'en ai fait l'expérience.

M. DE POMPERY. — Voilà une bonne solution de la question ; M. de Mauduit a raison : le froment aime à trouver sous lui un fond solide, et, pour assurer la réussite de cette céréale dans les terres trop poreuses de l'intérieur, il faut recommander aux cultivateurs la pratique qu'il vient d'indiquer.

M. le PRÉSIDENT. — Nous voici parvenus à la partie de la question relative à l'emploi de la chaux : a-t-on essayé la culture du seigle sur terres chaulées ?

Plusieurs membres répondent que l'on n'a pas fait d'essais.

M. DE POMPERY. — Si nous nous en rapportons aux principes émis par M. Puvis et autres agronomes, la chaux, étant un calcaire, devrait produire, à l'égard du seigle, des effets analogues à ceux du sable.

M. le PRÉSIDENT. — Quel serait pour un hectare le prix de revient de la chaux comparé au prix du sable ?

M. BOURASSIN. — Si l'on trouvait des gisements calcaires assez nombreux dans l'intérieur, on pourrait livrer la chaux à 4 fr. 50 c.

la barrique. On en a déjà découvert à Brasparts, et, d'après les indices, il y a de grandes probabilités qu'on en trouverait à Châteauneuf et à Carhaix. On en a découvert aussi dans les Côtes-du-Nord, à Corlay, à Loudéac. On en trouverait aussi dans l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure ; déjà on exploite, dans ces deux départements, des gisements de madrépores fossiles très-riches en calcaire.

M. le PRÉSIDENT. — Un ingénieur des ponts et chaussées, M. Hoslin, qui avait une mission spéciale pour la recherche des calcaires, en a découvert plusieurs gisements dans le département. Il en est qui ont de l'importance, notamment celui de Brasparts. Mais, faute de consommation et de pouvoir faire comprendre aux cultivateurs les avantages de la chaux comme amendement, l'exploitation de ces richesses calcaires est encore à créer. Les cultivateurs emploient la chaux, quand on leur en distribue pour un usage agricole, à blanchir leur maison ; ils se figurent que cette substance n'a de valeur que comme ciment.

Cela n'encourage guère à exploiter les gisements. Sur les points où il n'existe pas de calcaire, et dans les autres parties de la Bretagne, on pourrait propager la chaux et la mettre à la portée du cultivateur, au moyen de l'expansion par le canal.

M. DE POMPERY. — Des fours à feu continu ont été construits à Port-Launay ; mais il a fallu les fermer faute de trouver un débouché à la chaux produite. Pour donner la chaux à bon marché à l'agriculture, il faudrait qu'une vaste consommation et un débouché régulier parvinssent à s'établir, résultats que l'on ne pourra obtenir qu'en faisant pénétrer dans les habitudes l'usage de la chaux pour amender les terres. Je ne vois pas d'autres moyens d'atteindre ce but que les exemples des propriétaires et les encouragements accordés aux cultivateurs qui chaufferont leurs terres.

M. LALLOUR. — Ce n'est pas la chaux qui manque à la terre, mais le cultivateur qui manque à la chaux ; il faut donc déterminer le cultivateur à en faire usage par les bons exemples et les primes. Quand on place sous les yeux des cultivateurs, des exemples con-

chants, ils ne se raidissent pas avec autant d'entêtement qu'on le dit contre les innovations ; lorsqu'ils sont bien sûrs qu'on leur propose une pratique qui sera profitable, on les entraîne.

M. le PRÉSIDENT. — Il serait important d'établir comparativement quelle est la proportion de maërl et de chaux nécessaire pour amender un hectare.

M. BOURASSIN. — Il faut 40 barriques de maërl pour amender un hectare, et 8 barriques de chaux seulement pour la même superficie ; mais les effets du maërl durent dix années, et l'influence de la chaux n'est que de trois ans.

M. le PRÉSIDENT. — Il faut aussi tenir compte de la différence dans les frais de transport ; 40 barriques de maërl contre 27 barriques de chaux, cela donne un écart dans le dosage des deux substances, qui n'est pas sans importance au point de vue du charroi.

M. DE PLOESQUELLEC. — Quand on transporte le maërl à 6 lieues du littoral, on peut abuser la dépense à 1 fr. par barrique, ce qui double le prix de cet amendement, et porte à 80 fr. le prix des 40 barriques de maërl nécessaires pour amender un hectare. En établissant le prix de la barrique de chaux à 8 fr., la dépense totale, pour 1 hectare, est de 108 fr. Le transport des 27 barriques de chaux coûtera 41 fr. 50 c. ; l'écart en faveur du maërl serait donc de 28 fr.

M. DE SESMAISONS. — Le maërl n'est pas le seul amendement calcaire dont on se serve dans le Finistère. Quelle est la différence de la dose usitée pour le maërl et pour le treaz ?

M. DE POMPERY. — Le sable ou treaz, étant plus divisé, produit des effets plus prompts, et on l'emploie en quantité moindre que le maërl, qui s'applique dans une proportion presque double.

M. le PRÉSIDENT. — Pour établir une comparaison et des calculs exacts, entre le treaz et le maërl, il faut raisonner sur le treaz riche en calcaire, et non sur celui qui contient une forte proportion de silice.

M. DE PLOESQUELLEC. — Les treaz les plus estimés par leur

richesse sont ceux de Saint-Michel-en-Grève, que l'on transporte jusque dans les Côtes-du-Nord, à 36 et 40 kilomètres de distance ; ceux de Toul-ar-Hirri, en Plestin, de la plage du moulin de La Rive, en Guimaëc ; celui-ci est un des plus riches en calcaire. Le treaz que l'on pêche au large et qui vient par bateau au quai de Morlaix, contient beaucoup de silice. Au-delà, le treaz se prend à Santec et à la côte de Plougoulm ; il contient une forte proportion de silice et de freldspath qui lui donne un aspect plus brillant. Le sable que l'on retire des grèves de Plouescat et au-delà, est de qualité inférieure. Le sable du Minou, qui se transporte à Landerneau, au Faou, à Port-Launay, d'où il se répand dans l'intérieur, contient 90 pour 100 de calcaire ; celui de la rivière de Pont-Aven est aussi très-riche et très-fertilisant.

M. LALLOUR. — Il existe deux éléments dans les treaz, la silice et le carbonate de chaux. Plus ils contiennent de silice, et plus ils mécanisent le sol ; plus ils sont riches en calcaire, et plus ils le fertilisent. Il divise les terres fortes et tasse, au contraire, les terres légères. Telle est l'opinion des cultivateurs, qui s'accorde avec celle qu'ont émise MM. Malaguti et Durocher.

M. le PRÉSIDENT. — La question me paraît épuisée ; il faut lui donner une solution et passer au vote.

Sur la proposition de plusieurs membres, le Congrès adopte cette formule : « Pour obtenir la chaux à bon marché, il faut en « faire pénétrer l'usage dans les habitudes, par les exemples et « en décernant des récompenses aux cultivateurs qui chauleront « leurs terres. »

Le Secrétaire,

TH. DE POMPERY.

SUIITE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE.

CINQUIÈME QUESTION.

M. Théophile de POMPERY cède la place à M. le Vicomte de SAISY. — L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur l'espèce bovine. — M. le Comte O. de SESMAISONS, Rapporteur de la Commission, donne lecture de son rapport qui est ainsi conçu :

La question était posée dans les termes suivants :

« Doit-on chercher à améliorer la race Bovine de la Basse-Bretagne par elle-même ou par des croisements avec d'autres types ? »

« Si l'on admet ce dernier système, quels types améliorateurs devrait-on préférer ? »

« Dans cette discussion, considérer séparément ce qui peut convenir aux diverses variétés dont se compose la race de la Basse-Bretagne. »

La première conclusion de la Commission est celle-ci :

« Toute tentative d'amélioration du bétail doit être précédée par l'amélioration du domaine sous le rapport de l'assainissement des étables et de la production des fourrages. »

« Dans l'amélioration du bétail, en effet, le sang fait beaucoup, mais le sang ne fait pas tout ; il y faut joindre le régime. Vouloir commencer l'amélioration par le sang, avant d'avoir préparé une habitation saine et un régime alimentaire meilleur, ce serait s'exposer à n'obtenir des croisements que des animaux mal conformés et sans valeur : nous avons pu le constater plus d'une fois en voyant arriver aux concours de reproducteurs, des produits de

croisement de Durham, par exemple, réduits par un détestable régime d'élevage à une misérable conformation. La Commission croit d'autant plus opportun de rappeler ce principe, que les étables sont en Basse-Bretagne dans le plus déplorable état : elles n'ont ni air ni lumière, sont encombrées d'un lit épais de fumier dont les vapeurs seraient une cause de mortalité pour le bétail, s'il ne vivait pas dehors presque toute la journée. Il est temps que dans les fermes, les propriétaires procèdent à l'agrandissement et à l'assainissement des étables : à l'agrandissement, parce qu'en général, le bétail est insuffisant pour l'étendue des terres à faire valoir ; à l'assainissement, s'ils veulent que le bétail puisse s'améliorer : quelques jours bien percés, une crèche pour y déposer le fourrage où les rations suffiront au commencement. Nous avons été péniblement affectés, en voyant, à la porte même de Quimper, un troupeau de bêtes à cornes assez bien choisi pour que le taureau ait remporté à Saint-Brieuc la première prime du concours régional pour la race bretonne, logé dans la plus affreuse des étables. Malheureusement, le propriétaire habite Paris et s'occupe peu d'autre chose que de toucher le prix de fermage.

« Dans le déplorable état que nous venons de peindre, doit-on chercher à améliorer son bétail ? Eh bien ! oui, encore ; mais alors il ne faut pas songer à des croisements, il faut agir par la race elle-même, autrement dit par sélection. Il est à croire que l'homme qui cherchera à perfectionner son bétail sans sortir de la race qu'il connaît, agira plus sûrement, et qu'il sera en même temps encouragé, et par l'amour-propre et par la valeur qu'obtiendront ses produits sur le champ de foire, à améliorer leur régime alimentaire par une production plus abondante de meilleurs fourrages. Pour ne pas sortir de l'exemple cité tout à l'heure, nous avons pu juger par nous-même que la ferme en question portait des champs de trèfle fort beaux, des choux et des racines.

« Quant aux cultivateurs plus éclairés ou plus riches qui ont su créer sur leurs domaines, soit par l'assainissement et l'irrigation des prairies, soit par la production des prairies artificielles, ou des fourrages verts d'été, ou des racines et plantes sarclées, d'abondantes ressources alimentaires, la Commission est d'avis, et c'est sa seconde conclusion :

« Que le croisement est le moyen le plus prompt d'arriver au but. Mais la Commission ajoute sur le champ, comme troisième conclusion :

« Qu'il faut se fixer un but : Que ce but ne saurait être le simple agrandissement de la taille ; mais que ce doit être la fixation et la transmissibilité d'une aptitude spéciale.

« Arrivée à ce point, la Commission a dû étudier les races de Basse-Bretagne, leurs aptitudes natives et les besoins du pays. Elle a remarqué que les animaux de l'espèce bovine, qui couvrent le sol de la Basse-Bretagne, pouvaient et devaient être classés en trois catégories. A la première qui lui semble être la race primitive, que M. Belfamy, dans son traité de la vache bretonne, nomme *race morbihannaise*, qu'ici on appelle avec autant de raison *race cornouaillaise* ou de Cornouailles, qui se distingue par sa petite taille, par son pelage pie-noir, par la finesse de la tête, par l'absence de fanon, par la légèreté des membres, par la souplesse de la peau quand elle est dans des conditions supportables, enfin, par tous les signes relatés dans le traité dont nous parlions, la Commission croit plus juste de donner le nom de *race du sud de la Basse-Bretagne*, parce qu'elle semble bornée au nord par le canal de Bretagne à peu près, à l'est par la Vilaine, et des deux autres côtés par la mer. En quelques points, sans doute, elle remonte vers le nord au-delà du canal comme à Loudéac; en d'autres, elle descend en deça vers le sud, comme à Gourin, laissant place à une autre race ou variété. Nous aurions presque aussitôt fait de dire, en considérant la ligne tracée par la chaîne des montagnes de Bretagne, que la race en question appartient à son versant sud, si nous ne trouvions à l'ouest, sur notre chemin, la variété dite de *Carhaix* et à l'est les variétés *Rennaises*. Sur les limites il y a toujours des invasions réciproques; mais plus on s'avance vers le sud, plus on voit dominer la race pie-noire pour laquelle nous proposons le nom plus vrai de *race pie-noire du sud*.

« Maintenant, tirez une ligne qui prenant l'Aulne à sa jonction avec le canal en arrière de Carhaix, en remonte la rive gauche, suive le versant sud des Montagnes d'Arrée en se dirigeant vers Callac, puis par la chaîne centrale vienne jusqu'à Corlay, pour revenir par Rostrenen en suivant le versant sud des Montagnes Noires jusqu'à son point de départ, vous aurez ainsi à peu près exactement circonscrit la variété dite de Carhaix, à cause de son marché principal et de son centre d'élevage. Cette race est pie-rouge; c'est elle que l'on peut regarder comme la principale race de boucherie de la Bretagne et qui s'exporte en grande quantité à l'état d'engraissement pour les îles anglaises par Portrieux et Saint-Servan. Nous n'en pourrions pas déterminer complètement les caractères typiques, mais son existence et son aptitude ne sont ignorées de personne dans le Finistère.

« Vient enfin la race du Léon, ou pour mieux dire, du versant nord des montagnes de Bretagne, généralement pie-rouge ou même rouge, d'autant plus qu'on s'éloigne des montagnes, de fa-

çon que le pelage pie-noir est l'exception sur le littoral nord, comme le pie-rouge est l'exception dans le sud. Quelques personnes du Léon prétendent que c'est une race d'origine étrangère, venue d'Irlande et de Grande-Bretagne, dans le temps de l'émigration des Bretons insulaires dans l'Armorique aux V^e et VI^e siècles. Qui pourrait l'affirmer avec certitude d'une race qui a été travaillée depuis longtemps par beaucoup de croisements divers? En effet, le Léonard, placé dans un pays plus riche, où l'agriculture, grâce aux engrais de mer, est plus productive, le Léonard sait nourrir le bétail; aussi la taille en est plus élevée et il vise à cette augmentation de la taille, sans peut-être se préoccuper assez du reste. C'est ainsi, par exemple, que le canton de Saint-Renan est devenu un centre d'élevage de bœufs pie-noirs de haute taille, destinés à être achetés par l'habitant de Cornouailles ou même du Morbihan pour être mis sous le joug, où il figure assez bien, jusque vers l'âge de huit ans, âge auquel le Léonard vient le racheter pour l'engraisser. L'habitant de Carhaix le regarde avec mépris et se garde bien d'exercer sur lui son industrie. Ailleurs, sur le littoral nord, c'est le rouge et le pie-rouge qui dominent et Dieu sait tout ce qu'on a tenté et tente encore de croisements pour grandir la race: ces croisements ont laissé des traces visibles sur les différentes parties du littoral depuis les introductions de taureaux de race Parthenaise faites par les Etats, jusqu'aux importations faites par l'industrie privée dans ces quarante dernières années, de taureaux Parthenais ou Nantais, que nous ne savons pourquoi on nomme Angevins; de Manceaux; de Normands, de Cotentins, de Suisses des diverses races, et enfin de Durham, de Jersey et d'Ayr dans ces derniers temps. En un mot, le Léonard sait nourrir, mais il ne sait pas choisir. Que demande-t-il pourtant à sa race de bêtes à cornes, dans ce pays où ce sont les chevaux qui travaillent? Deux choses seulement, le beurre et la viande. C'est aussi le lait ou le beurre que l'on cherche à obtenir de la petite race pie-noire du sud; et, bien qu'on profite de son agilité et de son adresse pour la faire travailler, on ne peut pas dire qu'elle soit une race de travail; le nombre de chevaux qu'on attèle avec les bœufs lait même prévoir qu'un jour ils en prendront tout à fait la place. La variété de Carhaix, enfin, est spécialement destinée à l'engraissement et subsidiairement à la production du lait, au rebours de la race pie-noire qui a pour but principal le lait et accessoirement le travail et l'engraissement. Mais, en dernier résultat, la Commission conclut qu'il n'y a que deux aptitudes à développer dans les races de Basse-Bretagne: l'aptitude laitière et l'aptitude à l'engraissement.

« Ce point bien établi, ainsi que la convenance d'employer le croi-

sement comme le moyen le plus prompt de perfectionnement dans tous les cas où l'amélioration du domaine permet d'entreprendre et de soutenir l'amélioration du bétail, il est évident que le choix entre les races amélioratrices sera très-restreint, et s'il se trouve une race qui joigne à une aptitude supérieure à l'engraissement une précocité remarquable : qui, expérimentée plusieurs fois déjà, ait donné avec la petite race bretonne des produits remarquables et prenant la tête dans les concours de boucherie où ils se présentaient tout jeunes encore; qui joigne à une charpente osseuse légère, une grande souplesse de peau, n'est-ce point à elle qu'il faudra demander des types améliorateurs? C'est avoir nommé la race Durham. D'autres lui préfèrent la race d'Ayr comme plus laitière et presque comme congénère. Sans vouloir juger ce dernier point et tout en reconnaissant l'aptitude laitière de cette race, nous dirons deux choses : la première, c'est que la race Durham ne semble pas diminuer l'aptitude laitière, du moins au premier degré de croisement ; elle semble même l'augmenter, en ce sens que les organes sécréteurs du lait étant amplifiés par l'accroissement considérable de la taille, la sécrétion est nécessairement accrue ; la seconde, c'est qu'après des expériences faites avec soin à Grand-Jouan, l'habile Directeur de cet établissement recommande dans un article fort remarquable, inséré au mois de juin ou de juillet, dans le *Journal d'Agriculture pratique* de Barral, de commencer le croisement par le Durham, de le finir par l'Ayr, celui-ci étant destiné à rétablir l'aptitude laitière, si elle avait été trop ébranlée par le Durham. Il donne pour raison théorique de cette préférence, que le Durham ayant une charpente osseuse très-légère, les veaux viennent au monde avec facilité, bien que la taille de la vache semble dans une disproportion choquante avec celle du taureau ; ce qui n'arrive pas aussi bien avec la race d'Ayr, plus forte en charpente que l'autre race, bien qu'elle lui soit inférieure en développement extérieur.

« C'est la race pie-noire du sud qui semblerait devoir résister le plus aux effets du sang étranger et cependant l'expérience a prouvé les bons résultats du croisement. La race ou variété de Carhaix qui semble être déjà le résultat de croisements antérieurs, et celle du Léon encore plus ébranlée par tous les essais qu'elle a subis, sont toutes prêtes à subir avec facilité l'influence du sang Durham, et nous avons vu, à plus d'un de nos concours, plus d'un bon résultat de cet accouplement qui est tout à fait dans le sens des qualités demandées par l'industrie du beurre et de la viande.

« Disons toutefois que ce système d'amélioration veut être habilement manié, soutenu par un régime excellent, et qu'il n'appartient pas à tous d'en tirer également bon parti : il ne faut donc le

recommander qu'à ceux qui veulent et qui peuvent le suivre avec discernement et avec persévérance : les autres chercheront à perfectionner leur propre race par la sélection et le régime ; mais qu'ils se souviennent que le régime ne les mènera guère qu'à l'agrandissement de la taille et non à la perfection des formes, parce que, quelque attention qu'ils portent dans le choix des reproducteurs, ils ne leur ôteront pas les défauts qui constituent la race.

« Les conclusions sont donc :

« 1° Toute tentative d'amélioration du bétail doit être précédée ou au moins accompagnée par l'amélioration du domaine sous le rapport de l'assainissement des étables et de la production des fourrages.

« 2° Dans ces conditions, le croisement est le moyen le plus prompt d'arriver au but.

« 3° Le but à poursuivre ne doit pas être le simple agrandissement de la taille, mais doit être la fixation d'une aptitude spéciale.

« 4° Les races de la Basse-Bretagne sont : 1° la petite race pie-noire du sud ; qualités : aptitude laitière éminente et subsidiairement assez facile engraissement. — 2° la race pie-rouge de Carhaix ; grande aptitude à l'engraissement et subsidiairement aptitude laitière. — 3° la race du Léon ; dispositions variées et variables, suivant les croisements subis, les besoins du pays étant l'aptitude laitière et l'aptitude à l'engraissement.

« 5° Les croisements doivent être faits dans le sens qui tend à développer l'une ou l'autre de ces aptitudes : on ne saurait rien recommander de mieux dans l'état présent des choses que la race de Durham et celle d'Ayr. »

Le Rapporteur,

C^e O. DE SESMAISONS.

Avant de mettre aux voix les conclusions de ce rapport, M. le Président donne la parole à M. le vicomte de Saisy.

M. de Saisy n'a point à combattre M. le comte de Sesmaisons. Ce qu'il a dit d'une parole, qui, elle seule, est une autorité, est déjà heureusement assez entré dans les idées, pour n'avoir pas à y rencontrer foi et sympathie.

M. de Saisy croit que les questions, relatives aux espèces bovines et à leurs croisements, ont singulièrement marché depuis quelques années.

Ainsi, sur la valeur du *sang Durham* et sa portée, là où il y avait doute, il y a foi; il ne faut plus que les fourrages qui peuvent nourrir ce régénérateur.

Le *sang Ayr*, partout où il y a du lait à faire, a de chauds partisans, qu'il ne faut pas légèrement contredire. La *race d'Al-derney*, qui lutte avec l'*Ayr* sur ce terrain, n'a contre elle qu'une conformation critiquée par beaucoup d'éleveurs.

Le *sang Breton* paraît bon comme base à de nombreux croisements.

Ces trois sangs réunis, *Durham*, *Ayr*, *Breton*, semblent promettre un type parfait dont l'honneur reviendra à M. Rieffel, de même que les introductions du *Durham* et de l'*Ayr*, en France, font l'honneur de M. de Sainte-Marie.

Enfin, quelque mal qui se puisse faire par les croisements et les mélanges incohérents, le sang réparateur du *Durham* remoulera tout, et les fautes seront effacées.

Quant à l'intérêt particulier que chaque conscience d'éleveur prendra à chaque race, il faut qu'il y ait rapport entre ce qu'on peut faire et ce qu'on veut faire.

Pour que vous ne vous égariez pas, on vous dit: ne demandez pas tout aux mêmes moyens! Vous qui connaissez la division du travail et ses avantages, apprenez à connaître la division des aptitudes et ne confondez rien.

Certes, tout cela est beaucoup; mais ce n'est pas tout.

Pour arriver à ne rien confondre, il faut arriver à mieux connaître, et si cela n'est plus vrai des types étrangers, cela est resté vrai malheureusement des types indigènes; nous connaissons assurément beaucoup mieux ce qui n'est pas chez nous, que nous ne connaissons nos propres richesses.

C'est qu'il faut *diviser* et *classer*, ailleurs que dans le travail, ailleurs que dans les aptitudes; il faut classer sur la carte d'un

pays, classer sous les climats, dans les nourritures, et aussi dans les Concours.

Ce travail, que tentait tout-à-l'heure M. de Sesmaisons, est nécessaire; nécessaire sans parti pris, sans préférence, pour qu'il soit rendu justice à chacun.

Or, la géographie des races n'est pas faite ou est mal faite.

Pourquoi lit-on encore des livres où nous voyons signaler le bœuf de Saint-Pol-de-Léon? C'est le *cheval* qu'on a voulu dire.

Pourquoi les juges d'un Concours et son programme lui-même englobent-ils dans une même catégorie tout ce que produit cette contrée de différent ou de contraire?

Au Concours régional de Saint-Brieuc, un étranger, désireux de connaître ce que le programme entendait par *race bretonne*, eût passé devant les animaux primés; il n'en eût pas cru ses yeux, et je ne sache pas manquer au jury dont j'avais l'honneur de faire partie, en le disant. Ces animaux, primés là-bas, primés ici, étaient bretons, comme des bœufs *Parthenais* et des *Charolais* sont des bœufs français.

Ces animaux se ressemblaient si peu, que, sous une même dénomination, chaque variété indigène apparaissait avec ses signes propres et protestait. Les puristes donnaient la palme aux *pie-noirs*, excluaient à peu près les *pie-rouges* de la Cornouaille, et se trouvaient fort embarrassés devant les *types du Léon*. En somme, n'y avait-il pas là à peser la valeur économique de ces diverses variétés et à redouter les préférences, si on devait les confondre?

Tant que les primes ne se décerneront pas aux aptitudes, au lait, au travail, à la viande, à la précocité, à la succulence, nous aurons le droit de demander de quel point de départ on procède pour nous juger, presque toujours nous confondre et quelquefois nous exclure.

Or, ce soin que l'on néglige, nous voulons le prendre ici et c'est le but de ces observations.

Les espèces bovines de la Basse-Bretagne sont au nombre de trois. L'une, remarquable, mais surtout très-remarquable, est la

variété *pie-noire* ou du *littoral-sud*. Elle habite cette zone, de la Vilaine à l'Elorn. C'est l'animal que vous avez vu primer au Congrès de Saint-Brieuc. Suivez-le ! N'a-t-il pas dans son petit modèle des élégances de race du cachet le plus rare ? Tâtez-le : Sa peau souple mettra encore le maniement de son côté ; oui, mais il vaut juste vingt écus. Que ce type convienne à un sol, qui n'est ni pastoral, ni producteur des richesses artificielles, où l'on écobue encore, où la lande règne, c'est probable ; mais, à coup sûr, ce n'est pas là le bœuf de la bonne culture, et ses formes qui justifient l'engouement, n'ont rien qui puissent séduire l'éleveur. Que cette variété charmante donne en même temps la vache du pauvre ! C'est une considération très-philantropique, mais à laquelle nous ne devons pas nous arrêter.

La seconde variété des espèces bretonnes habite le pays de prairies et d'élevage de la Bretagne. C'est la variété, dite *race de Carhaix* ou de la *Haute-Cornouaille*. C'est un animal de taille moyenne, atteignant de 6 à 800 francs le couple, mi-rouge ; et peuplant, entre les montagnes noires et les montagnes d'Arré, le bassin de Cornouaille jusqu'à la rade de Brest. Cet animal s'engraisse à 5 ans, s'achève en 4 mois, et a derrière lui, depuis un an jusqu'à cinq, cinq produits échelonnés pour le remplacer. Cette considération n'est pas inutile, car elle prouve que le bœuf de Carhaix, qui se reforme ainsi sur place, est *indigène entre tous* ; et il serait surprenant que le seul pays pastoral de Bretagne, la seule zone où existe l'élevage complet, n'eût à présenter à nos Concours qu'un type mal défini et d'une homogénéité contestable. Si quelques-uns le pensent, est-ce parce qu'ils le connaissent bien ? Est-ce parce que cette zone est toute d'intérieur, sans débouché national, et peu parcourue ?... C'est possible. Le fait est que cette partie de la Cornouaille, qui paie tous les ans sa rente par son bétail, n'a jusqu'ici de rapport commercial qu'avec l'étranger. C'est l'Angleterre qui achète cette variété, importante et mal connue, du bétail breton.

La troisième variété, dite du Léon, peuple les revers de l'Arré

jusqu'à la mer. Le Léon, pays riche et qui fait le cheval de trait, ne fait le bœuf que par un excès même de sa richesse. Aussi, le type qu'il nous offre, fabriqué par surcroît dans ses trèfles et ses panais, puisé à tous les sangs, souvent acheté ailleurs, ne nous laisse qu'un fait à constater : *sa grosseur*.

Cette géographie de nos espèces bovines établie, si de la Basse-Bretagne nous passons dans la Haute, nous savons tous que ce nouvel intervalle ne nous offrira que la transition, vaste et sans caractère, des derniers Bretons aux premiers Cotentins, Manceaux et Parthenais, dignes d'être nommés.

J'arrête ici ces considérations et les laisse peser d'elles-mêmes sur vos esprits, en souhaitant que la justice des répartitions ne manque plus à des zones mieux connues et mieux classées. La dénomination de *race bretonne*, dont nous nous servons, doit être abandonnée si elle devient préjudiciable aux uns ou aux autres ; et elle le devient parce qu'elle englobe, sous un même nom, des types aussi différents que ceux nés dans l'Auvergne et ceux nés dans la Flandre.

M. DE SESMAISONS répond à M. de Saisy que le champ d'investigations qu'il vient d'ouvrir est en effet de saison et d'un intérêt tout particulier. Il désire y rentrer, et constatant avec M. de Saisy, pour arriver à reconnaître à chaque type son caractère et sa valeur, que la variété *pie-noire* du littoral-sud semble hors de cause, il lui demande à lui-même de préciser les signes auxquels se manifeste sûrement la variété dite de Carhaix, qui lui semble à lui aussi d'une valeur économique plus grande.

M. DE SAISY regrette de ne pouvoir monographier cette race par un exposé de signes physiologiques comparables à ceux qui distinguent la variété *pie-noire*. Il se contentera de donner ses signes généraux et les résultats économiques atteints ; mais la question, suivant lui, montée aussi haut, serait toute scientifique, et, à son sens, elle est plus simple. Permettez-moi, dit M. de Saisy, d'appuyer mon opinion dans cette question, de circonstances personnelles et récentes, et j'aurai lieu par là de fortifier ce que

je dirai, d'une expérience et d'un nom bien connu, celui de M. Jamet.

M. DE SESMAISONS accepte d'autant plus volontiers, qu'à ses yeux, M. Jamet est l'un des hommes de France qui connaît le mieux la question théorique et pratique du bétail.

J'avais, dit M. DE SAISY, toutes les prétentions d'un indigène au sujet de l'espèce bovine de la Haute-Cornouaille. Je la croyais et la voulais très-pure. Je constatais l'ignorance complète où l'on était ailleurs de ses qualités, même de son existence; là seulement, j'étais dans le vrai. Au Congrès régional de Saint-Brieuc, ces conversations naissaient d'elles-mêmes. Des personnes, jusque là étrangères à la Bretagne, venues pour l'interroger sur place, écoutaient ces protestations du sol. Je leur dis : *Faites mieux ! Venez voir.* Deux acceptèrent : M. Jamet et M. Borie. Le rendez-vous fut pris pour la fin de Mai, époque des foires de la Haute-Cornouaille. Au rendez-vous, se trouva du côté visiteur, M. Jamet. Une maladie nous privait de M. Borie. Du côté visité, M. L. de Kerjégu, M. Eugène du Laz et moi.

Éh bien ! notre résultat, le voici :

Nous n'avons pas rencontré un animal de la Haute-Cornouaille dans lequel l'œil si exercé et si sûr de M. Jamet n'ait trouvé une lèvre, une corne, un muffle, une tête, un poil suivis Durham, Choletais, Maucelle, etc.

Pour l'honneur de cette race j'étais chatouillé :

Pas de doute cependant ; je voyais ! Je me rendais ; et c'était, je le croyais, à l'idée contraire. — Ces animaux ne constituent donc pas une race, selon vous, dis-je à M. Jamet ?

— Mais si ! une race très-distincte, très-certaine, et bonne !

Je suis enchanté de cette foire ; — c'était la foire de Glomel ; — J'ai même vu peu de foires présenter un ensemble d'animaux aussi semblable à lui-même. Evidemment le même climat les a faits ; les mêmes soins, la même nourriture. C'est une variété caractéristique, propre au pays, car hors de vos limites, elle change.

— Mais, à la place de ces signes qui portent d'ordinaire les fi-

nesses et les aristocrates de la race, vous lui trouvez les traces du métissage ?

— De quoi vous plaignez-vous ? Elle est meilleure.

Il Nous avions devant nous un partisan des Croisements ; mais les observations de ce connaisseur éminent sur ce qui constitue l'ensemble et la valeur d'une race ou d'un type, ne peuvent être perdues.

Nous sentions seulement que, s'il eût été possible de transformer d'un coup de baguette nos champs en trèfles et ces bœufs en Durham, nous eussions été parfaits.

Il faut dire que dans le type pie-noir, l'œil de M. Jamet ne retrouvait plus rien d'étranger ; mais, par contre, voici ce qui nous arriva :

Un Anglais avait prié M. de Kerjégu de lui acheter deux de ces petites vaches pie-noires, destinées sans doute à l'ornement d'une résidence où folâtraient des Kings-Charles.

J'en vis passer une petite, parmi les infiniment petites...

Je prévins M. de Kerjégu, qui me pria de lui découvrir un paysan qui pût conclure le marché, sans faire payer la circonstance, toujours aggravante, d'un habit noir.

J'allai à un jeune fermier du pays pastoral, du pays du bœuf pie-rouge. Je lui dis ce qu'on voulait de lui : — Il regarda la petite vache pie-noire. — Oh ! Monsieur, j'aurais honte ! — M. Jamet prit les dimensions de l'animal.

J'en appelle de ces faits et de leur récit à MM. de Kerjégu, L. du Laz et Jamet lui-même.

M. DE SESMAISONS veut bien exprimer à M. de Saisy l'intérêt que ces communications jettent à ses yeux dans la question.

M. DE PLOESQUELLEC demande la parole et se range entièrement aux principes de division et de plus juste entente de la question des races, posés dans les observations de M. de Saisy ; il tient spécialement, pour l'honneur de la race bovine du Léon, dont personne n'a pris la défense, à faire valoir les qualités et la pureté d'origine de ce type.

M. BRIOT. — Ce que l'on désire sans doute, c'est qu'il soit donné satisfaction aux intérêts de chaque région; cela est de toute justice, et je propose à l'Assemblée, pour tout concilier, d'exprimer le vœu que, dans les programmes des Concours régionaux, il soit créé trois catégories de primes: 1° à la race pie-noire; 2° à la race pie-rouge du centre; 3° à la grande race du littoral-nord.

Cette proposition, accueillie par l'Assemblée, termine la discussion.

Le Secrétaire,

VICOMTE DE SAISY.

JOURNÉE DU VENDREDI 8 OCTOBRE.

La journée du vendredi a été consacrée aux Concours de charmes, qui ont eu lieu à un kilomètre de Quimper, dans des champs voisins de l'Hippodrome.

On trouvera les détails de cette intéressante solennité agricole dans le procès-verbal de la séance du samedi soir, 9 octobre.

Le même procès-verbal rend compte des belles expositions d'animaux et d'instruments, qui, dans la journée du samedi, ont attiré sur le Champ-de-Bataille et les allées de Loc-Maria, où opéraient les Jurys, un nombreux concours de visiteurs.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU SAMEDI 9 OCTOBRE.

Séance du Matin.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE CAFFARELLI.

MM. les DIRECTEURS de l'Association bretonne et de la Classe d'Archéologie, M. le Comte Olivier DE SESMAISONS, M. Louis DE CARNÉ prennent place au Bureau.

Les Membres des deux Classes garnissent tous les gradins de la salle. M. le Comte CAFFARELLI ouvre la séance.

Il dépose la liste de souscription au monument de Brizeux, et invite les Membres des deux Classes à y apposer leurs signatures, au sortir de la séance.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Querret, par laquelle cet honorable Collègue exprime de nouveau à l'Association, ses plus vives sympathies et s'excuse de ne pouvoir continuer près d'elle ses fonctions d'Inspecteur.

M. QUERRET manifeste à ses Collègues le désir de se voir remplacer dans ce rôle par M. de Ploëskuellec.

M. le PRÉSIDENT déclare, au nom de l'Assemblée, n'accepter cette démission qui semble chez son auteur irrévocable, qu'en lui témoignant d'abord le bon souvenir que l'Association garde de ses longs services, et le regret qu'elle éprouve à se séparer d'un dévouement datant de sa fondation.

SESSION DE QUIMPER.

103

L'ordre du jour appelle :

Le rapport de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'Association.

M. DE SESMAISONS, rapporteur, en donne lecture.

« MESSIEURS,

« La Commission, chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier, ne peut qu'approuver leur exactitude, justifiée à ses yeux par des pièces comptables qui ont toutes passé devant la Commission.

« Les résultats, tels qu'ils sont portés au Compte-rendu, doivent être, d'après la demande et les justifications de M. le Trésorier, modifiés dans les deux points suivants :

« 1° Il y a un double emploi d'une somme de 86 fr., remise à M. de Champagny, en avance sur les frais d'impression du Compte-rendu du Congrès de Redon, en ce que cette somme est portée au compte de l'imprimeur et soldée par l'acquit de ce compte ;

« 2° Le reste en caisse, existant au 24 mai 1858, est modifié par une dépense de 538 fr. 20 cent., justifiée par la facture acquittée de l'imprimeur du Compte-rendu.

« Il reste donc en caisse un excédant de 49 fr. 54 cent.

« Moyennant ces modifications, résultant de la nature même des choses et faisant l'objet d'une note spéciale de M. le Trésorier, la Commission propose au Congrès d'approuver des comptes que la parfaite exactitude et l'habileté de notre Trésorier rendent si faciles à vérifier et à clore.

« Quimper, 9 Octobre 1858.

Les Membres de la Commission,

C^e O. DE SESMAISONS, rapporteur.

TH. DE POMPERY. »

L'ordre du jour appelle la lecture du projet de Règlement présenté par la Direction aux discussions de l'Association.

M. le Comte CAFFARELLI en fait la lecture.

Ce projet de Règlement, ajoute M. le Directeur de l'Association bretonne, a été élaboré par les soins de la Direction. Jusqu'ici, à vrai dire, nous avons moins vécu *par des lois* qu'en comptant un

peu les uns sur les autres. La Direction a fixé en articles nos usages ; elle a admis, autant qu'elle a cru devoir le faire, les modifications sollicitées depuis quelque temps, au sein de l'Association ; elle nous présente cette nouvelle forme de nos rapports, avec la confiance qu'elle place en vous, appelant encore de nouveaux renseignements, de nouvelles lumières, pour conclure et marcher dans notre voie d'un pas plus fort.

Ce progrès sans doute sera grand, mais là cependant n'est pas toute la difficulté. Notre mal plus réel est de ne pouvoir voler de nos propres ailes, d'avoir besoin d'un concours très-grand en apportant *peu* nous-mêmes. Certes, je puis et veux vous le dire ; je n'ai trouvé dans tous nos rapports avec la haute Autorité, que sympathie pour vous ; mais ce qui étonne, ce qui m'effraie, c'est que nous ne fassions pas plus, *voulant vivre*. Deux à trois cents membres, apportant 5 fr., quelques-uns 10 fr., constituent un apport peu méritant et faible, quand il faut solliciter cinq et six fois plus pour se suffire et se faire honneur. — Vous avez le fait nouveau des Congrès régionaux, né de la même pensée qui vous a fondés ; n'effaceront-ils pas notre rôle ? Ils ne le peuvent pourtant que si nous consentons à nous affaïsser nous-mêmes. Ne nous affaïssons pas. Je le veux ; mais, aidez-moi ! Qu'au lieu de me heurter à de l'inertie, je trouve de l'élan, de l'argent, et je réponds de tout ; mais cette situation a ses peines ; ma responsabilité s'en afflige et je vous les confie.

La parole est à M. le Vicomte DE SAISY.

Messieurs, lorsqu'en 1856, à la Session de Saint-Brieuc, je sollicitai comme premier besoin de l'Association, sa réforme, mes amis et moi nous avions le pressentiment du mal ; qu'il ne nous ôte pas plus aujourd'hui qu'alors, le sentiment de nos forces !

Des empêchements de divers genres ont fait que ce n'est qu'aujourd'hui que cette réforme, poursuivie de nos vœux, se pose dans une discussion décisive.

Certes ! tout ce qui va se dire sera loyal et impersonnel. Nous nous connaissons trop ; nous nous sommes trop de fois serré

la main pour avoir à nous redouter en rien ; nous ne voulons tous que causer librement et utilement d'une question qui nous intéresse tous ; mais le terrain est délicat, et je comprends qu'en vous apportant mes idées, j'en reste responsable et ne veuille parler pour personne.

Deux questions viennent d'être traitées devant nous :

La question du Règlement,

La question de notre faiblesse ;

Mais si par la première on arrivait à résoudre la seconde, ces deux questions n'en feraient plus qu'une, *celle du Règlement*, et c'est celle que je vais avoir l'honneur de traiter devant vous sur le projet même dont nous sommes saisis.

Le projet de Règlement dont il vient de nous être donné lecture, à côté d'usages mieux précisés et d'une mesure surtout que je considère comme très-précieuse, celle par laquelle le Directeur de l'Association la présidera chaque année lui-même, vous offre de former un Comité de trois personnes, destiné à suppléer sur place la direction dont deux membres n'habitent pas la Bretagne.

Je combattrai cette mesure et j'en proposerai une autre.

Le projet de Règlement n'a rien modifié au service des inspecteurs ; là encore, suivant moi, il y a quelque chose à faire.

Le projet de Règlement ne touche en rien à la forme de nos travaux. Je proposerai une réforme sur ce point.

D'abord, pas de Comité. Le mot même est mauvais.

Il implique délibération, discussion nouvelle, et la délibération et la *décision* ont leur siège au sein de la Direction. Pourquoi la doubler ? Nous nous suffisons, nous pécherions même par excès du côté délibérant ; ce qui nous manque, *c'est l'action*. Les aides à trouver sont *des bras* ou *des bonnes volontés*. D'ailleurs, à quel besoin répondrait le chiffre trois ? Ce sont des suppléances qu'il faut organiser ; il y a lieu de suppléer le *Secrétaire général*, pour surcroît de détails, pour cause d'éloignement, pour absence ; il y a lieu de suppléer le Trésorier pour lui venir en aide dans le travail si difficile de s'aboucher avec tout le monde et de préparer

tout, tout seul. Pourquoi suppléer le Directeur? Je propose deux membres, venant en aide l'un au *Secrétaire général*, l'autre au *Trésorier*; qu'ils soient annuels et nommés par la Direction! qu'ils soient appelés : *Secrétaires du Congrès*.

UNE VOIX. — Commissaires.

M. DE SAISY. — *Commissaires*, c'est le mot! Ce qu'il nous faut en effet, n'est pas un Comité; c'est un *Commissariat des Congrès*. Les Congrès régionaux ont ce rouage, pourquoi ne l'aurions-nous pas? Pour nos besoins d'Association, voyez, Messieurs, la lacune qu'il remplirait, cette année par exemple, ici même! Notre Secrétaire général nous manque, il serait suppléé. Aurions-nous le bonheur de le posséder? Il serait suppléé encore, là où un homme ne peut pas tout faire seul. Pas de conflit possible, il ne peut y en avoir entre un simple concours de bonne volonté et une impulsion première. D'ailleurs, la Direction choisirait elle-même ce bras auxiliaire. Savez-vous bien que, si seulement le rôle du Secrétaire général était déchargé de tout le soin de l'organisation de chaque séance, de pourvoir aux suppléances de secrétaires, de recueillir tous les documents qui font le dossier du Compte-rendu, nous rendrions à notre excellent Secrétaire général son vrai rôle, qui est de dominer les détails, en y pourvoyant de plus haut. — Qu'est-ce donc quand nous sommes privés de sa présence et quand ces mille détails, abandonnés à eux-mêmes, ne coïncident que par hasard?

Après avoir dit à quel besoin répondrait la nomination d'un premier Commissaire, nous allons proposer le rôle du second.

Le second Commissaire aurait mission de préparer matériellement le Congrès. Ce soin le mettrait en rapport si direct avec le Trésorier, qu'il deviendrait sur ce terrain, son suppléant véritable. Ainsi, tous les rapports préliminaires avec la ville où se tiendrait le Congrès, la constitution des commissions locales, le choix des lieux dépendraient de ce rouage.

Sans ce principe de la division du travail, une association

s'affaisse sur elle-même. Une association, au contraire, qui intéresse à sa marche, à ses préoccupations mêmes, la bonne volonté de quelques Membres, se survit toujours. Nous avons besoin de nous sentir, plus que cela n'a lieu aujourd'hui, partie intégrante de l'Association, pour nous y intéresser suffisamment.

Cette première mesure pourrait, je crois, à nos besoins d'administration.

Il en est une seconde qui aurait aussi ce but et qui de plus nous donnerait de l'argent.

Le service des inspecteurs n'a été ni défini, ni réglé jusqu'ici, de manière à nous donner un rouage utile. Le projet n'indique rien dans ce sens. Il est entendu vaguement que les inspecteurs sont au trésorier de l'Association, ce que sont des receveurs particuliers à un receveur général; mais, quant à des rapports réglés, suivis entre eux, on les cherche en vain. Il en résulte que le *rouage-inspecteur* n'est plus qu'un rouage purement honoraire qui va s'annihilant de plus en plus, sans aucun profit pour l'Association. Si ce service était bien compris cependant, l'Association serait connue de toute la Bretagne, et tous ses amis naturels seraient ralliés autour d'elle. Cette perspective est notre *budget même*, et tout moyen de l'accroître ne peut nous être indifférent. Eh! bien, Messieurs, pour qu'il en soit ainsi, il faudrait définir, d'une façon très-précise, chaque fonction, pour que nos fonctionnaires sussent en quoi l'on compte sur eux. Mon avis de *membre* et d'*inspecteur* est, qu'entendus, comme nous le sommes maintenant, et laissés ainsi à nous-mêmes, nous ne pouvons vous apporter qu'un concours infiniment faible. Pourquoi, par exemple, si l'on compte sur notre zèle, nous demander d'unir en nous des rôles qui se neutralisent? Pourquoi faire de nous à la fois des centres d'adhésions et des collecteurs de recettes? L'un de ces rôles est facile; tous deux ensemble sont délicats et parfois impossibles. Poussons jusque dans ce détail la division des rôles et ses avantages. Obtenir une adhésion et faire payer un adhérent sont deux choses; il me semble que le premier rôle est celui de l'inspecteur, et le second

celui du trésorier. Tout le monde sait que l'abord délicat, qui doit se terminer par une demande d'argent, exige ses lieux et ses heures ; si nous n'obtenons pas au même moment ce double résultat, quand retrouverons-nous cet adhérent, et quel moyen avons-nous plus tard de lui rappeler, plus agréablement encore, qu'il nous doit quelque chose ? Certes, outre la gêne de la démarche qui paralyse un premier effort, que d'occasions ne perdons-nous pas par cette nécessité de reparler deux fois aux mêmes personnes, à ces personnes que nous ne revoions pas, tous les quatre ans, dans un même arrondissement ? — Ne vaudrait-il pas mieux nous exonérer d'un rôle difficile, nous en laisser un qui deviendra cent fois aisé, et voir les listes que nous transmettrons au trésorier se grossir de nouveaux noms ? Une adhésion n'est rien à emporter, lorsque vous désintéressez votre plaidoirie d'une pièce de cinq francs comptants. — Mais, — me dira-t-on, — ce rôle incombera au trésorier ? — Il faut bien qu'il incombe à quelqu'un de nous ; les rapports, d'ailleurs, de M. le Trésorier avec ses contribuables sont un fait attendu de chacun, et c'est à ce service qu'appartient réellement le recouvrement de nos ressources. — Par quel moyen ? Par un moyen fort simple : *la traite commerciale*. Un banquier, chargé par M. le Trésorier du mandat de recouvrement, lui aura ramené, en quinze jours, ce que nos efforts éparpillés ne rassembleront pas dans un an. Est-ce que, par hasard, ce procédé nous froisserait ? Messieurs, nous sommes plus sérieux et moins susceptibles ; des sociétés savantes, et je cite la Société d'acclimatation, font ainsi le recouvrement de leurs souscriptions. D'ailleurs, je vais vous prouver qu'il faut absolument une réforme sur ce point. Il existe un registre des souscripteurs à 10 fr. ; c'est le rôle de la perception ; il est entre les mains du trésorier ; il faut bien avoir ce registre dont les souscriptions se périment à cinq ans et s'inscrivent à toutes les dates, pour savoir à qui et jusqu'à quand adresser un mandat. Il faut plus ! il faut dans un service, et dans un service de finances surtout, de l'unité et de la concentration. Notre service à nous, éparpillé et irresponsable, n'aboutit

qu'à laisser, dans l'oubli de leurs obligations, plusieurs membres qui ne paient pas, parce qu'on ne leur demande pas.

Un autre point essentiel, par rapport aux inspecteurs, est l'illimitation de leur nombre. Nous sommes sensés en avoir un par arrondissement. Nous avons pris la division administrative ; renonçons-y, partout où cette division est, par rapport à nous, plus artificielle que réelle ; partout où cette circonscription, trop grande pour un seul zèle, en solliciterait deux. Faisons des inspecteurs de toutes les bonnes volontés, et traçons, autour de chaque zèle nouveau, la zone que lui-même sollicitera. De cette façon, nous n'aurons plus rien d'honoraire, et tout autour de nous sera actif et dévoué. Qu'importent des circonscriptions plus exactes, si chaque inspecteur n'a d'autre rapport avec la direction que sa liste d'adhérents à transmettre !

Dans le contre-projet que je propose, l'inspecteur ne serait plus l'intermédiaire du trésorier pour la remise du compte-rendu et des programmes ; le trésorier les adresserait lui-même à chaque membre.

Le troisième point, Messieurs, sur lequel je désire appeler votre attention, est la forme et le règlement de nos travaux.

Je crois que cette question est à la fois une question de bonne organisation pour nous, et une question d'économie.

Parlons d'économie d'abord. Pourquoi ne pas nous constituer en société plus savante, pour éviter des concurrences qui peuvent nous être fatales ? Pourquoi ne pas supprimer les dépenses du relief extérieur, et garder pour nous ce précieux échange de renseignements que nous entretenons depuis treize ans ? Cette nouvelle voie donnerait à nos travaux un cachet plus étudié, plus laborieux, plus brillant même. Cette idée me paraît une de celles que nous devrions interroger davantage.

Quant à la forme actuelle de nos travaux, n'appelle-t-elle pas un règlement différent ?

Permettez-moi, Messieurs, de vous présenter mes idées sur

ce point, aussi franchement que les précédentes. Je souhaite que toutes ou quelques-unes vous apparaissent bonnes.

Celui qui eût fait un mémoire d'appréciation rétrospective sur nos treize Congrès, eût fait une œuvre curieuse et utile. N'est-il pas bon de se revoir, après treize ans de vie, pour arriyer à mieux ?

L'Association Bretonne, pour être à la hauteur des sociétés et associations du même genre, doit avoir une expression d'elle-même, offrant intérêt spécial à ses membres, sympathie à tous. Elle a ses Comptes-rendus. Eh bien ! nos Comptes-rendus laissent à désirer, comme mise en ordre de matériaux et esprit de suite. On n'y voit pas assez, sur la diversité des avis personnels, la pensée unique qui nous lie. Le Compte-rendu étant le miroir de la session, il faudrait que l'ordre de la session lui-même fût irréprochable. Je voudrais deux réformes : une dans le programme des questions, l'autre dans l'emploi du temps.

Je crois que la façon dont les questions sont posées et appelées, manque de cette netteté désirable et fixe, dont toute œuvre de durée a besoin. Je crois qu'à la place de la *forme-questionnaire* qui précise et varie, il faudrait admettre la *forme titre* qui généralise et dure. Il faudrait mettre au programme les grandes divisions de l'économie agricole, et se contenter d'appeler les travaux sous chacun de ces titres. Ces titres seraient : *Culture*. — *Défrichement*. — *Bêtes à cornes*. — *Chevaux*. — *Porcs et moutons*. — *Engrais et amendements*. — *Machines*. — *Statistique agricole*, etc. Et, aux époques des Congrès, tous les membres inscrits sous ces titres fixes, formeraient les Commissions correspondantes, de même que les mémoires transmis seraient répartis entre elles selon leurs sujets. Ceci, su à l'avance, nous donnerait plus de travaux, et ces travaux, nous apportant plus de conscience et d'originalité d'œuvre, seraient meilleurs.

En vous proposant, Messieurs, cette réforme, ou plutôt cette mesure d'ordre, je ne me savais pas aussi fort que je l'étais. Je ne fais que réclamer l'exécution d'un de nos Statuts. C'est l'article 4 du premier Règlement de l'Association Bretonne, inséré au *tome*

deuxième de l'Agriculture de l'Ouest de la France, journal de l'Association Bretonne. Je cite ces paroles, car j'ignorais, pour ma part, que nous eussions eu un journal de nos travaux ; ce qui montre qu'il est bon de remonter dans sa propre histoire.

La seconde réforme que je propose, a pour objet un meilleur emploi du temps dans nos sessions.

Pour cela, il faudrait faire rentrer les séances d'enquête dans leur vrai sens et dans leur vrai lieu. Ces séances, en effet, ne peuvent présenter un intérêt qu'autant que l'enquête ne s'édifie pas dans le vide et devant des auditoires introuvables. Tout ce qui s'y dira peut se dire ailleurs ; il n'y a qu'à remplacer les *séances d'enquête* par une *Commission de statistique*, comme il y a des Commissions des espèces bovines, chevalines, etc. Cette Commission vous donnera *tout*, en un rapport. Une séance d'enquête, qui ne marche qu'avec un bureau incomplet et à vide, est une déception. Nous y perdons le temps en allées et venues. Cette mesure déblayera nos journées ; de là résultera *une seule séance par jour*, mais une grande séance, occupée et suivie.

Ici encore, Messieurs, je m'efface pour vous présenter le même article 4 de vos premiers Statuts, qui avait précisément établi les choses sur ce pied.

Tel est, Messieurs, le résumé des réformes que je crois aussi capables de nous venir en aide, que nécessaires.

J'aurais eu à vous parler de l'élévation du chiffre de nos cotisations, si cette réforme n'avait été adoptée par vous, dès 1856. Je dirai, cependant, que cette adoption, pure et simple, ne constitue pas seule le remède ; nous avons essayé de nous souder ensemble par une cotisation plus forte et un engagement quinquennal. Nous ne devons perdre de vue, ni cette première liste, ni la nécessité de l'augmenter ; nous ne devons pas surtout laisser tomber dans l'oubli des adhérents eux-mêmes, les engagements qu'ils ont contractés. Tout cela appelle l'unité, la concentration, et le service éparpillé des inspecteurs serait impuissant pour vous les donner.

Il y a aussi de petits moyens à prendre pour se populariser, ou plutôt se faire connaître, et que nous négligeons trop. Je parlais de la valeur de fond à donner à notre Compte-rendu. Il y aurait des moyens de propagande jusque sur sa couverture, si nous avions la précaution de les y mettre. Pourquoi chaque Compte-rendu n'énoncerait-il pas ce qu'est l'Association Bretonne, son historique, la composition de sa direction; tout cela mettrait sur notre voie les ignorants ou les indifférents. A plus forte raison, faudrait-il soigner l'orthographe des noms des membres; chacun tient à avoir son nom correctement écrit, et les fautes de ce genre fourmillent malheureusement sur les listes imprimées des membres.

Si, maintenant, de ces très-petites choses nous passons aux grandes, nous émettrons très-sincèrement notre opinion sur l'Association Bretonne. Quelque peu liée qu'elle soit en apparence, elle constitue, pour la Bretagne entière, un rendez-vous utile et agréable, qu'il faudrait inventer s'il n'existait pas. *L'esprit de l'Association est bon*, en ce qu'il réunit, jusqu'à la sympathie et la cordialité, des hommes partis souvent de points et de milieux d'idées très-différents. *Il n'est pas politique*, et tout ce qui se dirait dans ce sens calomnierait l'Association Bretonne, où le Gouvernement compte de nombreux amis, et où les hommes de toute nuance ne semblent s'être donné rendez-vous que pour se serrer la main. Voilà ce qu'il faut dire très-haut! parce que c'est cet esprit même qui fait que l'Association a cent fois droit à l'existence.

Enfin, si elle n'est pas plus riche, c'est un peu sa faute; nous vivons sans réparer les rouages, sans revoir notre mécanisme, et, un beau jour, il arrive que, si pauvres que nous soyons, nous ne sommes même pas en mesure de percevoir nos propres recettes, ce que je crois avoir montré.

M. AUDREN DE KERDREL. — Messieurs, mon premier mot sera : pas de découragement! Cette discussion même montre que nous pouvons sonder notre mal, sans le craindre.

L'argent, nous le savons tous, est le nerf de la guerre; il nous

en faut pour vivre; mais, s'il y a quelque chose à faire de ce côté, n'allons pas trop loin; songeons que des cotisations modestes nous donnent une de nos forces, le nombre. Ne visons pas à être grands seigneurs feudataires; j'avoue que je m'effraierais de l'idée que j'entendais énoncer près de moi, d'une classe de membres-fondateurs à cotisation élevée; je crois que nous n'en avons pas besoin. Plusieurs moyens d'économie viennent de vous être proposés par M. de Saisy; ces questions demandent toute notre attention, moins la nôtre, cependant, que celle de la Direction; c'est ce qui fait que je les laisserai en dehors de mes observations. Ce sont plutôt des conseils intéressant notre administration intérieure, que des mesures très-susceptibles de s'articuler dans un Règlement. Je me bornerai à l'examen de la création de ce Comité posé dans le projet qui nous a été présenté, comme l'un de nos premiers besoins.

Certes, Messieurs, nous pouvons parler ici sans détour aucun. On l'a commencé et je continuerai. Je me ferai donc l'interprète de la pensée unanime, en disant à M. de Caffarelli le sentiment de gratitude que tous les membres de l'Association lui rendent, pour ce dévouement qui le détourne de ses intérêts, pressants ou chers, et lui fait faire deux cents lieues pour venir revoir ses amis de l'Association Bretonne, et leur rapporter ces qualités d'homme, sur lesquelles je m'étendrais s'il n'était pas là! Je dirai avec le même sentiment de M. de Kergorlay, si aimé quand il est au milieu de nous, si regretté quand il n'y est pas, que nous ne voudrions désirer et vouloir, entre eux et nous, d'autre intermédiaire que le leur.

« Mais il est un mal qu'ils sont malheureusement, comme nous, impuissants à réparer: ils ont le malheur de ne pas appartenir à la Bretagne.

« M. Le Guay est seul, et, si capable et excellent que nous le sachions tous, il ne peut porter seul tout le fardeau de l'Association.

« Un rouage intermédiaire devient donc nécessaire et l'est de toute façon, du moment que nous reconnaitrons à ce rouage le

don de décharger des détails et d'une partie des embarras de la direction du Directeur de l'Association.

Le projet de Règlement a proposé un Comité de trois membres.

M. de Saisy vous a allégué tout-à-l'heure des inconvénients à cette idée : je les erois sérieux. J'ajouterai même : où siégerait ce Comité? Se réunirait-il facilement? Nouvelles incertitudes qui rendraient son action plus difficile peut-être encore que sa formation. Je préférerais l'idée de M. de Saisy.

Je dirai en finissant ma pensée sur le Règlement dont nous nous occupons. L'affaire de ce Règlement est très-importante : il nous faut ce Règlement suivi de l'autorisation du Gouvernement. Que de gens timides attendent ce moment pour dire de notre Association : Elle va vivre ! et grossir nos efforts.

M. le Comte CAFFARELLI remercie l'Assemblée et l'Association Bretonne tout entière des sentiments dont M. de Kerdrel a voulu se faire l'organe en son nom. Son concours le plus dévoué lui est acquis.

M. DE CARNÉ a la parole. — M. de Carné veut rendre hommage à la pensée qui domine l'Association Bretonne et à l'esprit qui la pénètre. Nouveau venu parmi ses membres, il avoue avoir partagé à son égard certaines défiances. Il ne la connaissait pas. Tout ce qu'il a vu d'elle l'a gagné à sa cause, et il y a là, pour lui, une chose grande et bonne à maintenir. Il faudrait, dit-il, tout faire pour cela ! La question financière est le point à résoudre. Nous avons entendu tout-à-l'heure une série de moyens développés par M. de Saisy. Parmi les idées qu'il a mises en avant, il en est une dont il a reconnu l'importance, sans vouloir entrer davantage dans la question et qui m'a particulièrement frappé. Ne serait-il pas possible de se constituer d'une manière plus savante, plus fructueuse, je crois, et plus économique aussi? Ne pourrait-on pas augmenter les ressources en diminuant les dépenses du côté extérieur, en renonçant, je suppose, aux concours?

M. DE CARNÉ entre dans des détails sur cette réforme, dont il

entreverrait de grands avantages, et pour la vie de l'Association, et pour le caractère de ses travaux.

M. DE BLOIS demande la parole. — M. de Blois fait l'histoire de l'Association Bretonne. L'Association Bretonne a été créée à l'imitation de l'Association Normande, et, dès le début, nous avons dévié de notre route. Dans la pensée des fondateurs, nous devions tendre à nous suffire sans secours étrangers ; l'on ne tarda pas à solliciter du Gouvernement un concours que des circonstances passagères pouvaient amoindrir ou annuler. Ce secours s'amoindrit, en effet, et nous laissa déshabitués de toute vie spontanée. Une première faute se payait, et nous en avons aujourd'hui les conséquences. M. de Blois propose un retour à l'esprit de l'Association Normande, par la création, au sein de l'Association Bretonne, d'une Section nouvelle : une Section de sciences naturelles. Cette création répondrait à un besoin souvent manifesté autour de nous, dit M. de Blois ; l'Association, en faisant appel à un élément nouveau de discussion, verrait affluer de nouveaux membres, et le cercle de notre action, en s'agrandissant, augmenterait nos ressources.

— Y aura-t-il des éléments pour cette Section nouvelle? demande M. TH. DE POMPERY.

M. DE KERDREL. — Il y en aura.

M. DE CARNÉ. — Tous les pharmaciens, tous les médecins, tous vos chimistes vérificateurs d'engrais.

M. DE KERDREL ne voit pas d'inconvénient, pour l'avenir de l'Association, à la formation de cette Section nouvelle, sous ce titre : Section de sciences naturelles. Il en verrait à l'établissement d'une Section d'économie politique ; l'épithète même, dit-il, est dangereuse ; à l'établissement d'une section de littérature ; il croit que l'Association peut attendre un secours véritable d'une Section des sciences physiques.

M. DE SAISY croit aussi qu'une Section des sciences physiques, en ouvrant notre champ, peut et doit nous prêter main-forte.

M. TH. DE POMPERY verrait dans les tendances qui nous cons-

titueraient trop savamment, trop loin du dehors, une chose préjudiciable à nos intérêts. Il ne croit pas qu'il faille amener l'Association à des réductions de dépense du côté extérieur. C'est par notre concours extérieur que nous attirons l'affluence, que nous nous faisons connaître des populations rurales et avons action sur elles. Sans nos exhibitions de végétaux et d'animaux, sans notre concours de charrues, les cultivateurs ne se douteraient pas de notre existence. La suppression de ces concours, de ces solennités qui parlent aux yeux de tous, serait le suicide de l'Association. M. Th. de Pompery serait d'avis de créer les ressources suffisantes au moyen d'une cotisation élevée.

M. DE KERDREL énonce de nouveau l'opinion contraire.

M. DE CAFFARELLI expose l'état des dépenses et des recettes.

Le Compte-rendu exige un déboursé d'environ.	1,200 f. 00 c.
Les primes de.....	3,700 00
TOTAL.....	4,900 00
Les recettes sont, du côté de l'Association.....	1,600 f. 00 c.
— du côté des départ ^{ts} environ.	1,500 00
TOTAL.....	3,100 00

M. P. DE SAISY demande la parole. — M. P. de Saisy croit qu'on néglige souvent des ressources précieuses. C'est en groupant les infiniment petits, que les nombres se font. N'avons-nous pas les comices dont presque tous nos collègues sont dignitaires? Jamais, suivant lui, une somme de 20 fr., demandée aux comices pour l'Association Bretonne, ne serait refusée. Pourquoi cette ressource nous manque-t-elle cependant? Nous ne la sollicitons pas.

M. LE GUAY. — Nous avons recueilli 1,000 fr. des comices du Finistère.

M. PAUL DE SAISY. — Faites-en autant dans les cinq départements de la Bretagne, vous en aurez cinq mille!

M. DE CAFFARELLI fait observer que les sentiments qui animent

les départements de la Basse-Bretagne, en faveur de l'Association, sont réduits à une grande tiédeur dans les deux autres; qu'il y a même certaines oppositions manifestées contre nous dans telles sociétés d'agriculture; que les cinq départements n'apportent donc pas un concours égal et que cette situation est une des entraves qu'il rencontre. Lorsqu'il compte sur un zèle, il ne trouve par fois qu'un nom; parfois rien, parfois un sentiment où se démêlerait une pensée adverse....

M. le Vicomte DE SAISY fait observer que ce sentiment peu équitable, s'il se rencontre du côté de la Vilaine ou de la Loire, ne doit pas beaucoup nous inquiéter; c'est tout au plus une *vieille habitude bretonne* qu'on a reprise sur ces deux points de s'appeler *Rennais* ou *Nantais*; ou tout au plus encore une opinion à peine partagée de quelque individualité mal à l'aise, comme il s'en trouve partout. N'avons-nous pas, de ces côtés-là même, des noms qui écrasent d'aussi mesquins mécontentements: ceux de Messieurs O. de Sesmaisons et Malaguti. J'en sais assez de l'Ille-et-Vilaine pour vous assurer que nous y avons de nombreuses adhésions, auxquelles il ne manque que des collecteurs; quant au zèle, je le crois plus muet que rare. J'aperçois dans cette enceinte plus de dix collègues dont la bonne volonté m'est aussi connue que les loisirs, et, puisque je n'ai le droit de désigner personne, je me borne à moi et me nomme.

Cette déclaration est chaleureusement accueillie par M. le Comte Caffarelli et par l'Assemblée.

— Eh bien! nommez-m'en un autre, dit M. de Caffarelli.

M. DE SAISY. — Je vous nomme M. Th. de Pompery.

Messieurs, dit M. DE CAFFARELLI — Nous comptons sur vous!

Le Règlement est relu et mis aux voix, article par article:

L'Article 1^{er} est adopté avec cette adjonction: « Il pourra être créé une classe de sciences naturelles, et, en ce cas, toutes les dispositions de la classe d'archéologie lui seront applicables. »

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

L'Article 4 est adopté avec cette modification : *successivement, autant que possible dans les cinq départements bretons.*

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

L'Article 7, concernant l'adjonction de deux Commissaires et le service des inspections est renvoyé, pour sa rédaction, à la Direction.

Les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13 sont adoptés.

L'Article 14 est adopté ; la fin seule en est supprimée.

Les articles 15, 16, 17, 18, 19, 20 sont adoptés.

L'Article 21 est adopté, moyennant l'adjonction de ces mots : *et scientifiques.*

L'Article 22 est adopté.

L'Article 23 est adopté après le remplacement du mot *refuser* par le mot *retirer.*

Les articles 24 et 25 sont adoptés.

A la suite de cette discussion, l'ensemble du projet de Règlement est adopté ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1. — L'Association Bretonne, fondée en 1843, se divise en deux classes ou sections : la Classe d'Agriculture et la Classe d'Archéologie.

Il pourra y être établi ultérieurement une Classe des sciences naturelles.

ART. 2. — La Classe d'Agriculture se propose de contribuer par tous les moyens en son pouvoir, au progrès agricole des cinq départements de la Bretagne ; elle forme, dans ce but, un centre d'études et de relations.

La Classe d'Archéologie a pour objet l'étude et la description des monuments de la Bretagne, les recherches sur l'histoire, les idiomes, la littérature populaire et les institutions de cette province.

ART. 3. — Chaque année, les classes réunies de l'Association Bretonne tiennent une session sous le nom de *Congrès agricole et archéologique de Bretagne.*

ART. 4. — Cette session a lieu successivement, autant que possible, dans les principales villes des cinq départements bretons, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et le Finistère.

ART. 5. — A chaque Congrès, l'Association, dans la mesure de ses ressources, offre aux agriculteurs des primes et récompenses honorifiques.

ART. 6. — La Direction générale de l'Association est confiée à un Conseil composé d'un Directeur, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier, tous nommés pour quatre ans et rééligibles, à la pluralité des suffrages. Ce conseil est, en même temps, chargé spécialement des intérêts de la Section d'agriculture.

ART. 7. — Le Directeur peut s'ajointir, chaque année, deux membres de l'Association pour l'organisation des Congrès. Le Conseil a, en outre, dans chaque arrondissement, un ou plusieurs Inspecteurs qu'il nomme lui-même, et qui sont chargés d'entretenir des relations avec les Sociétés locales d'Agriculture et les Comices, de visiter les exploitations des cultivateurs inscrits pour les Concours de l'Association, et de recueillir les adhésions des membres de la Classe d'Agriculture.

ART. 8. — La Classe d'Archéologie est administrée par un bureau particulier subordonné à la Direction générale pour toutes les mesures communes aux diverses classes de l'Association. Le bureau composé d'un Directeur, de deux Secrétaires et d'un Trésorier, est élu de la même manière et pour le même temps que les membres de la Direction générale.

ART. 9. — La Direction de la Classe d'Archéologie correspond avec les sociétés locales affiliées à l'Association Bretonne.

ART. 10. — Les membres de l'Association Bretonne, sans acception de Classe, se partagent en deux catégories : les membres titulaires et les membres agrégés.

ART. 11. — Les membres titulaires s'engagent à payer annuellement, pendant cinq ans, la somme de 10 francs.

ART. 12. — Les membres agrégés versent une cotisation annuelle de 5 francs, seulement, sans engagement ultérieur.

ART. 13. — Le montant de ces diverses souscriptions est remis par chaque associé titulaire ou agrégé au Trésorier de la Classe dans laquelle il est inscrit. La moitié de la somme versée par les membres titulaires de la Classe d'Archéologie est reversible dans la caisse de la Classe d'Agriculture, à titre de contribution aux frais généraux de l'Association.

ART. 14. — Les membres titulaires seuls élisent la Direction générale et la Direction de la Classe d'Archéologie. Les membres agrégés concourent, avec les membres titulaires, à l'élection des bureaux temporaires dont il va être question.

ART. 15. — Les travaux de chacune des deux Classes de l'Association Bretonne pendant la durée des Congrès, sont dirigés par un bureau spécial et temporaire.

ART. 16. — Le bureau de la Classe d'Agriculture se compose d'un Président qui est, en même temps, le Président général du Congrès et, en outre, d'autant de Vice-Présidents et de Secrétaires que le réclament les besoins de la session. Le Directeur de l'Association peut être élu président du Congrès.

ART. 17. — Le bureau de la Classe d'Archéologie se compose également d'un Président et de plusieurs Vice-Présidents et Secrétaires.

ART. 18. — La Direction générale de l'Association a le droit de prendre part aux délibérations de chacun des bureaux dont il a été question à l'art. 15. Les membres de la Direction de la Classe d'Archéologie participent aux délibérations du bureau temporaire de cette même Classe.

ART. 19. — Dans chacune des Classes, le Président et, en son absence, un des Vice-Présidents dirige la tenue des séances durant toute la session, ainsi qu'il a été dit à l'article 15, et a la police de l'assemblée.

ART. 20. — Nul ne peut prendre la parole sans l'autorisation du Président.

ART. 21. — Les questions agricoles, scientifiques, historiques et archéologiques font seules la matière des communications et des discussions au sein du Congrès.

ART. 22. — Sont formellement et spécialement interdites toutes discussions religieuses ou politiques.

ART. 23. — Chaque année, les programmes des questions qui doivent être examinées par le Congrès, sont publiés au moins trois mois à l'avance. Toute question en dehors de ces programmes ne pourrait être mise à l'ordre du jour, qu'après autorisation expresse du bureau qui est toujours en droit de la retirer.

ART. 24. — A la suite des Congrès, les deux Classes publient séparément les procès-verbaux de leurs séances, qui sont distribués à chacun de leurs membres respectifs. Elles peuvent, en outre, publier les travaux qui leur ont paru dignes d'être imprimés; mais cette dernière publication n'est adressée qu'aux seuls membres titulaires. Les membres d'une Classe qui désirent recevoir les procès-verbaux et publications de l'autre Classe, devront verser un supplément de 5 francs.

Avant de se séparer, le Congrès, réuni en assemblée générale, règle les affaires qui lui sont soumises par la Direction. Dans cette séance, les membres titulaires, seuls, ont voix délibérative.

ART. 25. — La désignation du lieu où doit se tenir le Congrès, est faite, chaque année, par la Direction.

ART. 26. — Dans le cas où, conformément à l'article premier, il serait fondé une Section de sciences naturelles, toutes les dispositions qui régissent la Classe d'Archéologie lui seraient applicables.

ART. 27. — La Direction statuera sur tous les points qui ne peuvent être prévus par le présent Règlement.

M. le Directeur est chargé de soumettre ce projet à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

L'Ordre du jour appelle la discussion au sujet du choix de la ville où se tiendra le prochain Congrès.

M. DE KERDREL propose de laisser ce choix à la Direction.

Cette proposition est unanimement accueillie.

M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire,

V^e DE SAISY.

PROCÈS-VERBAL DE LA 2^e SÉANCE DU SAMEDI 9 OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. LEGALL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à quatre heures de l'après-midi. MM. CAFEARELLY, DE SESMAISONS et LE GUAY sont au bureau.

M. DE SAINT-GEORGE, de Melgven, Rapporteur de la Commission chargée de l'étude de la question du programme, relative à l'espèce chevaline, donne lecture de son travail et des conclusions adoptées par la Commission.

MESSEIERS,

« Chargé par votre Commission de donner le résumé de ses délibérations sur les diverses questions soulevées par le numéro 4 de votre programme, relativement à la race chevaline en Bretagne, je crois être son interprète, en y faisant les réponses suivantes.

« Nous nous sommes inspirés du Mémoire présenté par l'honorable M. Jégou du Laz, de Saint-Pol-de-Léon, homme si compétent en cette matière; ce Mémoire nous a paru complet et résumé, par des chiffres, notre opinion sur la question :

« *Quelle est actuellement la situation du commerce des chevaux en Bretagne, particulièrement dans la région du littoral nord?*

« La Commission pense que le nombre de chevaux enlevés, chaque année, de la Bretagne, et particulièrement du Finistère, est toujours aussi considérable; qu'il aurait même peut-être tendance à s'accroître. Les documents statistiques lui manquent pour donner des chiffres; mais les longues *couées* de chevaux de tout âge que l'on voit sillonner nos grandes routes, aux époques pé-

riodiques des foires et ceux que les maquignons, chaque année plus nombreux, vont maintenant, en toute saison, enlever chez les éleveurs (faisant ainsi comme un triage avant les foires), font penser à la Commission que, s'il reste encore beaucoup à faire en certains quartiers pour amener cette branche de commerce au plus haut point de prospérité, du moins il se maintient chez nous, habitants du Finistère et des Côtes-du-Nord, avec avantage, et que nous sommes toujours en tête des départements pour la quantité, je dirais même aussi pour la qualité, puisque, de tous les points de la France, on ne cesse de nous demander nos chevaux.

« Les limites d'un simple rapport ne me permettront pas de traiter séparément la question pour chaque département; je me bornerai à les classer par rang d'importance dans la vente des chevaux :

« 1° Finistère;

« 2° Côtes-du-Nord;

« 3° Morbihan;

« 4° Ile-et-Vilaine, et peut-être Loire-Inférieure sur la même ligne, aucun document statistique ne nous permettant de pouvoir assigner la prééminence de l'un sur l'autre.

« Je traiterai seulement du Finistère et des Côtes-du-Nord : ce qui convient à l'un convient à l'autre.

« Le Morbihan fait peu de gros trait et ce qui lui en arrive provient presque exclusivement du Finistère. Ce qui sera dit pour le littoral sud de ce dernier département, convient à l'autre.

« L'Ile-et-Vilaine n'a pas de race qui lui soit propre; dans le centre de ce département, la production chevaline est peu importante et négligée.

« La Loire-Inférieure produit aussi fort peu; les propriétaires s'y livrent quelque peu, dans les environs des villes, à l'élevage du cheval de luxe, mais achètent surtout les chevaux dans les écuries des marchands de Nantes où ce commerce (intra-muros) acquiert chaque année une importance nouvelle; mais leurs chevaux viennent de toutes provenances.

« Votre Commission, Messieurs, ne s'est pas occupée spécialement de la race des chevaux, d'allures autres que le trot; mais où la haquenée domine, aucune prime, aucune direction ne lui est donnée; elle vit donc de sa vie propre, et tout indique qu'elle pourra durer encore longtemps. Une portion de cette race naît et meurt dans le pays; mais il s'en fait un commerce assez im-

portant, spécialement avec l'Auvergne, où la sûreté de pied leur assure et leur assigne un rôle dans ce pays de montagnes. Cette race, toutefois, tend à disparaître, parce qu'elle n'est propre qu'à un genre de service, à porter l'homme. Si elle se prête au trait, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'y semble pas destinée. Or, comme partout où peut arriver la cariole, le cultivateur s'empresse de s'en pourvoir, qu'elle est pour lui plus commode et plus économique, le bidet disparaîtra.

« La Commission n'a donc pas cru devoir s'en occuper ici, sinon pour constater son existence, puisque cette race, fort utile autrefois, ne répond plus aussi bien aux besoins de l'époque, et que son commerce, s'il est facile encore, ne peut plus être avantageux.

« Les prix auxquels on vend les chevaux sont essentiellement variables; mais si l'on constate une certaine diminution sur les plus communs, ceux de choix se vendent bien, quel que soit l'âge auquel on les enlève. Ce qui précède concerne plus spécialement le nord du département où la production chevaline est, depuis nombre d'années, l'industrie générale. Le sud ne fait pas encore aussi exclusivement l'élevage du cheval, mais ce genre de production commence aussi à s'y établir, et, s'il n'obtient pas des chevaux aussi développés de corps, ils n'en sont pas moins bons, et ce ne peut-être l'objet d'un doute qu'avec de la persistance, des croisements bien entendus et suivis d'année en année, cette région ne puisse arriver à son tour à de très-bons résultats. Elle a pour elle une plus grande étendue des exploitations; on y augmente chaque jour la culture des prairies artificielles; elle peut donc pratiquer l'élevage mixte (pâturage aux champs, bonne et abondante nourriture à l'écurie), le meilleur de tous. Le quartier du Faou nous en donne un bel exemple et en est la meilleure preuve par les magnifiques résultats qui y ont été obtenus.

« Quel est le type le plus recherché par les marchands qui fréquentent nos foires ?

« L'un des types les plus recherchés des acheteurs est encore le cheval de gros trait, de camion, dans le Léon et la partie du Trégorrois, de même aux environs de St.-Brieuc, Guingamp, Lamballe. Vers le sud, celui du cheval de trait plus léger; dans la montagne, on produit presque exclusivement des chevaux de selle et d'attelage léger; mais sur ces trois points, les marchands maquignons se montrent de plus en plus exigeants pour les allures. En effet, quel que soit le genre de service que

l'on demande maintenant au cheval, on veut plus de vitesse, et l'avenir appartient à ceux qui pourront réunir le poids avec les lignes qui permettent le jeu complet des articulations et la vigueur qui donne l'impulsion à la masse.

« A-t-on des raisons de supposer que la demande des chevaux à deux fins doit prendre de l'extension ? »

« Cette disposition générale à l'accélération des allures, l'achèvement, plus ou moins prochain, du réseau des chemins de fer, et dès lors la substitution progressive de ce moyen de transport à celui du roulage, donneront peu à peu, et tout naturellement, une plus grande importance à la production du cheval à deux fins. Déjà l'amélioration des routes, l'abaissement ou la suppression des fortes pentes, l'allègement des voitures, la circulation qui augmente chaque année, donnent à ce genre de cheval sa raison d'être : les achats de la remonte, quand ses prix seront plus élevés et rémunérateurs, favoriseront aussi sa production ; mais la Commission pense que tous les éleveurs ne sont pas également aptes à le faire, et surtout à l'amener jusqu'à l'âge de la vente dans de bonnes conditions. Ce n'est donc qu'avec une grande réserve qu'elle conseillerait aux simples cultivateurs d'entrer dans cette voie, pour laquelle il faut une agriculture avancée et, surtout, de meilleures écuries.

« Nos méthodes de reproduction et d'élevage sont-elles plus ou moins conformes au but que nous indique la demande du commerce ? »

« Quant à la méthode de reproduction, elle semble en général assez bonne : en effet, tous les éleveurs intelligents s'adressent, pour les saillies, soit aux étalons des haras en station dans leur voisinage, soit aux étalons (provenant des premiers pour la plupart) qui appartiennent aux propriétaires. Cependant, il faut le dire, tous ne font pas ainsi, et, malheureusement, il en est encore qui, considérant le cheval comme tout autre bétail, au seul point de vue de la chair, mènent leurs juments, souvent trop jeunes elles-mêmes, à des étalons, ou, pour mieux dire, à des poulains de dix-huit mois ou deux ans ; de là, dans les produits, un appauvrissement du sang, la prédominance de la lymphe qui fait dégénérer les races et amène promptement une infinité de tares, entr'autres la fluxion périodique, l'une des plus grandes plaies dont puissent souffrir les quartiers où elle s'est une fois introduite.

« Quels sont, à ce point de vue, les résultats de l'infusion du sang ? »

« Des aperçus qui précèdent, il résulte pour la Commission que l'on doit tout spécialement recommander aux éleveurs de bien surveiller les races, tant des mères que des étalons ; qu'ils doivent attendre l'âge adulte, trois ans pour les juments avant de les mener à l'étalon, et, pour ceux-ci, de trois à quatre ans avant de les faire saillir ; ne leur donner d'abord qu'un petit nombre de juments, pour ne pas les énerver : trente à quarante pour les premières années, et jamais plus de soixante à soixante-dix au plus. De cette façon, ils auront d'aussi nombreux produits, et leurs poulains seront plus vigoureux.

« Les différents types convenables, suivant la Commission, pour obtenir ou pour continuer les qualités désirables à garder dans la production bretonne, sont : pour les agriculteurs qui veulent élever des mères à poulains, le cheval fort, trapu, entr'autres le cheval percheron ou acheté dans le Perche, et le Breton bien choisi, dont les aplombs sont bons et qui, dans ce cas, se rapproche tellement du Percheron, lorsque l'un et l'autre ont été soumis au même régime, qu'on les confond très-souvent. Le fort et large cheval anglais du Norfolk donne aussi des résultats excellents. Ces types conviennent donc également bien à la région nord. Le poney irlandais de 1^m 50^c à 1^m 55^c et le hunter conviennent également bien à l'une et l'autre région, ainsi qu'à la montagne qui les sépare. Le pur sang bien choisi et fortement charpenté, autant que le comporte sa structure, a produit d'excellents effets dans la région nord, dans les quartiers de Rostrenen, Corlay, dans toute la montagne enfin, quelques bons effets aussi dans le sud du Finistère, mais à la condition essentielle, indispensable, c'est que les mères aient de l'ampleur et de bonnes formes. J'en dirai autant du pur sang arabe dont les croisements sont excellents dans les mêmes conditions. En effet, pour que le poulain obtienne tout son développement, il faut qu'il trouve dans la mère destinée à l'engendrer, un espace suffisant ; le père donne le sang, la mère l'ampleur. Aussi n'est-ce qu'avec une très-grande réserve, et seulement lorsque la structure des juments s'y prête, que l'on doit, dans la région du sud, tenter les croisements avec le pur sang. L'essentiel avant tout est d'avoir de bonnes mères, une nourriture abondante, de bonnes écuries. Le nord du Finistère laisse encore trop à désirer sur ce dernier point ; le sud arrivera peu à peu par la culture des prairies artificielles et des plantes fourragères.

« En résumé, Messieurs, votre Commission vous propose de formuler les vœux suivants : j'ai l'honneur de les déposer sur le bureau, en les recommandant spécialement à la sollicitude de M. le Ministre de l'Agriculture, et je prie, au nom de tous, Monsieur le Comte CAFFARELLI, dont l'intérêt bienveillant pour tout ce qui touche notre Association et notre Bretagne, vous est si connu, de vouloir bien aussi les appuyer de son autorité de Directeur : nos intérêts sont en bonnes mains.

« 1^o Prière instante, au fur et à mesure du renouvellement des étalons des Haras impériaux destinés à la Bretagne, de les remplacer par des chevaux des types suivants :

« Norfolk, fort poney irlandais ; Hunter, pur sang, fortement membré, arabe pur sang (ces deux derniers types dans une faible proportion, un huitième), tous conviennent également bien pour la région Nord ; pour le Sud et la Montagne, Hunter, poney irlandais, très-peu de pur sang ;

« 2^o Pour les deux régions, afin d'y maintenir ou d'y former, là où elles manquent, de fortes et bonnes poulinières, des étalons de type percheron, depuis la taille de 1^m 50^e jusqu'à 1^m 60^e de hauteur ;

« 3^o Continuer à faire acheter dans le pays, pour les y livrer à la reproduction, les meilleurs types nés en Bretagne, afin de servir ainsi d'exemple et d'encouragement aux éleveurs.

« Délibéré en séance de la Commission.

« Quimper, le 6 octobre 1838.

« Le Rapporteur,

« E. DE SAINT-GEORGE. »

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un désire-t-il prendre la parole, pour combattre ou appuyer les conclusions du rapport ?

M. le Président relit ces conclusions, qui sont adoptées sans observation.

M. le Comte DE SESMAISONS présente un rapport sur deux Mémoires qui ont été adressés au Congrès et renvoyés à la première Commission.

« Des deux Mémoires renvoyés à l'examen de votre Commission,

le premier a été adressé au Congrès, par M. Roussin. C'est une réponse à la sixième question du programme.

« La Commission propose de remercier M. Roussin pour son empressement à répondre aux questions mises à l'étude par la Direction et pour les notions utiles renfermées dans son Mémoire.

« Il donne, en effet, le conseil de pratiquer simultanément le drainage et l'irrigation des prés qui, suivant lui, se complètent l'un l'autre, et le Congrès ne peut que se rendre à son avis.

« Puis il examine les obstacles que l'irrigation peut rencontrer. L'un consiste dans l'extrême division des propriétés, et bien que les lois de 1845 et de 1847 donnent le droit de passage des eaux sur fonds d'autrui, il n'y a, selon lui, de remède efficace que dans l'association des riverains du cours d'eau. Le Congrès Breton a formulé expressément cette pensée en 1836, sur le rapport de M. de Kerjégu.

« Le second obstacle consiste dans la multiplicité des moulins et autres usines, qui ont sans cesse remonté le niveau des eaux en amont pour se donner une chute plus puissante et un plus grand approvisionnement d'eau. L'auteur élève à 1,800 le nombre de ces usines dans le Finistère et propose une série de mesures tendant à constituer des syndicats de riverains et à les armer du pouvoir d'expropriation pour cause d'utilité publique et sous certaines conditions et avec des réserves importantes, les propriétaires d'usines. La principale des conditions est qu'une expertise préalable démontre la supériorité de l'emploi des eaux pour l'agriculture de la localité sur leur emploi industriel, et que les travaux agricoles d'application suivent immédiatement l'expropriation.

« Nous avons beaucoup de peine à entrer dans cet ordre d'idées, et tout en reconnaissant à certains égards l'inconvénient réel de la multiplicité de petites usines sans importance, il nous paraît que la mesure proposée par M. Roussin est beaucoup trop radicale : elle tendrait d'ailleurs à établir un état de guerre permanent entre l'industrie et l'agriculture. Ce n'est pas dans cette voie, à ce qu'il nous semble, que l'on doit faire marcher l'agriculture. Ce n'est point en général dans l'antagonisme de l'industrie et de l'agriculture et dans l'immolation de l'une à l'autre, qu'il faut chercher leur prospérité.

« L'industrie, le commerce et l'agriculture sont sœurs et les procès de famille ne valent rien. L'entente mutuelle, les sacrifices réciproques sont bien plus profitables aux unes et aux autres, et c'est dans la mutualité des bons offices que l'on trouve la prospérité que l'on rêve. Voilà pour la thèse générale : quant à la thèse particulière, ne nous dissimulons pas que, s'il y a lieu de demander aux

usiniers, avec instance, de rentrer dans les limites qu'ils n'auraient pas dû franchir, il n'y a nulle utilité à vouloir les évincer. M. Roussin s'est-il bien rendu compte que le drainage et l'irrigation ne sont pas des opérations simples et d'un jour, surtout l'irrigation. Ce n'est pas tout que de relever le niveau des eaux, il faut encore les faire couler sur les pentes, librement, à propos et en quantité convenable, c'est-à-dire qu'il faut des nivellements, des déplacements de terre, un entretien considérable et des agents d'irrigation, toujours prêts à se porter partout pour la conduite des eaux. Demain, supposons-le, l'usine sera expropriée; la vallée en sera-t-elle plus fertile et mieux arrosée pour cela? Si le besoin d'irrigation est réel et bien senti, si l'usine ou la série d'usines à supprimer est de peu de valeur, laissez faire aux intérêts privés; ils sauront agir, eussent-ils même besoin de s'associer. Pour nous, nous préférons beaucoup demander à l'esprit d'initiative de chacun ce que malheureusement on est trop disposé en France, et en Bretagne surtout, à demander à l'initiative de la loi, du Gouvernement ou de l'administration. Au reste, il semble que l'auteur lui-même ait senti l'inconvénient de sa proposition; car il se contente de demander qu'on la mette à l'étude pour le prochain Congrès. Nous ne pouvons que nous associer au regret qu'il exprime, que l'Association n'ait pas pu proposer de primes pour l'amélioration des prairies et au vœu que l'on donne à l'avenir des médailles ou des primes pour cet objet.»

«Voici les propositions soumises à l'examen du Congrès par M. Roussin :

Art. 1^{er}. « Les propriétaires riverains d'un moulin ou usine ayant l'eau pour moteur, sont autorisés à déposséder à leurs frais le possesseur de cette usine, de l'usage des eaux, toutes les fois que le parti à en tirer sous le rapport agricole, sera, après expertise, reconnu d'un intérêt double de celui représenté par l'usine.

Art. 2. « Tout propriétaire d'usine, dépossédé de l'usage des eaux, conservera néanmoins la propriété des édifices et terrains qui en dépendent, à la charge par lui de contribuer aux frais d'irrigation, de dessèchement ou d'assainissement, dans la proportion de la plus-value des terrains améliorés dont il profitera.

Art. 3. « Cette dépossession assimilée à l'expropriation pour cause d'utilité publique, se fera en observant les mêmes formes, et sous la condition que les améliorations agricoles seront réalisées dans un délai déterminé.

Art. 4. « Dans le cas où il n'y aurait pas unanimité de la part

des riverains, pour provoquer l'expropriation; on devrait avoir égard, non à la quantité numérique des opposants, mais à la masse des intérêts représentés par chacun, de manière que la résolution de ceux qui représentent les intérêts les plus considérables liât les autres riverains.

«Voilà, Messieurs, ajoute M. Roussin, dans son Mémoire, les vœux que je vous propose de formuler. Je serais heureux que le Congrès Breton, convaincu de son importance, voulût bien en faire le sujet de ses délibérations, sinon à cette Session, du moins à la plus prochaine, si la question ne lui semblait pas dès à présent assez élucidée.»

M. E. LORIEUX. — Dans le Morbihan, le Gouvernement a contraint les petites usines à abaisser le niveau d'eau que les barrages créés par elles ont évidemment exhaussé. Pourquoi n'étendrait-on pas cette mesure au Finistère et aux autres départements où il existe des vallées submergées par le fait de ces usines?

M. DE SESMAISONS. — Les conclusions de la Commission sont d'accord avec l'observation que fait M. Lorieux. Elles posent, en principe, qu'il y aurait lieu de contraindre les usiniers à ramener le niveau des eaux dans les limites primitives qu'ils ont indûment franchies.

M. E. LORIEUX. — L'intervention de l'administration pour régler le régime des eaux dans le Morbihan, n'a éprouvé aucune difficulté et a produit d'excellents résultats; elle a satisfait tous les intérêts, et j'ai cru utile et opportun de signaler un fait qui ajoute de l'importance aux propositions de M. Roussin.

A la suite de ces observations, dont la Direction promet de prendre acte, les conclusions présentées par M. de Sesmaisons sont adoptées.

M. DE SESMAISONS lit la deuxième partie de son rapport, qui concerne le Mémoire adressé par M. Francis de Kerjégu, sur l'exploitation qu'il a créée dans une lande, dite *Menez-Ruland*, à 2 kilomètres du bourg de Scaër.

«Le deuxième Mémoire a été adressé au Congrès, par M. de Kerjégu, de Scaër: c'est un historique de l'établissement de sa

ferme de Menez-Ruland, près de Scaër, formée de toutes pièces, sur un sol de lande, dans le but de conquérir la lande à la culture, exploitée dans ce but, par M. de Kerjégu lui-même, depuis 1844, et livrée au fermage depuis le 1^{er} octobre 1838.

« Ce Mémoire contient trois parties : la première est consacrée à la culture, la deuxième au bétail et la troisième à l'inventaire, au moment de la transmission du domaine dans les mains du fermier.

« Dans la première partie, l'auteur expose l'histoire de la création successive du domaine, donne la formule de son assolement dans lequel, sur huit ans, on voit deux soles de céréales, une de sarrasin, une de plantes sarclées et quatre de pâturages, établis sur un trèfle avec lequel on sème des graines de graminées. On reconnaît dans cet assolement le soin attentif à créer des ressources fourrages. — Il recommande l'emploi des amendements calcaires, et enfin donne le détail de créations de prairies, sur landes tourbeuses, après cinq ans de travaux et d'ensemencements.

Le rapport écrit de M. de Sesmaisons étant inachevé, il le termine par quelques explications verbales.

« Ce Mémoire, dit M. le Rapporteur, donne d'excellents conseils aux propriétaires qui veulent créer des fermes sur des landes. M. de Kerjégu, dans le but d'être utile à ceux qui se livrent à des opérations de défrichements, et de leur éviter des mécomptes, reconnaît avec une franchise, dont on ne saurait trop lui savoir gré, qu'il aurait agi plus sagement en s'occupant d'abord des vieilles terres, pour les amener à un complet état de fertilité et se créer ainsi une base, pour entamer la lande ultérieurement dans de bonnes conditions de succès et avec moins de dépenses ; mais M. de Kerjégu a voulu, dans son empressement à faire disparaître la bruyère, attaquer, dès le début, le sol inculte, et, en opérant ainsi, il déclare avoir commis une grande faute, qu'il serait heureux que ses émules en défrichements sussent éviter. Les aveux de M. de Kerjégu présentent un grand intérêt, et les renseignements, de la nature de ceux qu'il nous communique, auraient une éminente utilité, si tous les propriétaires, qui font de semblables travaux d'amélioration foncière, rendaient compte au public agricole de leurs opérations avec la même sincérité. La Commission propose de remercier M. Francis de Kerjégu de son intéressante communication et demande que ce Mémoire soit renvoyé à la Direction pour en faire état au Compte-rendu.

M. le Comte CAFFARELLI. — Ce Mémoire a un tel caractère

d'importance que toute l'Assemblée doit désirer qu'il soit inséré *in extenso*.

M. LOUIS DE SAISY. — M. de Kerjégu donne un excellent exemple ; il est désirable que d'autres propriétaires l'imitent et adressent à l'Association des documents du genre de celui-ci ; le Mémoire de M. de Kerjégu rentre dans la série des travaux instructifs, capables de donner de l'intérêt et de l'importance à nos Comptes-rendus.

M. CAFFARELLI. — La Direction tiendra note des observations qui viennent d'être faites, elle prendra, sans aucun doute, en considération le vœu que paraît former l'Assemblée tout entière pour l'insertion du Mémoire au Compte-rendu.

Voici ce Mémoire :

« Scaër, 5 Octobre 1858.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'envoie à l'exposition du Congrès des navets et des choux branchus, ainsi que deux taureaux âgés de 14 et 15 mois, l'un pur sang Ayr (Lanark), et l'autre (Pollux) croisé Breton-Ayr.

« Ces légumes proviennent de ma ferme de Menez-Ruland, et ces animaux sont nés et ont été élevés dans cette exploitation que j'ai créée, en 1844, à deux kilomètres du bourg de Scaër, avec le concours de M. Le Roux, sous-directeur actuel de la Ferme-école de Trévarez.

« Depuis lors, cette petite ferme a été cultivée, sous ma surveillance, et toujours à mes frais, par des serviteurs à gage ; à partir du 1^{er} de ce mois, je viens de la confier à M. Jean Gouzard, ancien élève de Trévarez.

« J'ai pensé, M. le Président, qu'un historique très-succinct de mes travaux, offrirait peut-être quelque intérêt aux Membres du Congrès, et si vous partagez cette opinion, je vous serai reconnaissant de leur communiquer ma lettre.

« Au début, en 1844, l'exploitation se composait de :

13 00 hectares de lande sèche,
6 00 d° lande très-tourbeuse,
2 50 prés, terrains anciens,
8 50 terre labourable (vieille terre).

30 00 hectares en totalité.

« En 1852, je détachai les 2 hectares 50 de prés anciens et 1 hectare de terre labourable ancienne, et j'ajoutai 11 hectares de lande.

« Mon exploitation se compose donc aujourd'hui de

7 h. 50 terre labourable (vieille terre),
10 50 terre labourable (lande défrichée),
6 00 prés tourbeux défrichés, dont la moitié est
déjà en bon rapport,
13 50 landes.

37 h. 50 au total.

« La qualité de ces landes est médiocre, la terre légère, granitique et peu profonde; toutefois, le sous-sol est perméable, sauf dans quelques parties. Comme il n'existait aucun édifice sur la propriété, j'ai dû construire ceux nécessaires à l'exploitation.

« Mes avances ont été relativement considérables, comme vous le supposez déjà, M. le Président; mais si on ne tient pas compte pour un moment du capital dépensé, tant pour la construction des édifices, que pour la mise en valeur des landes, je puis dire que le revenu annuel de cette propriété peut être évalué aujourd'hui à 800 francs, dans laquelle somme la partie afférente aux landes défrichées est de 490 francs, tandis qu'avant leur amélioration, ces landes ne pouvaient pas être estimées valoir plus de 50 francs de revenu annuel; l'accroissement est donc de 440 francs!

« Combien cet accroissement de valeur a-t-il coûté? Pourrait-il être rémunérateur, quel que fût le mérite de celui qui l'entreprendrait en pareille circonstance: c'est toute la question!!

« Le personnel de ma ferme se compose de:

« 1 chef travaillant de ses mains,
« 2 valets de ferme,
« 1 petit valet pour le bétail,
« 2 servantes.

« Les gages de ces serviteurs coûtent annuellement une somme de 800 francs environ.

« L'assolement adopté est de 8 ans:

« 1^{re} année: Plantes sarclées, fumées, blé-noir et choux.

« 2^{me} d° Froment avec trèfle après racines, blé-noir après choux, seigle après blé-noir.

« 3^{me} d° Trèfle après seigle et blé-noir, fourrage annuel et blé-noir en récolte dérobée.

« 4^{me} d° Trèfle à fourrage annuel avec graines d'herbe.

« 5^{me} d° Pâturage.

« 6^{me} d° Pâturage.

« 7^{me} d° Blé-noir.

« 8^{me} d° Céréales.

« Pour assurer mes récoltes de trèfle, je mets du maërl chaque année avec les légumes, à raison de 60 barriques par hectare; ce maërl me revient à 1 fr. 50 cent. la barrique.

« Sa durée, en terre, est de 12 ans.

« Sans le secours des amendements calcaires, il ne faut pas songer à une amélioration profitable de nos landes et même de nos terres labourables.

« Je n'ai pas remarqué que l'emploi du maërl ait nui à mes récoltes de seigle, à moins qu'on n'abuse de cet amendement. La quantité indiquée ci-dessus est suffisante dans mes terres, et j'ai obtenu des trèfles très-nets et d'un bon rendement.

« Je joins à cette lettre une copie de l'inventaire de ma ferme de Ménez-Ruland, arrêté au 1^{er} de ce mois.

« Ce document peut être intéressant à consulter et il prouvera mieux que mes paroles, la situation et la réussite de mes travaux.

« Le bétail est en fort bon état. Vous remarquerez, M. le Président, que mon attention s'est portée principalement sur la création des prairies, base fondamentale de toute bonne agriculture; et je puis dire que j'ai aujourd'hui 3 hectares de prés nouveaux, prés rapportant 4 à 5,000 kilog. par hectare. Cependant, j'agissais sur un terrain peu propice; car il est très-tourbeux et sans irrigation possible.

« Permettez-moi d'indiquer la méthode que j'ai suivie:

« Il faut d'abord dessécher son terrain en creusant des rigoles qui, par la direction qu'on leur donne, servent à former les planches ou ados; puis, à la fin de l'été, on donne un premier labour; la charrue soulève des bandes de terre ou plutôt des couches de débris végétaux entrelacés, qu'il est impossible de briser avec les instruments; on laisse un premier hiver passer sur ce labour; la gelée, la glace, la pluie, la neige, pénètrent cette matière com-

pacte, chassent l'humidité acide et dissolvent, en quelque sorte, les végétaux.

« Vers la fin de l'été suivant, on fait un deuxième labour et enfin on laisse un second hiver agir sur ce sol qui est alors ameubli et disposé à recevoir des plants de choux au printemps. Ensuite, on y met du blé-noir avec des graines d'herbe, et autant que possible, de la houllque laineuse.

« Il faut cinq années pour opérer convenablement ce travail et je conseillerais toujours de ne rien hâter; car le temps et les intempéries des saisons sont aussi nécessaires que le travail du cultivateur, si on veut obtenir un résultat profitable.

« Ces prés continuent à demander des soins; il faut y mettre alternativement du fumier et du guano, entretenir les rigoles d'écoulement, enlever les joncs ou tout au moins les couper avant la maturité de la graine.

« La dernière partie des 6 hectares que j'ai défrichés, est, cette année, sous choux branchus, dont j'ai envoyé deux plants à l'Exposition, et j'ai l'intention, l'an prochain, de labourer successivement les parties faites antérieurement, afin de compléter leur mise en valeur.

« J'ai la conviction, M. le Président, que ce genre d'amélioration pourrait être entrepris très-profitablement par nos cultivateurs pour leurs *prateaux* ou *guerns*, qui sont quelquefois de très-bonne qualité; en agissant sur de petites parties, ils obtiendraient des prés ou tout au moins d'excellentes pâtures au lieu des herbes sauvages qui y croissent maintenant.

« Mon troupeau se compose d'animaux de race bretonne pure et d'animaux de la race d'Ayr.

« Je suis peu partisan de l'introduction des races étrangères dans la Cornouaille, surtout en l'absence d'une culture améliorée et parce qu'on en rencontre peu d'aussi laitière que la nôtre, condition essentielle dans nos contrées.

« Cependant, en 1855, à l'occasion de l'Exposition universelle, j'ai fait venir d'Ecosse deux vaches d'Ayr, sur l'avis de M. l'Inspecteur général de Sainte-Marie; l'une d'elles obtint le cinquième prix à cette grande fête européenne.

« Le voyage et le séjour à Paris fatiguèrent beaucoup mes vaches, en sorte qu'elles arrivèrent en mauvais état sur mon petit domaine de Menez-Ruland, et je craignais beaucoup le changement de nourriture. Les produits de mes landes défrichées leur ont suffi,

et je puis dire qu'elles sont en parfait état, au point que, si j'avais osé, je les eusse envoyées au Congrès pour les montrer. Le veau de la vache primée à Paris, est mort en naissant; mais elle m'a donné, l'an dernier, un joli taureau que je garde pour la reproduction, et aujourd'hui elle est pleine de 4 mois.

« Sa compagne m'a donné, en 1855, une génisse, *Sarah*, qui est elle-même pleine d'un taureau pur sang *Ayr*, venu en même temps que la mère sur notre domaine de Trévarez. De plus, cette vache m'a donné, en 1857, un taureau, *Lanark*, que j'envoie à l'Exposition, et enfin, en 1858, il y a six semaines, un magnifique taureau que je ne donnerais pas pour 200 francs.

« Je puis dire que ces animaux sont aujourd'hui acclimatés, qu'ils sont très-faciles à nourrir et que je ne connais pas de race ayant plus d'affinité avec la nôtre; elle est très-laitière, seulement sa conformation est très-supérieure à celle de la race bretonne. Ces vaches donnent 22 à 24 litres après velage, et aujourd'hui, celle primée à Paris, qui est pleine de 4 mois, donne environ 16 litres par 24 heures. Toutefois, comme il faut toujours une ombre au tableau, je crains que leur lait ne soit un peu moins butineux que celui de nos bonnes vaches bretonnes; je vais l'expérimenter avec soin.

« En résumé, je crois pouvoir conseiller à tous les hommes de progrès d'essayer cette race pour la Cornouaille.

« Mes landes étaient complètement dénudées en 1844; j'ai essayé toutes les essences et je dois dire qu'aucune n'a bien réussi, si ce n'est le Pin maritime et le Mélèze qui se plaisent dans le terrain granitique de nos landes, lorsque le sous-sol est profond et perméable.

« Je crois donc que dans les landes, on doit se borner à semer du Pin maritime sur les fossés ou talus et en ceinture autour de la propriété pour créer des abris; j'ai employé ce moyen et je m'en trouve bien.

« Je pourrais, M. le Président, m'étendre davantage et vous envoyer copie de ma Comptabilité depuis 1844; mais ce travail n'aurait pas d'utilité réelle parce qu'il faudrait distraire tout ce qui a été dépensé en dehors des besoins réels de mon exploitation.

« D'ailleurs, je ne suis point un homme spécial, loin de là! Je ne veux apporter dans cette affaire que le bon sens d'un propriétaire qui, voulant faire de l'Agriculture, a été séduit par la pensée qu'il y avait tout profit à s'occuper de terres de lande sans valeur, plutôt que de terre labourable, représentant une valeur vé-

nale, importante, et qui reconnaît aujourd'hui son erreur et demeure convaincu que son travail eût été beaucoup plus profitable à ses intérêts et bien plus utile au point de vue du développement de l'Agriculture en Cornouaille, si, en 1844, il avait planté son drapeau dans une des fermes voisines de la lande de Menez-Ruland, à Kerbasquiou, par exemple, village ancien, contenant des terres labourables et des prés anciens, ainsi que des landes, loué à cette époque 900 francs par an à un cultivateur du pays.

« Dans ce cas, j'eusse attaqué, j'eusse défriché d'abord les terres dites labourables elles-mêmes, pour les amener à leur maximum de production; puis, à l'abri des édifices déjà existants, avec les excédants de fumier et le secours du mobilier amorti de la vieille ferme, j'eusse défriché avec grand profit, chaque année, un ou deux hectares de lande! Vous voudrez bien, M. le Président, m'excuser pour la longueur de cette lettre; j'ai été entraîné plus loin que je ne le voulais, et je n'ai pas craint d'avouer mon erreur, afin que mon expérience serve à d'autres.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,

« Monsieur le Président,

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

MONJARRET DE KERJÉGU,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE.

INVENTAIRE DU MÉNEZ-RULAND

au 30 Septembre 1858.

CHAPITRE I^{er}. — MOBILIER.

1 Outils et Instruments aratoires.....	1,120 ^r » » ^c
2 Mobilier d'écurie.....	157 » » ^c
3 Mobilier de ménage.....	471 » » ^c
A reporter.....	1,748 » » ^c

CHAP. II. — ANIMAUX.

	Report.....	1,748 ^r » » ^c
1 Chevaux.....		800 » »
2 Bêtes à cornes, race bretonne, 3,014 fr. } race d'Ayr, 400 fr. }		3,414 » »
3 Porcs.....		120 » »
4 Volailles.....		75 90

CHAP. III. — OBJETS DE CONSOMMATION.

1 Grains en magasin.....	1,078 80
2 Racines et choux.....	330 » »
3 Fourrages secs.....	1,192 » »
4 Litière.....	200 » »
5 Provisions de ménage.....	50 25
6 Graines et Légumes secs.....	22 75
7 Légumes au jardin.....	5 » »

CHAP. IV. — ENGRAIS.

1 Fumier en tas.....	138 » »
2 Sable de mer et chaux en tas.....	6 » »
3 Engrais pulvérents en tas.....	146 » »
4 Fumier en terre.....	389 30
5 Sable de mer et chaux en terre.....	233 » »
6 Enblavures pour 1859.....	73 » »

Total de l'inventaire..... 10,022^r » »^c

M. METTRO DE VARENNES, ingénieur en chef des ponts et chaussées, présente le Rapport suivant sur la thèse agricole adressée par M. Pierre Méheust. Ce rapport est adopté sans observation.

« MESSIEURS,

« M. Pierre MÉHEUST, ancien élève de Grand-Jouan, a adressé à notre Directeur un travail considérable (130 pages) intitulé *Thèse agricole*, et destiné à la Société Impériale d'Agriculture à laquelle il a été envoyé depuis longtemps. L'auteur a voulu soumettre à une discussion complète le problème si difficile de la meilleure exploitation d'une ferme. A cet égard, il a pris pour exemple un domaine de 150 hectares situé dans la commune de Nozay (Loire-Inférieure), au lieu dit la *Ville-au-Chef*. Après avoir détaillé, d'une

manière minutieuse, tous les éléments constitutifs de ce domaine, au moment de la prise en ferme, il a cherché, dans la première partie de la thèse intitulée *Plan économique*, à déterminer, par des formules générales, les diverses valeurs relatives au bénéfice, au fermage et aux résultats des cultures; puis, il termine par deux énormes formules dont la première, qui ne renferme pas moins de cent désignations différentes, est intitulée *Formule générale de la valeur des Agents de la production*, et, la seconde, *Formule générale de notre Système de production*.

« Dans la deuxième partie, ayant pour titre des *Agents de la production*, sans abandonner l'emploi de nombreuses formules, l'auteur pénètre dans les détails propres au domaine qu'il veut exploiter; voici comment il s'exprime :

« Nous devons, dans cette partie de notre travail, rechercher le fermage imputable aux terres arables et vagues, aux prairies et aux bois; nous devons déterminer la valeur de nos agents de travail; prendre note du taux de la rémunération du service du capital; calculer les spéculations animales les plus avantageuses; estimer les frais généraux en rapport avec l'étendue et le capital, et déterminer le bénéfice réalisé dans la ferme avant notre gestion, afin de pouvoir apprécier, avec une grande approximation, les bénéfices des cultures fourragères et la possibilité de l'achat des engrais. »

« De nombreux tableaux, à plusieurs colonnes de chiffres, sont donnés par l'auteur à l'appui de ses divers développements.

« Dans la troisième partie, qui s'occupe du *Choix du Système de production*, M. Méheust, après avoir libellé les conditions du bail, remplit le programme qu'il se trace lui-même ainsi qu'il suit :

« Nous devons maintenant rechercher les cultures que les conditions agricoles et économiques nous permettent d'adopter; nous devons déterminer leur étendue, établir les comptes par lesquels les résultats de nos spéculations seront exprimés en bénéfice ou en perte; nous devons ensuite, par des comptes d'animaux, présenter aussi des résultats économiques de nos spéculations animales. »

« Nous mentionnerons seulement, pour mémoire, les trois dernières parties qui se rapportent plus ou moins directement à l'objet de la thèse, et qui s'occupent : 1° du *Reboisement des terres vagues*; 2° de l'*Analyse du noir et de la charrée*; 3° des *Questions de comptabilité*.

« Vous n'attendez pas, sans doute, de nous, Messieurs, une

appréciation motivée du volumineux Mémoire dont nous avons cherché à caractériser le but essentiel. Ce n'est pas en courant qu'on peut suivre l'auteur dans les développements intéressants d'une thèse aussi compliquée. Un pareil travail, pour être bien jugé, demande des recherches et des vérifications incessantes; le temps nous a donc complètement manqué, et nous l'aurions beaucoup regretté, si nous n'avions su que cette même thèse était soumise à un tribunal supérieur dont les arrêts ont plus d'autorité que les nôtres. Nous devons avouer aussi, en toute humilité, que nous n'avons pas toujours saisi les formules compliquées de l'auteur, et nous pourrions lui en faire un reproche; car il ne cherche jamais à faire ressortir la série de déductions qui sert habituellement de préparation à toute formule de ce genre. C'est une lacune qu'il lui serait très-facile de combler et qui rendrait son Mémoire beaucoup plus compréhensible, surtout à une première lecture. Il resterait cependant encore à examiner si les problèmes agricoles sont susceptibles d'une solution par formule algébrique: c'est une question que se posait naturellement notre Directeur, M. le Comte de Caffarelli, quand, à la session dernière, il vous rendait compte de l'impression produite par un examen rapide du Mémoire de M. Pierre Méheust. Nous partageons, à cet égard, les doutes qu'il soumettait à l'Association, et nous croyons avec lui que les difficultés soulevées par l'application du calcul aux problèmes mécaniques, se rencontrent *à fortiori* quand il s'agit de phénomènes agricoles si variés et si incertains. Néanmoins, comme nous l'avons dit plus haut, nous devons attendre pour formuler notre opinion; et, lors même que les formules de M. Méheust laisseraient à désirer par leur étendue, son travail est par ailleurs assez riche de principes et de résultats, pour être distingué par le Congrès, et valoir à son auteur des félicitations méritées. »

M. le Commandant ROUSSEAU, au nom de la Commission chargée de l'examen des machines agricoles, donne lecture du Rapport suivant :

MACHINES A BATTRE.

MACHINES A BATTRE, A VAPEUR.

« Une seule machine a été présentée par M. Lotz, aîné, de Nantes. Cette machine a déjà été plusieurs fois l'objet des récompenses des comices agricoles; la Commission a constaté, une fois

de plus, les résultats satisfaisants des battages qu'elle exécute, et propose qu'une médaille d'argent de première classe soit décernée au constructeur.

MACHINES A BATTRE, A MANÈGE.

« Quatre machines à manège se trouvaient en présence : trois seulement ont été classées par la Commission :

« 1^{re} Machine Vallée. — Cette machine est mise en mouvement par trois chevaux. Le travail s'exécute avec régularité, le battage est bien fait, la paille n'est pas trop maltraitée; enfin, on ne remarque pas dans cette machine une trépidation aussi intense que dans les autres, ce qui est un indice d'un bon ajustement et surtout de proportions convenables dans les diverses parties.

« La Commission est d'avis qu'une médaille d'argent de première classe soit décernée à M. Vallée.

« 2^e Machine Lotz, à manège direct. — Les bras du levier du manège sont appliqués directement au mécanisme, en sorte qu'il n'y a aucune déperdition de force par les transmissions de mouvement, et que les deux chevaux qui donnent l'impulsion produisent un effet utile maximum; le battage se fait dans de bonnes conditions comme dans la machine précédente, et il s'est opéré presque en moitié moins de temps que pour les autres machines; il est vrai de dire que trois hommes poussaient aux bras de leviers. La machine occupe moins de place que les autres; son montage est un peu plus simple; mais, à côté des qualités, il y a quelques défauts: tout le travail s'exécute au centre du manège, la paille est projetée sur la piste des chevaux et sans cesse il faut débayer sans entraver leur marche, ce qui ne s'obtient qu'avec des gens exorcés. Malgré ces petits inconvénients, la machine est bonne, et la Commission propose de décerner une médaille d'argent de première classe à M. Lotz, aîné, de Nantes.

« 3^e Machine Roncière. — Lorsque cette machine entre en mouvement, une trépidation violente se manifeste, et tout le système paraît fatiguer beaucoup; le battage est bien fait, mais il faut une force trop considérable pour marcher, quatre chevaux. Cependant, la Commission estime que la machine est d'une bonne conception et qu'elle a seulement besoin de quelques modifications. Elle propose qu'une mention honorable soit décernée à ce constructeur.

MACHINES DIVERSES.

« M. Rolland expose plusieurs instruments aratoires. On re-

marque à ses charmes la substitution des étriers aux boulons pour l'assemblage des contres, le renfort ajouté à la pointe du soc et le régulateur circulaire à crans. La Commission propose de décerner à M. Rolland une médaille d'argent.

« M. Roncière expose divers outils de drainage et instruments aratoires. La Commission propose de lui décerner une médaille de bronze pour l'ensemble de son exposition.

« M. Vigouroux expose un grand nombre d'instruments aratoires; une bronette-semoir. La Commission propose de lui décerner une médaille de bronze pour l'ensemble de son exposition.

« M. Lotz, aîné, expose un tarare dont le prix est un peu élevé (100 fr.), mais qui est parfaitement établi et fonctionne très-régulièrement. La Commission propose de lui décerner une médaille de bronze.

« M. Marzin, de Lannion, expose aussi un tarare. Le travail s'exécute bien, mais l'appareil laisse à désirer; il manque un auget pour recevoir, en avant, le trop-plein des cribles; le mécanisme est plus dur que le précédent. Cependant, la Commission pense qu'il y a lieu de décerner à M. Marzin une mention honorable.

« Le Frère Judorien, professeur à l'école des Likés, présente un niveau pour tracer les rigoles d'irrigations; il expose sa méthode, et l'emploi de son niveau paraissant pratique, la Commission propose qu'une mention honorable soit décernée au Frère Judorien.

« La Commission a remarqué une herse à rouleau du Sr Savary, de Quimperlé. Cet instrument lui a paru établi dans de bonnes conditions; elle regrette de n'avoir point été à même de le voir fonctionner.

« A Quimper, le 10 octobre 1858.

« Le Rapporteur de la Commission,

« J. ROUSSEAU. »

« M. le Comte de SESMAISONS présente son Rapport sur l'exhibition bovine.

« La Commission était composée de MM. FLAGELLE, Théophile DE POMPERY, OLIVE, DE KERDEC, DE SESMAISONS, rapporteur.

« La Commission regrette de n'avoir pas compté le nombre de taureaux amenés au Concours, mais vous avez pu juger, Messieurs, qu'elle était remarquable et par le nombre et par le choix des animaux présentés. Les races ou variétés de la Basse-Bretagne y étaient représentées toutes les trois, et sur le champ du Concours, comme dans la discussion, il y a deux jours, les membres du Congrès ont pu se convaincre que du Léon il vient des animaux très-différents de types, à cause de la grande diversité des croisements auxquels cette variété ou race a été soumise : que la variété ou race de Carhaix est un peu plus uniforme dans son type, que sa charpente osseuse est plus légère que celle du Léon, qu'elle a la côte plus ronde que cette dernière, qu'elle a plus de taille que la race sud ; et, si l'on peut juger sur un petit nombre d'animaux, 6 ou 7 tout au plus, il semble que l'œil noir cerne de rouge plus ou moins clair, avec des paupières et des cils un peu plus foncés, la corne blanche, teintée de noir ou de gris, à l'extrémité, se retrouvent assez habituellement dans cette race. M. Lanneval, l'un des concurrents et l'un des amateurs de cette race, semble les indiquer comme des signes propres à la grouper sous une même dénomination. C'est une étude encore à faire et nous prions les membres qui vivent entourés de cette race, de nous aider à la bien spécifier, si cela est possible.

« L'uniformité du type de la race pie-noire du sud a éclaté à tous les yeux. C'est celle qui est restée la plus étrangère aux croisements, de telle sorte qu'on pourrait dire qu'elle est la plus ancienne et peut-être la race primitive.

« La Commission, tant pour sa propre étude que pour celle du public, s'est plu à grouper les animaux exposés suivant les variétés indiquées ci-dessus. Elle a fait plus encore ; car, ayant cru reconnaître dans la race du sud une variété particulière, elle a réuni ensemble les quatre reproducteurs présentés à son examen. Elle a vu et elle a fait voir aussi au public qui regarde, que, sous l'uniformité d'une robe gris-étourneau, elle réunissait l'uniformité de cornage, de grosseur et de largeur de tête ; et que, tout en gardant les caractères principaux de conformation de la race pie-noire du sud, elle en différait un peu par des cornes plus fortes, plus ouvertes, plus rugueuses, par une largeur de front plus grande, plus de largeur de tête, par un fanon sensible dont l'absence est un des caractères de la race pie-noire originaire. Cette variété paraît se trouver plus fréquemment vers Châteauneuf-du-Faon et nous avons vu, à nos Congrès, primer plus d'un individu formé sous la main de M. de Kerjégu, à Trévarez. Si ce n'est une variété, c'est donc au moins une famille distincte.

« Quand il a fallu juger, le Jury s'est trouvé devant une difficulté : il voyait, en effet, paraître devant lui des animaux décorés de médailles et de prix remportés, cette année même, au Concours régional de Saint-Brieuc : il a craint, un instant, le découragement des Eleveurs, qui ne s'étaient sans doute pas attendus à trouver des concurrents si redoutables ; mais n'ayant trouvé au programme aucune clause d'exclusion pour les animaux primés dans des Concours d'un ordre supérieur, il ne s'est pas cru en droit de les écarter. Il recommande donc à la Direction de vouloir bien porter ses réflexions sur ce point, en pesant les deux intérêts en présence : celui des éleveurs qu'il ne faut pas décourager dans leurs premières tentatives ; celui des lauréats qui sont excités par l'espérance de nouvelles primes à conserver, au profit de la race qui vit autour d'eux, les sujets que des offres brillantes pourraient bien enlever au pays.

« Cette décision, une fois prise par le Jury, il n'a rien trouvé de supérieur au taureau qui a remporté la première prime à Saint-Brieuc, et dont la finesse et la perfection ont été reconnues tout d'une voix : on ne regrette que l'absence de signes laitiers bien prononcés et comme on en peut voir sur plusieurs de ses concurrents.

« Les mieux marqués sous ce rapport sont l'un, celui qui a obtenu la première mention honorable et qui appartient à Gourlan, de Ploëven, et l'autre est un animal primé à Saint-Brieuc, appartenant à M. Briot de la Maillerie, l'un des membres de ce petit groupe gris-étourneau dont nous parlions plus haut, et auquel le Jury reprochait un peu de lourdeur de tête et de grossièreté dans le cornage. Mais l'écosson laitier est largement étalé sur les cuisses et finement dessiné dans tout son contour, plus ample que celui du taureau précédent. Il faut qu'un Concours soit très-bon et les primes trop peu nombreuses, pour qu'un animal de ce mérite soit laissé de côté.

« Dans la race de Carhaix, le Jury a fixé son choix sur le taureau de M. Lannéval, de Gourin, dont la conformation est telle, que plus d'un des jurés a cru y reconnaître quelques traces de sang Durham. Mais devant le certificat et surtout devant la déclaration formelle de l'éleveur, l'animal étant reconnu de race bretonne de Carhaix, et l'hésitation même constatant sa supériorité, il a été unanimement proclamé le meilleur. Le Durham bien choisi sera merveilleusement avec une race qui présente des sujets de ce mérite.

« Le Jury a choisi dans la variété du Léon ce qui lui a semblé le plus rapproché du type ancien breton Léonard : c'était un taureau

appartenant à M. Gestin, de la commune du Drennec, arrondissement de Brest. Les autres avaient une charpente tellement forte, tant de découps dans les formes ou des marques tellement évidentes de croisement peu ancien, que le Jury n'a pu en mentionner aucun. Il aura, sans doute, bien étonné le public, qui semblait se porter avec un grand empressement admiratif autour d'un animal que sa haute taille, ses grosses cornes, sa forte tête, ses gros os et surtout un immense fanon faisaient remarquer entre tous, et qui avait évidemment reçu une forte dose de sang de la grosse race Suisse. Les Léonards nourrissent bien, c'est évident; mais ils ont besoin de se former le coup-d'œil. Nous ne dirons pas cela d'Ollivier Gall, de Saint-Pol-de-Léon, dont le Jury a envoyé le taureau concourir avec les animaux purs et croisés de toute race, autre que la Bretonne, et qui a remporté le troisième prix dans cette catégorie, après un Ayr-Shire et un Durham pur-sang.

« C'étaient ces derniers animaux qu'il fallait le plus remarquer et qui méritaient le plus les sympathies du Jury, surtout après la discussion soutenue, il y a deux jours, dans le Congrès, d'où il était résulté que la race Bretonne dans ses différents types, étant particulièrement appropriée à la production du lait et de la viande, les croisements devaient être dirigés dans le but d'exalter l'une et l'autre aptitudes. Le taureau Ayr-Shire de M. de Champagny, fort remarquable même dans sa race et pourvu d'un magnifique écusson, répond à l'aptitude laitière, et par sa finesse, sa belle conformation et l'ampleur de ses formes ne peut qu'influer en bien sur la race qui l'entoure près de Lannion. Quant à la race Durham, à laquelle appartiennent les deux animaux présentés par M. de Crésolles, qui donc n'eût pas été frappé de l'ensemble harmonieux des formes du taureau rouan et de la beauté de ses lignes de dessus? Si le taureau blanc eût eu la même régularité dans son dessus, il lui eût été préférable par le dessous et par la grande finesse de la peau. Qui n'eût pas été frappé de la rapidité d'accroissement de ces animaux qui, à l'âge de 17 à 18 mois, dépassaient en ampleur et en poids tant d'autres animaux d'un âge souvent plus que double? Eh bien! à côté d'eux, nous n'avons malheureusement vu que de très-médiocres produits de croisement Durham; c'est que le sang n'est pas tout, qu'il y faut joindre le régime; et c'est là ce qui manque dans une agriculture non encore confirmée dans le progrès de la production des fourrages verts et des racines.

« Les croisements d'Ayr avec le Breton ont été plus heureux, comme on l'a pu constater sur deux sujets de 16 à 17 mois, l'un à M. de Kerjégu, de Scaër, l'autre à M. Charles Belbéoch, de

Pouldergat, mais sortis de la même souche, qui présentaient des formes améliorées, avec le pelage pie-noir, très-fortement noir.

« Deux petits taureaux bretons de la race du sud, au-dessous de 18 mois, ont eu dans cette catégorie des jeunes, le troisième prix et une mention honorable.

« Le premier a été décerné à un taureau de 15 mois Ayr-Durham, appartenant à M. Caill, de Plouzévédé.

« A tout prendre, le Concours a été bon et instructif. Si le jury s'est trompé, on lui tiendra compte sans doute de son soin à étudier et à mettre le public à même d'étudier avec lui et de contrôler ses appréciations, pendant les différentes manœuvres qu'il a fait faire aux animaux, pour les grouper le mieux possibles suivant leurs similitudes et leurs provenances.

« Peut-être dans l'avenir, et nous laissons à la Direction le soin d'apprécier l'opportunité de cette proposition, sera-t-il à propos de faire à l'avance sur le programme cette division indiquée au Congrès, entre les trois races de la Basse-Bretagne, avec primes égales plus ou moins nombreuses pour chacune d'entre elles, suivant le nombre et le mérite des sujets: le Jury serait moins embarrassé et se renfermerait mieux dans la spécialité des races et des aptitudes.

Le Rapporteur,

C. O. DE SESMAISONS.

M. DE SESMAISONS fait ensuite connaître, suivant leur ordre de classement, les noms des exposants primés par la Commission.

M. BRIOT. — Je ne puis être de l'avis de M. le Rapporteur, en ce qui concerne les reproducteurs primés dans les Concours régionaux; si ces animaux sont exclus des autres concours, ceux qui les possèdent, n'ayant plus de chances d'obtenir de primes, s'empresseront de les vendre, et ces reproducteurs disparaîtront au moment où ils auraient agi le plus utilement sur l'espèce.

M. DE SESMAISONS. — Nous sommes en présence de deux inconvénients, celui que signale M. Briot, et celui de décourager les autres éleveurs. Mais je suis ébranlé par l'objection de M. Briot; on ne saurait trop encourager à conserver les animaux d'élite.

M. DE POMPERY. — L'exclusion contre laquelle M. Briot réclame est cependant établie dans les programmes émanés du Ministère de l'agriculture relatifs aux concours régionaux. Aux termes de ces programmes, les animaux primés ne sont plus admis à concourir que pour des primes supérieures à celles qu'ils ont déjà obtenues. Ce n'est pas sans raison, sans doute, que l'on a formulé cette clause dans les programmes ministériels.

M. DE CRÉSOLES, au nom de la Commission de l'exhibition chevaline, présente la liste des exposants primés dans ce concours. On trouvera cette liste dans le procès-verbal de la distribution des primes.

M. E. LONTEUX, chargé de l'examen d'une Note adressée au Congrès, relative aux défrichements entrepris par M. Ernest Demolon, s'exprime ainsi :

« Un Mémoire portant les signatures de MM. Jarno, maire de Coray; Leroux, maire de Leuhan; Olivier, maire de Scaër et Gourmelon, maire de Tourc'h, signale au Congrès les défrichements que M. Ernest Demolon exécute dans les montagnes arides et marécageuses qui avoisinent Coray.

« M. Demolon n'a pas craint de s'installer presque seul au milieu de ce désert; il n'a pas craint de commencer à l'aide de quelques ouvriers, dont il ne savait pas la langue, et en mettant lui-même, avec eux, la main à l'œuvre, un travail de défrichement et d'assainissement qui, par ses difficultés, aurait effrayé et fait reculer tout autre que ce courageux et infatigable pionnier.

« M. Demolon a divisé et clos son terrain; des rigoles ont recueilli les eaux stagnantes et les ont conduites dans la rivière d'Aven. Par des labours judicieusement donnés, formant des colles de 0,85^m de largeur sur 35 et 40^m d'épaisseur, il a, en outre, établi, sur toute la surface, une sorte de drainage artificiel, et il a pu obtenir dès la première année, sur un seul labour, une fort belle récolte de blé-noir, puis de bonnes avoines d'hiver, après lesquelles le terrain s'est couvert de houlques et des autres graminées qui composent les bons pâturages.

« M. Demolon a plusieurs hectares de choux branchus et de rutabagas de fort-belle venue, et déjà il est parvenu à pouvoir entretenir, sur ce défrichement, où ne végétait naguère que la bruyère,

plus de vingt têtes de gros bétail, dont huit bœufs de travail, de la forte race que l'on rencontre dans la Loire-Inférieure et que nous connaissons sous le nom de race parthenaise, choletaise ou nantaise.

« Les travaux de M. Demolon sont encore bien récents; cependant ils ont déjà impressionné les populations, par les résultats qu'il a obtenus; son exemple et les bons conseils qu'il donne aux cultivateurs ses voisins, seront certainement utiles au pays.

« Nous vous proposons donc d'exprimer ici à M. Demolon les sympathies de l'Association, et notre espoir que le succès couronnera ses efforts et l'intelligente activité dont il fait preuve.

M. le Comte CAFFARELLI. — Le Mémoire de M. Roturier, relatif aux tares que contractent les chevaux attelés au manège des machines à battre, présente un grand intérêt pour les pays qui font de l'élevage du cheval leur principale industrie; ce Mémoire figurerait donc très-utilement au Compte-rendu, et je propose de l'insérer en entier.

L'Assemblée adhère à cette proposition.

Guingamp, le 25 Septembre 1878.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Au moment où le Congrès agricole de Quimper va ouvrir son concours, je prends la liberté de vous adresser quelques observations au sujet des machines à battre.

« Certes, ces machines ont rendu et rendent de très-grands services à l'agriculture: pour première preuve, c'est que les fermes les plus importantes, celles de 2,000, 2,500, 3,000 fr. dépient tout leur blé dans une semaine; le blé-noir est dépiqué dans un tour de main; la graine de trèfle, si difficile à obtenir, si longue à égrainer, que les cultivateurs perdaient fréquemment parce que l'opération du battage était très-longue et que la fermentation se déclarait avant qu'elle fût entièrement terminée, cette graine si productive, si nécessaire, sera obtenue avec les machines à battre avec autant de facilité que le blé, le seigle.

« Par cette méthode on obtient une économie considérable en espèces, et ce qui est plus avantageux encore, c'est l'économie du temps; temps précieux aux cultivateurs à cette époque de l'année.

« A côté de ces avantages, il existe dans ces machines un vice

de construction qui porte de très-grands préjudices à l'agriculture, à l'éleveur du cheval. C'est que, pour que le blé soit bien battu, qu'il ne reste point de grains dans la paille, il faut que les chevaux au manège soient constamment à une allure forcée, au pas bien plus vite que le pas ordinaire, qui fatigue considérablement les chevaux; aussi, après ces travaux, il y a beaucoup de malades et des maladies graves, des avortements fréquents, etc., etc.

« L'arrondissement de Guingamp possède une grande quantité de machines à battre; presque toutes sont dans les conditions que je viens de désigner ci-dessus. Le nombre des tours des rouleaux égrainants n'est pas assez élevé, ce qui demande une trop grande vitesse au manège, vitesse qui n'est pas en rapport avec l'allure du pas de nos chevaux de trait. Il appartient aux hommes éclairés comme les Membres du Congrès Breton, à ceux qui veulent le bien de leur pays, d'éclairer les cultivateurs, d'appeler l'attention des constructeurs de ces machines sur un vice aussi grave; de les engager à trouver un système qui élèverait le nombre de tours des rouleaux, alors que les chevaux au manège seraient au pas ordinaire. Je ne suis pas mécanicien; je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet, je laisse à des hommes plus compétents sur cette matière le soin de trouver cette combinaison: elle est tellement importante, tellement nécessaire, qu'un très-grand nombre de cultivateurs de l'arrondissement de Guingamp, m'ont dit :

« Si nous trouvions une machine à battre, qui égrainerait bien le blé, tout en laissant les chevaux au pas ordinaire, nous abandonnerions celles que nous avons déjà, pour en acheter une autre dans ces conditions; si nous ne pouvons en obtenir, nous sommes obligés et résignés à avoir de vieux chevaux de peu de valeur pour les employer au manège, et ne plus nous servir pour ce travail de nos bons chevaux et surtout de nos juments poulinières; car les avortements sont devenus très-fréquents depuis qu'elles sont employées à ce service. »

« Je ne dirai point que ces vieux chevaux seront des bouches inutiles; mais bien certainement leur présence sera la cause de ce qu'il y aura moins de juments poulinières dans les exploitations; la production chevaline diminuera, et par contre, les revenus, les ressources du fermier, du cultivateur.

« Vous connaissez l'esprit économe de nos cultivateurs: or, pour qu'ils aient une pareille idée, il faut qu'ils reconnaissent les graves inconvénients attachés aux machines actuelles.

« Le pays au milieu duquel vous allez ouvrir votre Congrès ne possède point encore beaucoup de machines à battre. Que ce qui

est arrivé chez leurs voisins leur serve d'enseignement!... Je ne suis ici que l'écho des plaintes des cultivateurs des Côtes-du-Nord, et en les portant à la connaissance du Congrès, je n'ai d'autre but que d'appeler votre attention sur les conséquences qui peuvent résulter du vice de construction que je viens de signaler, afin que vous obteniez des fabricants une machine plus en harmonie avec les allures des chevaux de trait, les besoins du pays et éviter les inconvénients attachés aux machines vendues en grand nombre dans la contrée que j'habite depuis quelques années.

« Quant au moyen à employer, il me paraît très-simple: en effet, en donnant un diamètre plus grand à la roue volante qui supporte la courroie, on augmentera nécessairement le nombre de tours des cylindres, sans augmenter la vitesse des chevaux au manège.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre tout dévoué serviteur.

« J.-A. ROTURIER,

« Vétérinaire de première classe, détaché au Dépôt de remonte à Guingamp »

M. CAFFARELLI présente ensuite, avec des modifications, le vœu proposé par M. Peyron, dans une des séances précédentes, et déjà inséré dans le Compte-rendu, à la suite du Mémoire de ce sylviculteur distingué, pour encourager au boisement des landes non susceptibles d'être cultivées.

La disposition finale de ce vœu a pour but d'obtenir que l'Etat fasse des distributions gratuites de graines de conifères, au moyen de celles que l'on recueille dans les sècheries de Hagenau.

M. DE POMPERY. — Il est inutile d'exprimer, dans ce vœu, le désir que le Gouvernement veuille bien fournir gratuitement des graines d'arbres résineux aux propriétaires qui font des semis. En effet, les sècheries de l'Etat sont affermées, et le Gouvernement n'est pas producteur de graines.

Le vœu est adopté, tel qu'il est reproduit dans le procès-verbal de la séance du 6 octobre, sauf la modification que nécessite l'observation qui vient d'être faite.

On entend la lecture du Rapport de M. A. DE MAUDUIT, sur le Concours de Charrues :

« MESSIEURS,

« Je viens au nom de la Commission des Charrues, vous donner le Rapport que vous l'aviez chargé de faire sur le résultat du Concours.

« Nous avons à examiner les charrues fortes attelées de quatre bêtes et conduites par deux hommes ; puis, celles plus légères attelées de deux chevaux seulement et conduites par le laboureur lui-même. Le résultat des deux Concours nous a confirmés dans l'opinion que nous avons déjà émise : qu'on ne devrait admettre qu'une seule catégorie d'instruments, celle des charrues légères conduites par un seul homme. Nous espérons que la Commission, qui sera chargée l'année prochaine d'établir le programme, en prendra sur elle la responsabilité et que nous n'aurons plus à déplorer des faits analogues à ceux qui se sont passés cette année, au Concours des charrues prétendues fortes.

« Nous croyons aussi, Messieurs, qu'il serait d'un bon effet que chaque prix de charrue (ou du moins le plus grand nombre) fût accompagné d'une médaille : la médaille est un signe d'honneur et de valeur personnelle. Ce que nous récompensons ici, c'est la force, l'adresse, l'intelligence de l'homme, et il nous semble que, dans cette circonstance, la médaille serait aussi bien placée, que pour le produit d'un animal, qui rarement élève chez celui qui le présente, n'est pas toujours ainsi le fruit de ses soins et de son intelligence.

« Le Breton est fier, Messieurs, et dans nos champs de Concours, dans ces nouveaux champs de bataille de la civilisation, le laboureur montre avec orgueil la médaille qu'il a remportée. C'est là sa croix d'honneur à lui, c'est la croix du progrès ; et il peut être fier de montrer à tous qu'il a déjà combattu avec gloire.

« Le champ choisi pour les charrues légères était situé sur la ferme de Saint-Denis, au-delà de la lande de Cuzon. Le sol venait de porter une récolte de blé-noir et offrait les meilleures conditions pour ce genre de travail. Le laboureur pouvait y déployer toute son adresse et toute son habileté.

« Vingt-quatre charrues, toutes du système Dombasle-Bodin, ont pris part à ce Concours. C'était merveille à voir, Messieurs, que cette lutte entre vingt-quatre laboureurs, tous habiles, adroits et travaillant avec une aisance qui dénotait chez eux une grande habitude et nous prouvait que c'était bien là l'instrument qu'ils employaient tous les jours. Les labours étaient tous d'une exécution remarquable ; on eût pu seulement reprocher à quelques-uns,

un défaut de rectitude dans l'évidement de la raie ; un labour parfaitement droit est, croyons-nous, une condition importante. Malgré ces petites imperfections, la Commission a vivement regretté de ne pouvoir décerner plus de prix.

« Nous n'avons pas, malheureusement, Messieurs, les mêmes éloges à donner à l'autre Concours ; mais, hâtons-nous de le dire, ce n'a pas été la faute de nos laboureurs : car là se trouvaient aussi d'excellents travailleurs, et le grand nombre d'aires que l'on y remarquait, dénotait dans ce genre de culture, du progrès et de l'intelligence. La faute en a été au mauvais choix du terrain ; il était dans de telles conditions, que quelques charrues ont dû renoncer au Concours. Le sol recouvert d'un gazon humide avait à peine 20 centimètres de profondeur, dans les meilleurs endroits et souvent 8 à 10 à peine. Le sous-sol composé d'argile blanche et de cailloux roulés, offrait une résistance insurmontable ; quelques charrues enlevaient des pierres pesant plus de 10 kilogrammes, et la dernière raie de plusieurs autres ressemblait au lit d'un torrent.

« La distance entre les deux champs de Concours était assez considérable. Pour les charrues légères, rien n'avait été préparé ; il a donc fallu à deux de nous, organiser entièrement le travail et y rester pendant la durée de la lutte, afin d'éviter toute réclamation et d'assurer l'exécution des conditions imposées aux concurrents. Nous n'avons pu ainsi assister au travail des charrues fortes ni être témoin des efforts de chacun et des obstacles qu'il lui a fallu surmonter ; on ne pouvait juger que sur le travail fait, sans tenir compte des circonstances plus ou moins favorables où se trouvaient les charrues. Nous étions ainsi exposés à primer peut-être les plus mauvaises charrues.

« Au Concours d'honneur, neuf concurrents sur dix entrèrent en lice. Leur travail fut bien exécuté et, après la nomination des lauréats, nous partîmes, accompagnés de M. le Préfet, de notre honorable Directeur honoraire, M. de Sesmaisons, et des membres de l'Association. Tous, malgré l'heure avancée, n'avaient pas voulu quitter le champ de bataille, prouvant ainsi par leur présence, à ces braves cultivateurs, tout l'intérêt qu'ils portaient à leurs travaux et à leurs luttes pacifiques.

« Je ne saurais terminer, Messieurs, sans exprimer aux Dames de Quimper, combien nous avons été sensibles à l'intérêt qu'elles ont bien voulu témoigner à notre Concours. Elles n'ont pas craint d'affronter des chemins épouvantables, pour venir encourager par leur présence nos braves cultivateurs ; elles ont applaudi à leurs

efforts, acclamé leurs victoires; qu'elles veuillent bien recevoir ici, l'expression de leur vive et profonde reconnaissance. »

Le Rapporteur de la Commission,

ANTOINE DE MAUDUIT.

M. OLIVE donne lecture de son rapport sur l'exposition des produits végétaux.

« MESSIEURS,

« L'exposition des produits végétaux a paru, dans son ensemble, à votre Commission, on ne peut plus satisfaisante.

« Elle annonce un progrès réel dans l'extension de la production des plantes fourragères, et présage la tendance générale des cultivateurs du Finistère à adopter le système de l'alternance des récoltes.

« Dans l'examen qu'elle a fait, elle a eu égard principalement aux racines, aux cultures fourragères et aux céréales récoltées sur une certaine étendue de terrain, et non à des produits isolés et obtenus dans des conditions exceptionnelles.

« Nous avons remarqué, en première ligne, les beaux échantillons de blés anglais et de farine exposés par M. A. de Mauduit, et provenant de sa culture. On lui doit aussi des éloges pour les efforts qu'il a faits dans le but de doter la Bretagne de variétés de céréales plus productives: il a exposé des vinaigres et des alcools qui ont été analysés et reconnus supérieurs en qualité.

« M. de Crésolles a réussi, après bien des sacrifices et de l'intelligence, à rendre à l'agriculture des terrains envahis par la mer, et à obtenir des produits remarquables en racines fourragères et en céréales. Il a créé aussi une nouvelle industrie qui peut appeler des imitateurs et profiter au pays: la fabrication du fromage de lait de brebis.

« Nous adresserons les mêmes éloges à M. Duplessis de Grenedan dont les produits agricoles, obtenus dans les mêmes conditions, attestent l'intelligence et les efforts.

« M. de Molon est parvenu à transformer en terres arables des landes qui paraissaient vouées à la stérilité, et à leur faire produire, en choux, en rutabagas, colzas et céréales, des récoltes

égalant, par leur rendement, celles obtenues sur des terrains de bonne qualité.

« La Commission ne peut pas non plus passer sous silence les belles betteraves globes jaunes, les topinambours, les pommes de terre, les plants de sorgho et les choux à vaches provenant de l'exploitation agricole de Kerlagato. Ce sont de bons résultats obtenus, et les propriétaires qui visiteront la ferme de M. Briot ne pourront que le féliciter de ses louables efforts et y trouver de bons exemples à suivre.

« M. F. de Kerjégu a établi, depuis quinze ans, sur ses landes de Scaër, une exploitation agricole dont les produits exposés se recommandent par d'excellentes qualités, et donnent la preuve d'un travail intelligent et bien dirigé.

« La Commission a vu avec plaisir les plantes fourragères et les céréales de M. du Quilio, qui signalent un système de culture alterne très-avancé, offrant aux cultivateurs de bons exemples à suivre.

« Les collections de racines fourragères, betteraves, panais, carottes, semis en ligne de diverses variétés de céréales, exposés par plusieurs cultivateurs du canton du Faou, sont d'autant plus remarquables qu'elles ont été récoltées dans des fermes, toutes soumises à l'assolement alterne de six ans.

« Les plants de colzas, qui font partie de ces collections, annoncent l'introduction en grand de cette plante industrielle dans le canton du Faou. Ces progrès sont dus à l'initiative, aux conseils et à l'influence de MM. Théophile et Henri de Pompery.

« La Commission ne peut que prier le Congrès de s'associer à elle pour offrir à ces Messieurs un témoignage de reconnaissance; il est certain que, plus que personne, ils ont contribué, par leur zèle et par leur exemple, au progrès agricole dans le Finistère.

« La Commission n'a pu voir qu'avec une grande satisfaction l'empressement que les jardiniers et plusieurs propriétaires de Quimper ont mis à décorer la salle de l'exposition de beaux et excellents fruits. Elle regrette que les faibles ressources de l'Association n'aient pas permis d'offrir à plusieurs d'entre eux des médailles et des primes.

« Nous citerons particulièrement, et en première ligne, M^{me} Pangam. Chacun a pu admirer la belle corbeille de fruits, de légumes et de fleurs exposée par elle.

« Nous citerons également MM. Caugant, de Quimper, Dréau, jardinier, MM^{mes} de Forest et Déguès, M. le docteur Guillard et

son frère, l'établissement de la Providence, MM. Ardourel, Durand et autres.

« Nous devons enfin appeler l'attention particulière du Congrès sur les produits exposés par l'asile Saint-Athanase, où l'horticulture est pratiquée avec tant de soin et d'intelligence.

« La Commission a cru devoir proposer d'accorder une mention honorable à MM. Delahubaudière, de Quimper, et Kermarec, de Quétern, pour les tuyaux de drainage et les pots à fleurs de leur fabrication.

« Elle n'a point eu à s'occuper des autres produits industriels qui ont été exposés. Cependant, elle doit dire que plusieurs de ces produits ont fixé son attention et son intérêt. Elle citera, entre autres, les porcelaines de la manufacture de Daoulas, qui lui ont paru réunir toutes les conditions constituant une belle et bonne porcelaine. C'est une nouvelle industrie dont M. Goubin a doté le pays.

« **Le Rapporteur,**

« F. OLIVE. »

La séance est levée à six heures du soir.

« **Le Secrétaire,**

Th. DE POMPERY.

SÉANCE SOLENNELLE DU DIMANCHE, 10 OCTOBRE.

Distribution des Prix et clôture du Congrès.

Cette séance devait avoir lieu en plein air, sous les arbres majestueux qui donnent tant de charme à la belle promenade de Loc-Maria; mais le temps, toujours capricieux dans cette saison, après avoir favorisé, la veille, l'exhibition des animaux domestiques, a soudainement changé dans la nuit, et force a été de chercher un refuge sous le toit hospitalier du Palais de Justice. Au reste, la distribution des prix à l'extérieur a, sans doute, l'avantage de procurer aux éleveurs la juste satisfaction de présenter à l'Assemblée les animaux d'élite sortis de leurs écuries ou de leurs étables, portant fièrement sur le front, dans cette sorte de défilé triomphal, la cocarde qui est le signe de leur mérite et de leur victoire. Ce défilé ne présente pas moins d'intérêt pour les spectateurs eux-mêmes, qui peuvent mieux juger, dans cette occasion, de la valeur et de la beauté des formes de ces animaux, qu'en les voyant, sur le lieu de l'exhibition, confondus dans la foule de leurs concurrents; mais, une compensation qui doit nous consoler de n'avoir pu remplir cette partie du programme de notre fête de clôture, c'est qu'en plein air les discours d'usage, qui ne laissent pas que d'avoir aussi leur intérêt, comme on le verra ci-après, ne peuvent être entendus que des personnes qui sont parvenues à se placer à proximité de l'estrade; pour les autres, autant en emporte le vent! Puis, en octobre, quand l'atmosphère n'est pas

sombre ou pluvieuse, les rayons solaires commencent à perdre de leur force, le beau temps ne dissimule déjà plus quelque chose de rude, et l'air a une certaine âpreté qui avertit que l'hiver approche et se prépare à nous faire sentir bientôt ses rigueurs. Convient-il d'exposer les dames, qui veulent bien embellir cette fête de leur présence, à braver, durant une longue séance de trois heures au moins, l'influence perfide d'une température devenue, en quelques jours, si vive et si piquante? A tout prendre, nous ne devons donc pas trop nous plaindre du contretemps qui nous oblige à nous réunir dans la salle des Assises. Cette salle, pavoisée et décorée ainsi qu'on l'a décrite dans le Compte-rendu de la séance d'ouverture, est toujours à la disposition du Congrès; la foule s'y porte vers une heure de l'après-midi; mais, nouvel inconvénient, si spacieuse que soit son enceinte, elle ne peut contenir toutes les personnes qui se pressent pour y pénétrer; eh bien! que l'on se serre un peu, et il se trouvera des places pour tout le monde. Voilà des dames attardées qui entrent; il n'y a plus de sièges. Rassurez-vous, Mesdames, vous ne resterez pas longtemps debout. En effet, les membres du bureau et les notabilités qui garnissent l'estrade s'empressent de leur procurer des chaises; ces dames sont assises, et la séance commence.

Au bureau sont placés M. le Baron RICHARD, Préfet du Finistère, Président de la session; MM. le Comte CAFFARELLI, le Comte DE SESMAISONS, Prosper LE GUAY et Th. DE LA VILLEMARQUÉ. On remarque encore sur l'estrade, MM. PORQUIER, Maire de Quimper; FALRET DE TUTE, Secrétaire général de la préfecture; GUYOT, ancien Président du Conseil général et vice-Président honoraire du Congrès; DU COUÉDIC, Député; BAIOT, Président du Comice de Quimper et plusieurs autres personnes appartenant au Conseil municipal et aux diverses fonctions civiles.

La musique fait entendre une brillante symphonie; puis M. le Baron RICHARD prend la parole. Il se plaît à constater, comme représentant de l'autorité dans le département, et comme président

élu par le suffrage de ses confrères, que l'ordre le plus parfait et la meilleure harmonie n'ont pas cessé un moment de régner pendant la durée du Congrès; que les relations de tous les sociétaires entr'eux ont été marquées par la plus franche cordialité; enfin que l'Association Bretonne, pénétrée de ses devoirs envers le pays, a dignement rempli sa noble et utile mission. M. le Préfet voit dans ce fait un gage d'avenir pour l'Association; mais si l'Association veut vivre, ce ne peut être qu'à la condition de suivre la direction et de seconder les vues du Gouvernement. Il engage, en conséquence, tous les membres qui sont sincèrement attachés à l'institution pour elle-même, qui veulent sincèrement contribuer à la soutenir dans l'intérêt exclusif de l'agriculture, de la science et du progrès, à marcher franchement dans la voie qui leur est ouverte.

M. le Préfet rappelle tout ce que le Gouvernement a fait pour l'agriculture. Il l'a organisée, régénérée, remise en honneur; il lui a rendu et la haute position qui lui appartient dans l'Etat et la prospérité qui doit être la récompense de ses travaux. Tous les cultivateurs le savent et lui en sont profondément reconnaissants.

Ce sentiment s'est manifesté avec éclat pendant le voyage de Leurs Majestés Impériales en Bretagne. Mais si l'Empereur a été entouré de tant de marques de respect et d'affection, ce n'est pas seulement parce qu'il a sauvé la France de la barbarie, et qu'il lui a donné un gouvernement fort et respecté; c'est aussi, c'est surtout parce qu'il aime l'agriculture, qu'il l'honore, et que chaque cultivateur est sûr d'avoir en Lui un ami.

M. le Préfet remercie, en terminant, ses confrères de l'Association, de la marque de confiance et de sympathie qu'ils lui ont donnée, en l'appelant à les présider, et du concours dévoué par lequel ils lui ont rendu sa tâche facile et douce. Il témoigne particulièrement sa reconnaissance à M. le Comte Caffarelli, que l'Association est si heureuse d'avoir à sa tête.

L'Assemblée manifeste, par une salve d'applaudissements, son adhésion aux paroles de M. le Préfet, qui sont si remplies de

bienveillance pour l'Association. Ensuite, M. de Sesmaisons qui fait, chaque année, avec un remarquable talent, l'historique des travaux du Congrès, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

Il paraît malheureusement que le Congrès de Quimper devait finir comme celui de Redon, par un temps déplorable, par une pluie à tout submerger ; mais, si les deux Congrès se ressemblent en ce point, ils diffèrent en beaucoup d'autres. Vous souvenez-vous, mes chers Collègues, qu'en cherchant à définir notre dernier Congrès par son caractère saillant, nous l'avions surnommé, avec votre assentiment, le *Congrès du défrichement des landes* ? Nous pourrions appeler celui-ci, le *Congrès du défrichement des vieilles terres*. Il ressort, en effet, des discussions de nos Collègues, des réponses à l'enquête, d'un remarquable Mémoire de M. Francis de Kerjégu, de l'ensemble de l'exposition végétale enfin, que l'agriculture ici s'efforce de conquérir et de défricher pour ainsi dire le vieux sol. Elle ne peut plus se contenter, ni des prairies en mauvais état que défigure la tourbe, sur lesquelles on voit séjourner une eau croupissante, où le bétail, si léger qu'il soit, s'enfoncé au plein cœur de l'été jusqu'au poitrail, ni de ces pâtures formées sur les champs livrés à eux-mêmes pendant la période du repos ; elle tend à drainer ces prairies, elle tend à les niveler et à les irriguer, et nous avons vu dans le voisinage de bien beaux travaux en ce genre ; elle tend à fouiller ce sol, et par la charrue, et par le travail souterrain du pivot de ces superbes betteraves, de ces panais, de ces carottes, dont chacun admirait l'appétissante rotondité ou la pointe hardie qui va solliciter les sucs perdus dans le sous-sol arable ; elle tend enfin à substituer, jusqu'à un certain point, au vieillon, les trèfles dont nous avons pu remarquer la dernière coupe si plantureuse. N'est-ce pas dire, Messieurs, que votre agriculture est en progrès, que vous avez un bel élan, et que rien ne sera refusé des biens de cette terre à ceux qui les sollicitent par un travail assidu et réfléchi. Les nouveautés mêmes ne vous sont pas étrangères : en présence de superbes tiges de sorgho, cette culture toute nouvelle, je dégustais le sirop, puis l'eau-de-vie qu'en avait extraits un chimiste habile que nous comptons parmi les plus anciens tenants de nos Congrès : ailleurs, nouvelle surprise. — Goûtons ces alcools d'un nouveau genre ; mais prenez garde de vous égarer ; votre affreuse grimace, Monsieur, me prouve que vous auriez dû d'abord mettre votre nez en exercice, pour ne pas avaler du vinaigre avec un empressement imprudent, en croyant déguster une délicieuse

eau-de-vie. Merveilles ou empoisonnements de la chimie, s'écriera chacun, suivant ses goûts ou ses préjugés ! On a dit un jour à la betterave : Deviens sucre, elle s'est faite sucre ; fais-toi vin, fais-toi eau-de-vie, la voici devenue alcool. On a dit à cette douce pomme de terre, dont la fécula innocente est le plus anodin de nos mets : Toi aussi tu deviendras un produit chimique, tu seras amidon ou dextrine ; mais non contente de te prêter sous cette forme au soutien des membres cassés ou à l'appât des jupons et des autres pièces de la toilette de ces dames, tu viendras, sous forme d'eau-de-vie, râcler à fond les gosiers des intrépides ivrognes ; nourriture bénigne de l'enfant, tu achèveras d'empoisonner le malheureux qui demande au cabaret l'oubli de ses travaux et de ses misères. Un navire chargé de grains se perd sur les côtes, on en fera au besoin de l'alcool ou du vinaigre. Mais, est-ce à moi de vous raconter en passant ces transformations variées, dont une autre voix, une voix que la science a prise pour organe, aurait dû vous expliquer ici les merveilles ? Pourquoi faut-il que l'agriculture bretonne n'ait pu par un éclatant hommage reconnaître les services d'un homme qui s'efforce encore chaque jour d'appliquer la science aux opérations agricoles, et de mettre entre les mains de l'agronome cette balance sensible, au moyen de laquelle il cherchera à établir l'équilibre entre la production végétale et animale ! J'ai nommé M. Malaguti. J'ai dit nos regrets ; c'est pour vous rappeler que, si la science vous a fait défaut, ce n'est ni la bienveillance, ni l'urbanité, ni un appui sincère, ni une présence assidue et dévouée qui ont manqué au Congrès, heureux de remercier son Président.

« L'exhibition d'instruments a été sans doute moins belle qu'à Redon ; mais vous voici aussi, vous, Habitants du Finistère, venus aux machines à battre ; rares encore comparativement, bientôt elles inonderont le pays, et quand la ferme aura fini de bonne heure son battage, que ne fera-t-elle pas pour la préparation des terres et pour les cultures dérobées des fourrages ? Enfin, n'est-ce pas un élément de progrès que ce manège que l'on ne voudra pas sans doute laisser inactif toute l'année, hors le temps du battage, et qui pourra écraser les pommes, trancher les racines, couper la paille et broyer l'ajonc ?

« Heureusement le beau temps a favorisé nos deux Concours. Ah ! que j'ai plaint ces pauvres laboureurs transformés en perçonneurs, et leurs socs, en pics à tirer des pierres. Imprudents que vous êtes de vouloir fouiller la terre jusqu'aux entrailles ! Elle s'est mise en défense contre vos attaques, et le soc rebondit et se brise sur cette cuirasse de cailloux dont elle s'est armée. C'est une leçon pour l'avenir ; dorénavant nous sonderons le sol, avant de partager

le champ. Mais le Concours des Charrues à un seul conducteur, mais le Concours d'Honneur, n'ont-ils pas été un admirable spécimen de bonté et de régularité? A vous, Monsieur Demolon, l'honneur d'avoir démontré le repiquage du colza à la charrue! A vous, Kerboas, de Rosnoën, l'honneur d'avoir élevé un fils digne de marcher sur les traces de son père, et après avoir été le lauréat de tant de Concours de Charrues, à vous la joie de voir couronner l'enfant, le jeune et vigoureux laboureur que vous avez nourri de bonnes leçons non moins que de bonne soupe! J'aime, Messieurs, cette transmission de bonnes traditions de générations en générations; j'aime cet orgueil bien placé qui retient le fils aux mancherons de la charrue, qui ont honoré le père. Jeune homme, gardez bien ce bon héritage d'honneur; ne le laissez jamais se dissiper dans les entraînements de la jeunesse ou de l'oisiveté, et vous passerez un jour à vos enfants l'heureux nom qui s'attache toujours à une laborieuse carrière fidèlement parcourue, et non sans profit.

« La curiosité publique ne vous a pas fait défaut, et je pourrais citer l'ardeur d'une de nos plus jolies Dames que nous avons vue franchir avec une légèreté de biche et la grâce de Diane chasse-resse, les plus formidables fossés, pour courir encourager, de ses vœux et de ses yeux, nos laboureurs empétrés.

« Je ne veux dire qu'un mot du Concours des bestiaux. Appelez donc retardataire un pays où il vous est donné de voir, et des brebis Southdown sorties des bergeries de l'illustre Jonas Wobb, et des porcs anglais si merveilleux par l'engraissement, et des taureaux d'Ayr, de Durham, et une si complète exhibition de petite race pic-noire du sud de la Bretagne. Quant à moi, j'appelle cela un pays en progrès; il y sera tout-à-fait quand il aura agrandi, éclairé et aéré ses étables et ses maisons d'habitation. Pourquoi n'ai-je rien à dire des chevaux? Je ne les ai pas vus. Distrain au milieu des manœuvres que le Jury faisait faire aux bêtes à cornes, j'ai perdu l'occasion de les observer; je comptais les retrouver ce matin, les voir défilés en notre présence. Que voulez-vous, j'ai compté sans mon hôte! Une autre fois, je ne remettrai pas au lendemain.

« J'aurais encore bien des choses à raconter, ne fût-ce qu'une excursion aux environs de Quimper, dans un lieu où le propriétaire applique à l'Agriculture les jouissances d'une élégance rurale, remarquable dans la distribution des eaux, dans la construction des étables et dans mille autres détails; ne fût-ce que les entretiens de l'enquête, ne fût-ce que les discours des groupes sous les portes au sortir des séances. Que serait-ce donc si je me lançais

dans les soirées de l'Archéologie, à cheval, en troupe derrière le roi Gradlon, pour jeter aussi mon obole dans son escarcelle. Tout le monde y a versé; celui-ci y met un mémoire, cet autre une ballade, un troisième une légende; quelqu'un que sa modestie n'empêche de nommer, y met une confiance, une certitude de succès, une provocation chaleureuse, un zèle public que l'inauguration du monument élevé à ce roi des anciens jours va couronner tout à l'heure. Pour nos Collègues de l'Archéologie, ce Congrès sera donc celui du roi Gradlon; il en fait le fond, ce qui n'a pas empêché de parler d'autre chose, de faire paraître au jour ces recherches sur les antiquités, je n'ose plus dire druidiques, mais gauloises, dont M. de Keranflech dessine les restes avec une si scrupuleuse et si habile exactitude. Ce qui n'a pas empêché le Président du Congrès archéologique, de vous tenir sous le charme de sa parole, sur un sujet bien plus près de nous que les anciens Gaulois et les anciens rois de la Cornouaille, et un Professeur distingué de la Faculté de Rennes, de donner à la suite d'un intéressant Mémoire sur les origines de la rime, une direction éclairée aux recherches philologiques à entreprendre sur la langue bretonne.

« Un chroniqueur est-il obligé de tout dire? Si j'étais ici devant la Justice, comme me le rappelle ce lieu où nous siégeons, j'entendrais cette auguste parole: rien que la vérité et toute la vérité. L'histoire et la chronique sont moins austères; devant elles on ne doit dire que la vérité; d'accord, mais l'histoire même se refuse à dire toujours toute la vérité. Or, qu'ai-je besoin de raconter qu'il y avait eu peut-être un moment de découragement, quand tous les échos apportent les plus encourageantes nouvelles, quand des efforts généreux se font et se concertent, quand un Règlement qui nous manquait a été délibéré et va nous mériter, nous l'espérons, l'autorisation définitive de ce qui n'était que temporaire.

« Je me renferme dans l'enceinte du Congrès, mais de ce lieu de nos séances où vous venez, Mesdames, écouter avec tant de bienveillance les nouveautés antiques, où vous venez aujourd'hui écouter nos adieux, il nous était comme impossible de ne pas vous suivre parfois dans ces réunions animées et charmantes, où la plus aimable hospitalité nous accueillait et où nous retrouvions sous les plus élégants atours et non moins animées, les jeunes Dames qui couraient si bien au Concours des Charrues. Mais ceci sort des limites de la chronique; j'y rentre pour dire tout simplement, que tout ici a été disposé avec une entente et une facilité d'action dont nous ne saurions trop remercier tous ceux qui ont concouru à cet ensemble de mesures et de dispositions, dont on connaît d'autant moins le secret, qu'il a eu les plus heureux effets.

Le discours de notre Directeur l'a dit, le procès-verbal de la première séance l'a répété ; je m'y réfère en y ajoutant nos actions de grâces à la musique, à la gendarmerie, aux troupes de la garnison et à toutes les personnes que nous ne connaissons pas, mais qui de près ou de loin, nous ont aidé de leur bon vouloir et de leurs bons offices, depuis l'ouverture jusqu'à la fin du Congrès. »

Ce discours, où les pensées judicieuses sont si spirituellement entremêlées de gracieuses anecdotes que M. de Sesmaisons sait prendre sur le fait avec une finesse d'observation et un tact parfait, a constamment captivé l'attention ; les braves et les applaudissements de l'auditoire ont témoigné, à diverses reprises, le plaisir qu'il a pris à écouter cette charmante chronique.

La distribution des prix commença ensuite. M. Flagelle fait l'appel des lauréats qui reçoivent, outre leurs prix, les diplômes d'usage et des ouvrages agricoles envoyés par Son Excellence M. le Ministre de l'agriculture. Tandis que les lauréats se succèdent à l'estrade, la musique fait entendre nos vieux airs nationaux, si touchants par leur expression naïve ou mélancolique et si chers aux populations bretonnes. Après les prix de l'Association Bretonne, viennent ceux du Comice de Quimper, qui procède à la distribution de ses récompenses annuelles, par l'organe de son Secrétaire, M. Richard, médecin-vétérinaire de l'arrondissement. Les domestiques de fermes, récompensés pour leurs longs services, sont appelés les premiers. Parmi eux, on remarque principalement de pauvres servantes, courbées sous le poids de l'âge et du travail. A la vue de ces humbles femmes, si méritantes, qui ont consacré toute leur existence à servir la même famille avec une fidélité si honorable et si rare aujourd'hui, les braves éclatent dans toute la salle. Ces bonnes servantes, en se voyant saluées par des applaudissements si nouveaux pour elles, hésitent d'abord et s'avancent timidement vers l'estrade ; bientôt elles se rassurent, et paraissent heureuses et reconnaissantes de l'accueil sympathique qu'elles reçoivent d'une aussi brillante assemblée. Mais, si les longs services attestent le dévouement et l'affection

des domestiques, ils ne font pas moins l'éloge des maîtres. Que n'étaient-ils présents ? Pourquoi ne les avait-on pas appelés à recevoir la part qui leur était si légitimement due dans cette touchante ovation, sortie spontanément du sentiment public ? Une autrefois nous n'oublierons pas que ce sont les bons maîtres qui font les bons valets, et nous les appellerons à être témoins de la remise des modestes récompensés que l'on accorde à leurs vieux serviteurs. A trois heures, la distribution des prix est terminée, et M. le Comte CAFFARELLI, avant de lever la séance, prononce les paroles suivantes :

« Ce n'est pas sans émotion, mes chers Collègues, que je me sépare de vous, et que je m'éloigne d'une ville et d'un pays qui m'ont si bien accueilli. Vous m'avez témoigné une confiance dont je garderai précieusement le souvenir ; je n'oublierai pas les obligations qu'elle m'impose, et je donnerai, n'en doutez pas, ma coopération à l'Association Bretonne, avec tout le zèle et le dévouement dont je suis capable. Ne nous séparons pas sans renouveler nos remerciements à toutes les personnes qui ont pris part à l'organisation de notre quinzième Congrès, et à celles qui ont contribué, par leur présence, à lui donner de l'éclat et de l'importance. Remercions M. le Président et MM. les Juges du tribunal, qui ont mis cette belle salle à notre disposition ; n'oublions pas le corps de musique et la gendarmerie qui nous ont prêté un concours si utile. Messieurs, je vous propose aussi de laisser une médaille de souvenir à M. le Maire de Quimper, comme témoignage de notre reconnaissance du bon accueil que l'Association a trouvé dans cette cité. Exprimons encore notre gratitude à Monseigneur l'Evêque, qui a donné une nouvelle force à l'Association Bretonne par le discours qu'il a prononcé à notre séance d'ouverture, et en consentant si gracieusement à accepter la présidence d'honneur de ce Congrès. Monseigneur me l'a dit : « Vous pouvez compter sur toute ma sympathie, et si vous allez, l'année prochaine, dans le Morbihan, je vous y accompagnerai, et je demanderai à Monseigneur de Vannes l'autorisation d'être votre au-

« mûnier. » Enfin, mes chers Collègues, nous ne saurions remercier trop affectueusement M. le Préfet qui a dirigé nos discussions avec tant d'assiduité et de zèle, de bienveillance et de lumières. Je vous propose de reconduire, en cortège, jusqu'à son hôtel, le premier Magistrat de ce département, que nous avons été si heureux d'avoir à notre tête pendant cette session. » Ensuite, la médaille offerte à M. le Maire lui a été remise aux applaudissements de toute la salle. Puis, l'Assemblée s'est levée pour accompagner M. le Préfet, et, précédée de la musique, elle l'a reconduit jusque dans la cour d'honneur de la préfecture. Ce magistrat a remercié, avec une émotion visible, les membres du Congrès de la démarche sympathique dont ils ont bien voulu l'honorer; et l'on s'est séparé pour se retrouver quelques instants après à l'inauguration de la statue du roi Gradlon qui doit avoir lieu à quatre heures du soir.

Le Secrétaire,

TH. DE POMPERY.

PRIX DE L'ASSOCIATION BRETONNE.

Première Division.

Concours d'Animaux Reproducteurs.

ESPÈCE BOVINE.

PREMIÈRE CLASSE.

Taureaux des diverses variétés de la race pure de Basse-Bretagne, ayant au moins 18 mois en bouche.

- | | | |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------|--------|
| 1 ^{er} Prix. | M. GOLHEN, de Quimper (Finistère), une grande herse Bodin et | 120 fr |
| 2 ^e Prix. | M. CAP, Guillaume, de Saint-Marc, près Quimper, une charrue n° 3 et | 100 |
| 3 ^e Prix. | M. LE COR, Guillaume, de Kerfeunteun (Finistère). | 120 |
| 4 ^e Prix. | M. LANNEVAL, de Gourin (Morbihan). | 100 |
| 5 ^e Prix. | M. JESTIN, François, du Drenec (Finistère). | 80 |

Mentions honorables.

- M. GOURLAY, Corentin, de Ploëven (Finistère).
 M. MAHÉ, François, de Kerall (Finistère).
 M. LANNÉVEZ, de Gourin (Morbihan).
 M. GUILLERME, Yves, fils, de Carhaix (Finistère).

DEUXIÈME CLASSE.

Taureaux de toute race pure ou croisée, de 18 mois au moins.

- 1^{er} Prix. M. le Comte DE CHAMPAGNY, près Lannion (Côtes-du-Nord), une grande herse Bodin et 120 fr.
 2^e Prix. M. le Comte DE CRÉSOLLES, de Combrit (Finistère); une charue n° 3 et 100
 3^e Prix. M. GRALL, Olivier, de Saint-Pol-de-Léon (Finistère). 100

Mention honorable.

- M. le Comte DE CRÉSOLLES, de Combrit.

TROISIÈME CLASSE.

Taureaux de races quelconques, âgés d'un an à 18 mois.

- 1^{er} Prix. M. CAIL, de Plouzévédé (Finistère). 50
 2^e Prix. M. DE KERJÉGU, de Scaër (Finistère). 50
 3^e Prix. M. GÉLARD, Jean, de Penhars (Finistère). 50
 4^e Prix. M. BELBÉOCH, de Pouldergat (Finistère). 50

Mentions honorables.

- M. DE KERJÉGU, de Scaër.
 M. DANNION, de Kerfeunteun.

ESPÈCE CHEVALINE.

Pouliches de trait âgées de trois ans et saillies par les étalons impériaux ou les étalons approuvés ou autorisés.

- 1^{er} Prix. M. GRALL, Laurent, de Plouescat (Finistère), un coupe-racines et

- 2^e Prix. M. LE GLAS, Claude, de Cléder (Finistère), une houe à cheval et 50 fr.
 3^e Prix. M. CRÉARC'H, Hervé, de Cléder. 80
 4^e Prix. M. FAUJOUR, Hervé, de Sibiril (Finistère). 80
 5^e Prix. M. LEROUX, Jean, de Plouvorn (Finistère). 80
 6^e Prix. M. IIR, Jean, de Cléder. 80
 7^e Prix. M. NAOUR, Louis, de Melgven (Finistère). 50
 8^e Prix. M. COULOIGNER, Jean, de Rosnoën (Finistère). 50
 9^e Prix. M. TRICOT, Germain, de Sibiril. 50
 10^e Prix. M. KERSAUDY, Mathieu, de Cléder. 50

ESPÈCE PORCINE.

Verrats de toutes races, de moins de 2 ans 1/2.

- 1^{er} Prix. M. DE CRÉSOLLES, de Combrit. 80
 2^e Prix. M. DU QUELLO, de Melgven. 80
 3^e Prix. M. BRIOT, de Penhars. 50
 4^e Prix. Lady JULIA, de Penhars. 30

ESPÈCE OVINE.

Lots de toutes races, se composant au moins d'un bélier et de deux brebis.

- 1^{er} Prix. M. DUPLESSIS-GRENEDAN, de Combrit. 80
 2^e Prix. M. DE CRÉSOLLES. 60
 3^e Prix. M. MAHIN, de Noyal-Pontivy (Morbihan). 50

VOLAILLES.

Médailles d'argent. — M. DE CRÉSOLLES.
 OLIVIER, de Quimper.

Médailles de bronze. — M. LATOUR, de Quimper.
 M. SCHILS, de Quimper.
 M. ROZAVEN, de Quimper.

LAPINS.

M. KERGOAT, Claude, de Kerfeunteun.

Deuxième Division.**PRODUITS VÉGÉTAUX.**

Des primes proportionnées au nombre et à l'importance des objets présentés ont été accordées pour l'amélioration des produits agricoles végétaux de toute nature, obtenus sur une étendue d'un demi hectare au moins (céréales, racines fourragères, fourrages verts, plants textiles, cultures industrielles, etc).

Une somme de 400 francs et des médailles de différentes classes ont été consacrées à cette partie des encouragements offerts par l'Association.

GRANDE CULTURE.

1 ^{er} Prix. M. DE MAUDUIT, Antoine, de Quimperlé (Finistère).	60 fr.
2 ^e Prix. M. KERNALÉGUEN, fermier à Audierne (Finistère).	35
3 ^e Prix. M. LE GALL, cultivateur à Rosnoën.	30
4 ^e Prix. M. DAMÉ, fermier à Ambons (Morbihan).	30
5 ^e Prix. M. HERGOUALC'H, de Rosnoën.	20
6 ^e Prix. M. TARQUIS, de Rosnoën.	20
7 ^e Prix. M. KERHOAS, de Rosnoën.	20
8 ^e Prix. M. MORÉ, de Rosnoën.	20
9 ^e Prix. M. SIZEN, de Rosnoën.	20
10 ^e Prix. M. COULOIGNER, de Rosnoën.	20
11 ^e Prix. M. GUILLERM, de Saint-Ségal.	20
12 ^e Prix. M. DANNION, maire de Kerfeunteun.	20
13 ^e Prix. M. GÉLART, de Pephars.	10
14 ^e Prix. M. THOMAS, de Rosnoën.	10
15 ^e Prix. M ^{me} VEUVE PAGE, de Lanveven, en Pont-Croix.	10
16 ^e Prix. M. LE GALL, Olivier, de Saint-Pol-de-Léon.	10
17 ^e Prix. M. JULIEN, Nicolas, de Tréverrec (Côtes-du-Nord).	10

Médailles d'argent. — 1^{re} Classe, M. DE CRÉSOLLES.

— 2^e — M. DEMOLON, de Coray.

— 3^e — M. BRIOT.

— 3^e — M. DUPLESSIX GRENEDAN.

Médailles de bronze. — M. DE KERJÉGU, de Trévarez.

— M. DU QUILLO, de Melgven.

— M. NICOL, de Fouesnant.

— M. KERMAREC, de Roscanvel.

FRUITS, FLEURS ET LÉGUMES.

1 ^{er} Prix. M. LE GOFF, de Douarnenez.	10 fr.
2 ^e Prix. M. BRIOT.	5
3 ^e Prix. M. LARGOUET, jardinier à Quimper.	5
4 ^e Prix. M. DAUTOUS, jar. de M ^{me} de Boisgouhenneuc.	5
5 ^e Prix. M. PELLETER, jardinier de M. Le Guay, pour la corbeille de fleurs exposée dans la salle des séances du Congrès.	5
6 ^e Prix. M. VATAN, jardinier de l'hospice de Quimper.	5

PRODUITS INDUSTRIELS.**VINAIGRE ET ALCOOLS.**

MM. MAUDUIT DE PLACAMEN, rappel de médaille d'argent de 1^{re} classe.

BOURASSIN, médaille de bronze.

GRÈS ET TUYAUX DE DRAINAGE.

MM. DELAHUBAUDIÈRE et C^o, mention honorable.

KERMAREC, de Roscanvel, mention honorable.

Troisième Division.**CONCOURS DE CHARRUES.**

Le concours de charrues s'est composé de deux catégories distinctes :

1^{re} CHARRUES FORTES.

1 ^{er} Prix. M. BOZEC, maire de Brice (Finistère).	60 fr.
2 ^e Prix. M. SOUBIGOU, Joseph, de Plouneventer (Finistère).	50
3 ^e Prix. M. DEMOLON, Ernest, de Coray.	40
4 ^e Prix. M. LOZACHMEUR, René, de Kerfeunteun.	30
5 ^e Prix. M. PERNEZ, de Plonéis (Finistère).	20
1 ^{re} Mention, MM. OLIVIER, de Kerfeunteun.	
2 ^e — GOUZIEY, Yves, de Kerfeunteun.	

2^e CHARRUES LÉGÈRES.

1 ^{er} Prix. M. KERHOAS, François, de Rosnoën.	60 fr.
2 ^e Prix. M. NÉDELEC, Charles, de Quimerch (Finistère).	50
3 ^e Prix. M. LE BEUZ, de Moëlan (Finistère).	40
4 ^e Prix. M. GRALL, Thomas, de Plourin (Finistère).	30
5 ^e Prix. M. MORVAN, Bernard, de Saint-Ségal (Finistère).	20
1 ^{re} Mention, MM. COULOIGNER, François, de Rosnoën.	
2 ^e — INIZAN, Jean-Louis, de La Martyre (Finistère).	

CONCOURS D'HONNEUR.

1 ^{er} Prix. M. MORVAN, de Saint-Ségal, une médaille d'argent et	25 fr.
2 ^e Prix. M. KERHOAS, François, de Rosnoën, une médaille de bronze et	15
Mention, M. GRALL, Thomas, de Plourin.	

MACHINES ET INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

MACHINES A BÂTTRE, A VAPEUR.

M. Lotz, aîné, de Nantes, médaille d'argent de 1^{re} classe.

MACHINES A MANÈGE.

MM. VALLÉE, de Morlaix, médaille d'argent de 1^{re} classe.

Lotz, de Nantes, rappel de médaille d'argent pour sa machine à manège direct.

BOUREL-RONCIÈRE, de Lanvallon (Côtes-du-Nord), mention honorable.

MACHINES DIVERSES.

MM. ROLLAND, de Châteauneuf, médaille d'argent de 1^{re} classe pour ses charrues et ses autres machines.

BOUREL-RONCIÈRE, de Lanvallon, médaille de bronze pour ses outils de drainage et ses instruments aratoires.

LOTZ, de Nantes, médaille de bronze pour son tarare.

VIGOUROUX, du Faou, médaille de bronze pour l'ensemble de son exposition aratoire.

MARZIN, mention honorable.

Frère JUDONEN, de Quimper, mention honorable.

RÉSUMÉ DES VOTES DU CONGRÈS DE QUIMPER.

QUINZIÈME SESSION.

Culture fourragère. — Pour développer la culture fourragère dans l'intérieur de la Bretagne, l'emploi des phosphates et celui des amendements calcaires sont les moyens. La cherté de ces amendements et l'ignorance des cultivateurs sur leurs effets sont les obstacles. Pour en développer l'emploi, le Congrès exprime trois vœux :

1° Aussitôt que le tracé des chemins de fer bretons sera définitivement fixé, prompt confection des routes susceptibles de faciliter le transport des calcaires dans la région intérieure ;

2° Amélioration des transports, sur le canal de Nantes à Brest, en donnant partout le tirant d'eau pour lequel ce canal a été créé ; en diminuant la durée des chômages ; enfin, et surtout, en encourageant les systèmes de batellerie qui voudraient se former, et en affranchissant complètement des droits de péages tout bateau porteur d'engrais quelconque ;

3° Emploi d'une partie des fonds des sociétés agricoles à encourager l'emploi des calcaires et la culture des plantes fourragères les plus utiles ; augmentation, par le Gouvernement, dans ce but, des dotations accordées aux comices.

(Séance du mardi, 5 octobre).

Assolements. — Pour hâter l'avènement des assolements à base d'alternance, le Congrès engage les comices à stimuler, au moyen de primes, les cultivateurs à établir dans leurs fermes une succession plus judicieuse des cultures.

(Séance du mardi, 5 octobre).

Boisement. — Le Congrès demande :

1° Qu'il soit accordé une prime de 50 fr. par hectare à tout propriétaire ou fermier qui aurait exécuté l'engagement d'ensemencer, en graines forestières quelconques, un ou plusieurs hectares, en suivant la méthode qui aurait été trouvée la mieux appropriée à la nature de son terrain ;

2° Que ces terrains soient exempts d'augmentation d'impôts pendant, au moins, 30 ans.

(Séances du mercredi, 6 octobre, et du samedi, 9 octobre).

Amendements. — Le Congrès est d'avis que, pour obtenir la chaux à bon marché, il faut en faire pénétrer l'usage dans les habitudes par les exemples, et en décernant des récompenses aux cultivateurs qui chauleront leurs terres.

(Séance du jeudi, 7 octobre).

Race bovine. — Le Congrès, pour parvenir à l'amélioration de la race bovine, en Bretagne, indique les bases suivantes :

1° Toute tentative d'amélioration du bétail doit être précédée ou au moins accompagnée par l'amélioration du domaine sous le rapport de l'assainissement des étables et de la production des fourrages ;

2° Dans ces conditions, le croisement est le moyen le plus prompt d'arriver au but ;

3° Le but à poursuivre ne doit pas être le simple agrandissement de la taille, mais doit être la fixation d'une aptitude spéciale.

4° Les races de la Basse-Bretagne sont : 1° la petite race pie-noire du sud ; qualités : aptitude laitière éminente et subsidiairement assez facile engraissement. — 2° la race pie-rouge de Carhaix ;

grande aptitude à l'engraissement et subsidiairement aptitude laitière. — 3° la race du Léon; dispositions variées et variables, suivant les croisements subis, les besoins du pays étant l'aptitude laitière et l'aptitude à l'engraissement;

5° Les croisements doivent être faits dans le sens qui tend à développer l'une ou l'autre de ces aptitudes: on ne saurait rien recommander de mieux dans l'état présent des choses que la race de Durham et celle d'Ayr;

6° Le Congrès exprime enfin le vœu que, dans les programmes des Concours régionaux, il soit créé trois catégories de primes: 1° à la race pie-noire; 2° à la race pie-rouge du Centre; 3° à la grande race du littoral Nord.

(Séance du jeudi, 7 octobre).

Race chevaline. — Le Congrès formule les vœux suivants:

1° Prière instante, au fur et à mesure du renouvellement des étalons des Haras impériaux destinés à la Bretagne, de les remplacer par des chevaux des types suivants:

Norfolk, fort poney irlandais; Hunter, pur sang, fortement membré, arabe pur sang (ces deux derniers types dans une faible proportion, un 8^e), tous conviennent également bien pour la région Nord; pour le Sud et la Montagne, Hunter, poney irlandais, très-peu de pur sang;

2° Pour les deux régions, afin d'y maintenir ou d'y former, là où elles manquent, de fortes et bonnes poulinières, des étalons des types percherons, depuis la taille de 1^m 50^e jusqu'à 1^m 60^e de hauteur;

3° Continuer à faire acheter dans le pays, pour les y livrer à la reproduction, les meilleurs types nés en Bretagne, afin de servir ainsi d'exemple et d'encouragement aux éleveurs.

(Séance du samedi, 9 octobre).

COMPTE-RENDU GÉNÉRAL

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ASSOCIATION BRETONNE

Depuis le 24 mai 1858, jusqu'au 20 avril 1859.

RELIQUAT.	DÉTAIL des RECETTES.		TOTALS des DÉPENSES.	
	fr.	cent.	fr.	cent.
Reste en caisse au 24 mai 1858.....	501	71	501	71
RECETTES DE L'EXERCICE 1858.				
CHAPITRE I.				
Fonds accordés à l'Association par M. le Ministre de l'Agriculture.....	2,500	»	2,500	»
CHAPITRE II.				
Subvention de la Ville de Quimper.....	2,000	»	2,000	»
CHAPITRE III.				
Subvention du Conseil général de la Loire-Inférieure du Morbihan.....	300	»	300	»
des Côtes-du-Nord.....	300	»	300	»
d'Ille-et-Vilaine.....	300	»	300	»
du Finistère.....	300	»	300	»
	1,500	»	1,500	»
CHAPITRE IV.				
Subvention accordée par le Conseil municipal de Redon, en sus de la somme de 500 fr. allouée à l'Association pour frais d'installat. au 14 ^e Congrès....	200	»	200	»
CHAPITRE V.				
Associations agricoles et Communes.....	964	17	964	17
CHAPITRE VI.				
SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES PAR LES SOINS DE MM. LES INSPECTEURS ET TRÉSORIERS DE L'ASSOCIATION.				
Finistère.				
Par M. Le Guay, trésorier de l'Association: 5 souscriptions à 10 fr.....	50	»	50	»
Par M. Briot, inspecteur à Quimper: 5 souscriptions à 10 fr. et 39 à 5 fr.....	585	»	585	»
<i>A reporter</i>			8220	91

RECETTES DE L'EXERCICE 1858.	DÉTAILS des RECETTES.	TOTAUX des RECETTES.
Report.....		8220 91
Par M. Querret, inspecteur à Morlaix : 4 souscription à 10 fr. et 43 à 5 fr.....	225 »	
Par M. Le Couriault du Quilio, inspecteur à Quimperlé : 3 souscriptions à 10 fr. et 18 à 5 fr.....	120 »	
Par M. Th. de Pompery, inspecteur au Faou : 1 souscription à 10 francs et 5 à 5 fr.....	35 »	
Par M. Flagelle, inspecteur à Landerneau : 2 souscriptions à 10 fr. et 14 à 5 francs.....	90 »	
	470 »	470 »
Côtes-du-Nord.		
Par M. Haugoumar des Portes, inspecteur à St.-Brieuc : 6 souscriptions à 10 fr.....	60 »	
Par M. le Vicomte Louis de Saisy, inspecteur à Guingamp : 8 souscriptions à 10 fr. et 20 à 5 fr.....	180 »	
Par M. Briot de Loyat, inspecteur à Loudéac : 6 souscriptions à 10 fr. et 2 à 5 fr.....	70 »	
Par M. Saliou, inspecteur à Lannion : 4 souscriptions à 10 fr. et 3 à 5 fr.....	55 »	
	365 »	365 »
Ile-et-Vilaine.		
Par M. Le Gall, inspecteur à Rennes : 3 souscriptions à 10 fr.....	30 »	
Par M. de Courte, inspecteur à Vitré : 1 souscription à 10 fr.....	40 »	
Par M. le Comte de Kergariou, inspecteur à Saint-Malo : 6 souscriptions à 10 fr. et 3 à 5 fr.....	75 »	
	145 »	145 »
Morbihan.		
Par M. le Vicomte de Francheville, inspecteur à Vannes : 12 souscriptions à 10 fr.....	120 »	120 »
Loire-Inférieure		
Par M. Debozes, inspecteur à Nantes : 6 souscriptions à 10 fr. et 4 à 5 fr.....	80 »	80 »
Par M. Le Guay, trésorier de l'Association, pendant la réunion du Congrès à Quimper : 1 souscription à 25 fr., 24 à 10 fr. et 10 à 5 fr.....	315 »	315 »
Total général des Recettes.....		9685 91

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1858.	DÉTAIL des DÉPENSES.	TOTAL des DÉPENSES.
	fr. cent.	fr. cent.
CHAPITRE I.		
En primes aux taureaux.....	1,040 »	
— chevaux.....	645 »	
— porcs.....	220 »	
— moutons.....	190 »	
— volailles et lapins.....	5 »	
— végétaux, fruits et fleurs.....	400 »	
— concours de charraes.....	540 »	
	2,940 »	2,940 »
CHAPITRE II.		
Frais d'installation du Congrès, décors, exhibition de produits végétaux et d'instruments, achat de rubans, location du champ du concours de charraes, éclairage des salles des séances, distribution des prix, etc., etc.....	959 01	
Frais de logement des animaux envoyés au Congrès et indemnités accordées à leurs conducteurs.....	910 »	
	1,869 01	1,869 01
CHAPITRE III.		
A M. Le Goffic, pour solde de l'impression du Compte-rendu du Congrès de Redon.....	452 20	
Port des exemplaires de ce Compte-rendu.....	6 75	
Port de médailles expédiées de Paris.....	3 85	
Affranchissement des exemplaires du Compte-rendu du Congrès de Redon, envoyés aux comices et à MM. les membres de l'Association Bretonne à raison de 22 centimes l'exemplaire.....	42 50	
Port de diplômes expédiés de Paris.....	5 15	
Affranchissement des placards-affiches du Congrès de Quimper, à MM. les Maires du département.....	6 90	
Port de cinquante exemplaires du catéchisme agricole de M. Querret, hommage fait à l'Association.....	2 40	
A M. le Maire de Redon, troisième à-compte, pour frais d'installation du Congrès de Redon.....	200 »	
Au même, pour solde.....	400 »	
Au sieur Vigonroux, du Faou, montant du prix des instruments aratoires fournis, pour être distribués en primes au Congrès de Quimper.....	425 »	
A M. le Comte Callarelli, pour avances faites par lui, pour paiement de diverses impressions relatives au Congrès de Quimper.....	208 60	
A reporter.....	1,753 35	4,807 01

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1858.	DÉTAIL		TOTAL	
	des DÉPENSES.		des DÉPENSES.	
	fr.	cent.	fr.	cent.
<i>Report</i>	1,753	35	4809	01
Au sieur Delonguil, paiement d'une fourniture de médailles faite en août 1858.....	303	»		
<i>Frais de recouvrements et avances diverses faites par MM. les Inspecteurs.</i>				
MM. Briot, de Quimper.....	31	»		
Querret, de Morlaix.....	25	»		
Vicomte Louis de Saisy, de Guingamp.....	22	»		
Vicomte Henri de Champagny, de Lannion.....	25	»		
Comte de Kergarion, de Saint-Malo.....	4	46		
Et par M. Le Guay, trésorier, pour port de lettres, timbres, frais de copie de pièces et dépenses diverses.....	46	50		
Souscriptions de 10 et de 5 francs qui n'ont pu être recouvrées.....	50	»		
	2,260	31	2260	31
<i>Total général des Dépenses</i>			7069	32
Balance.				
<i>RECETTES</i>			9685	91
<i>DÉPENSES</i>			7069	32
<i>Reste en caisse au 15 avril 1859</i>			2616	59

Le présent compte, avec toutes les pièces justificatives à l'appui, rédigé et certifié par le Trésorier de l'Association Bretonne, soussigné.

Quimper, le 15 avril 1859.

P. LE GUAY.

Nota. — Indépendamment des Primes accordées, l'Association a encore distribué des Livres d'agriculture donnés par M. le Ministre. L'Association a également décerné un grand nombre de médailles.

LISTE DES MEMBRES

DE L'ASSOCIATION AGRICOLE BRETONNE

Qui ont souscrit pour le Congrès de Quimper.

<i>Directeurs hon. de l'Association.</i>	} MM. Jules Rieffel, Directeur de l'Institut agr. de Grand-Jouan.	10 fr.
<i>Directeur.</i>		Comte Olivier de Sesmaisons.
<i>Secrétaire général.</i>	MM. Comte Caffarelli, Député.	10
<i>Trésorier.</i>	Comte Louis de Kergorlay.	10
	Prosper Le Guay, Conseiller de préfecture.	10

Finistère.

Souscriptions versées par les soins de M. BRIOT DE LA MAILLERIE, Inspecteur de Quimper.

MM. Baron Richard, Préfet du Finistère.	5 fr.
M ^r l'Evêque de Quimper et de Léon.	5
De Blois, Directeur hon. de la classe d'archéologie.	10
Briot de la Maillerie, Inspecteur.	10
Comte Du Couëdic, Député.	10
De Keridec, père, propriétaire (Morbihan).	10
De Keridec, fils.	10
Le Batard, maire de Plogastel-Saint-Germain.	10
Ansquer, capitaine des pompiers.	5
Astor, propriétaire.	5
Avril (Gustave), membre du Conseil général.	5
Belbéoc, agriculteur.	5
Bigot, architecte.	5

MM. Blot, imprimeur.	5 fr.
Bois-Viel, membre du Conseil général.	5
Boloré.	5
Boloré, agriculteur.	5
Bosquet, adjoint-maire d'Ergué-Armel.	5
Bourassin, chimiste.	5
Bozec, cultivateur, maire de Brice.	5
De Calan, propriétaire.	5
De Chamailard, père, propriétaire.	5
De Chamailard, fils, avocat.	5
Chauvel, notaire.	5
Chauvel, médecin.	5
De Chabre, propriétaire.	5
Creac'headic, notaire.	5
Vicomte de Crésolles, agriculteur et maire.	5
Colomb, conseiller de préfecture.	5
Dannion, cultivateur et maire.	5
Du Boisguchenneuc, officier de marine.	5
Duchâteau, architecte.	5
Du Fretay, membre du Conseil général.	5
Dumarnay, avocat.	5
Duplessis de Grenedan, agriculteur.	5
Falret de Tuite, conseiller de préfecture, Secrétaire général.	5
Feunteun, cultivateur, maire d'Ergué-Gabéric.	5
Fougeray, propriétaire.	5
Gautier, agriculteur.	5
Gonmelen, cultivateur.	5
Gouzien, père, cultivateur.	5
Gouzien, fils, cultivateur.	5
Gowland, propriétaire.	5
Comte de Guern, propriétaire à Douai.	5
Guignard, agriculteur.	5
Guillard, docteur-médecin, trésorier du comice de Quimper.	5
Guillou, (Louis), avocat.	5
Guyot, membre du Conseil général.	5
Hémery, père, membre du Conseil municipal.	5
Hémery, cultivateur.	5
De Jacquilot (Joseph), propriétaire.	5
Joubert, notaire.	5
De Kerdrel, ancien Député.	5
De Kernaëret, membre du Conseil général.	5

MM. Kernilis (Félix), propriétaire.	5 fr.
De Kerret (Charles), maire d'Ergué-Armel.	5
De La Hubaudière, banquier.	5
Laimé, propriétaire.	5
De Lanascot, propriétaire.	5
De Laubrière, père, propriétaire.	5
De Laubrière, fils, propriétaire.	5
Dnrest-Lebris, avocat.	5
Lecoq (Joseph), receveur municipal.	5
Le Lay, cultivateur.	5
Le Maire de Montifault, directeur des contr. directes.	5
Le Mesl, inspecteur divisionnaire des cont. indirectes.	5
Lemoyne, avoué.	5
Lenir, directeur de l'enregistrement et des domaines.	5
De Longraye, propriétaire.	5
Lozach, vice-président du tribunal civil.	5
De Madec, propriétaire.	5
Maitrot de Varennes, ingénieur en chef des ponts et chaussées.	5
Du Marhallach, père, propriétaire.	5
Mauduit, notaire.	5
Moreau, receveur particulier des finances.	5
Nédélec, agriculteur.	5
Nicou, propriétaire.	5
Nouët, juge de paix.	5
Olive, professeur d'agriculture.	5
Pascal, membre du Conseil général.	5
Porquier, maire de Quimper.	5
De Porsamparc, propriétaire.	5
Rabot (Charles), chef de division à la préfecture.	5
Richard, médecin vétérinaire.	5
Rossi, négociant.	5
Rousseau, chef de bataillon du génie.	5
Roussin, propriétaire.	5
Sevène, ingénieur des ponts et chaussées.	5
De Silguy, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées en retraite.	5
Tilly, propriétaire.	5
Toulemont, président du comice de Pont-l'Abbé.	5
Veisseyre, adjoint maire.	5
Grolleau-Villegueury, procureur impérial.	5
De la Villemarqué, Directeur de la classe d'archéo- logie.	5

M. Voyer, président du tribunal civil.	5 fr.
<i>Par M. QUERRET, Inspecteur de Morlaix.</i>	
MM. Querret, inspecteur.	10
Andrieux, vice-président de la société d'agriculture.	5
Bizien du Lézard, propriétaire.	5
Braouézec, aîné, ancien adjoint de Morlaix.	5
Braouézec, cadet, négociant.	5
Comte de Callac, sous-préfet.	5
Delaunay, capitaine en retraite.	5
Deschamps, juge de paix à Roscoff.	5
Desloges, ancien maire de Morlaix.	5
Du Dresnay, propriétaire.	5
Du Laz, secrétaire de la société hippique de Saint-Pol-de-Léon.	5
Elcouet, médecin vétérinaire.	5
Goube, directeur de la manufacture des tabacs.	5
Grall (Olivier), agriculteur à Saint-Pol-de-Léon.	5
Comte de Guerdavid, secrétaire de la société d'agriculture de Morlaix.	5
Comte A. de Guernizac, président de la société d'agriculture de Morlaix.	5
Homon, président du tribunal de commerce de Morlaix.	5
De Keranflech, ancien député.	5
Baron de Kerhorre, maire de Saint-Pol-de-Léon.	5
De Kermenguy, président du comice de Plouzévédé.	5
Comte de Kersauson-Vieux-Chatel, propriétaire.	5
De Kersauson-Vieux-Chatel, membre du Conseil général.	5
Kervern, fils, ancien maire de Morlaix.	5
Lannurien, adjoint maire de Morlaix.	5
Lozach, juge de paix de Morlaix.	5
Comte de Lausanne, propriétaire.	5
De Lausanne, fils, propriétaire.	5
Le Bris, propriétaire.	5
Le Corgue, propriétaire.	5
Macé, frères, négociants à Saint-Pol-de-Léon.	5
Mathieu (Paul), propriétaire à Saint-Pol-de-Léon.	5
Mège, ancien député.	5
Mesguern (Hervé), agriculteur à Saint-Pol-de-Léon.	5
Millet, receveur particulier des finances.	5
De Pascau, fils, propriétaire.	5

MM. Du Penhoat, adjoint maire de Saint-Pol-de-Léon.	5 fr.
De Ploësquellec, vice-président de la société d'agriculture de Morlaix.	5
Riou (Jean-Marie), agriculteur à Plougoulm.	5
De Saint-Prix (Philippe), propriétaire.	5
Tilly, maire de Locquenolé.	5
Comte de Tromelin, député.	5
Vallée, père, président de la chambre de commerce.	5
Vallée, fils, mécanicien.	5
De Villars, propriétaire.	5

Par M. DU QUILIO (Victor), Inspecteur de Quimperlé.

MM. Du Quilio (Victor), agriculteur.	10 fr.
De Saint-George, père.	10
De Saint-George, fils.	10
Arnaud, fils, propriétaire.	5
Binet, vétérinaire.	5
Bornigal, avoué.	5
De Casteras, sous-préfet.	5
De Cathelineau (Louis), agriculteur.	5
Chardon, notaire.	5
De Fresne, agriculteur.	5
Drieu, directeur du haras.	5
Dumoustier, secrétaire du comice de Quimperlé.	5
Du Quilio (Emery), agriculteur.	5
Kersulec, notaire.	5
De Mauduit (Hippolyte), agriculteur.	5
De Mauduit (Antoine), agriculteur.	5
Peyron, négociant.	5
Prévost, maire de Rosporden.	5
Prouhet, fils, notaire.	5
De Saint-Pierre, propriétaire.	5
De Solmihac, propriétaire.	5

Par M. DE POMPERY (Théophile), Inspecteur du Faou.

MM. De Pompery, inspecteur.	10 fr.
De Bastard, sous-préfet.	5
Halléguen, médecin.	5
Lacoste, membre du Conseil général.	5
Péréault, pharmacien.	5
De Pompery (Henri).	5

Par M. FLAGELLE, *Inspecteur de Landerneau.*

MM. Flagelle, inspecteur.	10 fr.
Radiguet, directeur de la société linière.	10
Cloarec (Jean-Louis).	5
Coué, père, négociant.	5
Coué, fils.	5
Hautin, horticulteur.	5
Heuzé, négociant.	5
Keraruél de Meray, à Plouguerneau.	5
Le Jeune (Amédéc).	5
Piquenard.	5
De Pompery (Edouard).	5
Radiguet (Jules) 1857.	5
— 1858.	5
Comte de Rays (Charles), à Bannalec.	5
Vicomte de Rays (Eugène), à Bannalec.	5
Saluden.	5

Côtes-du-Nord.

Par M. HANGOUMAR DES PORTES, *Inspecteur de Saint-Brieuc.*

MM. Le Pommelec, membre du Conseil général.	10 fr.
De Foucaud, membre du Conseil général.	10
Comte de Goyon, Général de division.	10
Comte de Nantois.	10
Ruellan (Alexandre), armateur.	10
Hanguomar des Portes, membre du Conseil général.	10

Par M. le Vicomte DE SAISY (Louis), *Inspecteur de Guingamp.*

MM. Aug. Desjars, président du comice de Guingamp (1).	10 fr.
Al. de Lesguern, 1857.	10
— 1858.	10
Vicomte Ad. de Méhéreuc de Saint-Pierre.	10
Vicomte Al. de Méhéreuc de Saint-Pierre.	10

(1) C'est par erreur que le nom et la cotisation de dix francs, de M. Auguste Desjars, président du comice agricole de Guingamp, ont été omis dans les Comptes-rendus de 1855 et 1856. Il en est de même du nom de M. Buhot, maire de Guingamp, qui ne figure pas sur la liste des personnes ayant versé leur cotisation en 1857.

MM. Vicomte Henri de Méhéreuc de Saint-Pierre.	10 fr.
De Parcevaux (Ambroise), 1857.	5
— 1858.	10
Vicomte de Saisy (Louis).	10
De Bacourt, receveur particulier des finances.	5
De la Bégassière (Constant).	5
Comte de Boisboissel, juge d'instruction.	5
De Botmilliau, ancien représentant.	5
Buhot, maire de Guingamp.	5
Brunot, ancien sous-préfet.	5
Caffin, sous-préfet de Guingamp.	5
Carpentin, 1857.	5
— 1858.	5
Desjars, aîné, banquier.	5
Desjars, jeune, banquier.	5
De Goyon-Coipel.	5
Huon, avocat.	5
Le Camus, avoué.	5
Ollivier, juge.	5
Comte Des Pictières, chef d'escadron commandant le dépôt de remonte.	5
Rabuan du Coudray (Paul), conseiller à la Cour impériale.	5
Robin, curé de Guingamp.	5
De Taillard.	5

Par M. BRIOT DE LOYAT, *Inspecteur de Loudéac.*

MM. Briot de Loyat.	10 fr.
Dunoday. (Henri).	10
Du Rumain.	10
De la Ferrière, père.	10
Comte de la Ferrière.	10
Prince de Léon.	10
Racinet.	5
De Roquefeuil (Félix).	5

Par M. SALLIOU, *Inspecteur de Lannion.*

MM. Colonel de Roquefeuil.	10 fr.
De Roquefeuil (Aymar).	10
De Roquefeuil (Edmond).	10
Salliou (Hyacinthe), inspecteur.	10
Adam (Yves).	5

Huon, membre du Conseil général.	5
De Kerever (Charles).	5

Ille-et-Vilaine.

Par M. LE GALL, Inspecteur de Rennes.

MM. Bonamy, vétérinaire.	10 fr.
Le Gall, inspecteur.	10
Comte de la Tullaye.	10

Par M. DE COURTE, Inspecteur de Vitré.

Sa souscription personnelle.	10 fr.
--------------------------------------	--------

Par M. Comte DE KERGARIOU, Inspecteur de Saint-Malo.

MM. De La Biharaye, membre de la chambre consultative d'agriculture de Saint-Malo.	10 fr.
De la Choue de la Mettrie.	10
Comte de Kergariou.	10
Comte de Laubépin.	10
Poulain du Reposoir.	10
M ^{lle} du Vautinet (Valérie).	10
Da La Foye.	5
Thierry du Fongeray.	5
Eug. de la Villehuchet.	5

Morbihan.

Par M. DE FRANCHEVILLE, Inspecteur de Vannes.

MM. D'Andigné.	10 fr.
Blanchard (Ernest).	10
De Carheil.	10
De Francheville (Jules).	10
De Gouvello.	10
De Langlois.	10
Le Meintier de Léhélec.	10
De la Marzelle.	10
De la Mourinière.	10
Ropert.	10
De Sécillon, élève de Grignon.	10
Comte de Virel.	10

Loire-Inférieure.

Par M. DELOZES, Inspecteur de la Loire-Inférieure.

MM. Bézier, à Touaré, 1856.	5 fr.
— 1858.	10
De la Brosse, à Nantes, 1856.	5
— 1858.	10
Delozes, à Saint-Gildas, 1856.	5
— 1858.	10
Monnier, à Saint-Gildas, 1856.	5
— 1858.	10
Pichon, membre du Conseil général de la Loire- Inférieure, avocat à Vannes.	10
Renaud et Lotz, à Nantes.	10

Par M. LE GUAY, Trésorier de l'Association, pendant la tenue
du Congrès.

MM. Du Chaussoy, général de division.	10 fr.
De Kerjégu (Louis), directeur de la ferme-école de Trévarez.	25
Bernard (Emile), membre du Conseil général.	10
Bernard Breton, président du comice de Saint-Thé- gonnec.	10
Bernède, président du comice de Redon.	10
De la Bihais, à Nantes.	10
Bourel-Roncière, secrétaire du comice de Lanvollon 1857-1858.	20
Vicomte de Champagny (Paul).	10
De Champagny (Henri).	10
Chapelaine, propriétaire-agriculteur, à Redon.	10
De Courte, inspecteur de l'Association, à Vitré.	10
Du Romain, propriétaire à Gouarec.	10
De la Fonchais, propriétaire à Redon.	10
De la Fonchais, au Bois-du-Loup, en Anjou.	10
De Genouilhac, propriétaire-agriculteur (Ille-et- Vilaine).	10
De Kerjégu (Francis), membre du Conseil général.	10
Lorieux, fils, agriculteur à Ploërmel.	10
Méheust (Pierre), au château de Lanisy (Manche).	10
De Perrien (Morbihan), 1857.	10
— 1858.	10

De Roquefeuil	10
Comte de Saisy	10
De Saisy (Paul)	10
De Saint-George, fils (Morbihan)	10
Alavoine, docteur-médecin à Plogastel-St-Germain	5
Ardourel, capitaine d'infanterie en retraite	5
Baume, directeur de l'établissement des aliénés	5
De Conesnongle	5
De Kerguelen, propriétaire	5
Le Bastard de Kerguilfenec, agriculteur à Tréguennec	5
Lion, fils, imprimeur	5
Petit (Amédée), négociant à Carhaix	5
Marquis de Robien, à Quintin	5
De la Sablière, au château de Laniron	5

Par des Associations agricoles et des Communes du département
du Finistère.

Comice de Quimper	300 f. 00 c.
Société d'agriculture de Morlaix	105 00
Comice de Plogastel-Saint-Germain	100 00
— de Quimperlé	50 00
— de Saint-Renan	50 00
— de Lesneven	40 00
— de Faou	30 00
— de Plouigneau	30 00
— de Pont-Croix	30 00
— de Bannalec	25 00
Société d'agriculture de Brest	24 17
Comice de Landivisiau	20 00
— de Pleyben	20 00
— de Châteaulin	20 00
Commune de Kerfeunteun	20 00
Comice de Plogonec	20 00
— de Pont-l'Abbe	15 00
— de Carhaix	15 00
— de Saint-Pol-de-Léon	10 00
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon	10 00
Comice de Landerneau	10 00
— de Châteauneuf	10 00
— de Plouzévédé	10 00
TOTAL	964 f. 17 c.

NOTE EXPLICATIVE

DE LA MACHINE A BROYER L'AJONC.

ÉTABLIE SUR L'EXPLOITATION DE MM. DE POMPERY.

La machine à broyer l'ajonc fonctionne chez nous depuis 1840. Quelques agriculteurs du Finistère et des Côtes-du-Nord, après en avoir pris le modèle, l'ont fait exécuter dans leurs fermes et en sont fort satisfaits.

Le cône ou plate forme et la meule rotative sont de granit taillé et piqué. L'inclinaison du cône, combinée avec celle du tronc de cône, a pour but de produire un effet de torsion qui accélère la trituration de l'ajonc. Les aspérités des surfaces où s'opère le frottement, facilitent aussi cette trituration; c'est pourquoi il faut éviter de faire manœuvrer la meule quand l'ajonc a été enlevé; car on userait la pierre, et l'on n'obtiendrait plus un résultat aussi prompt sur une surface polie. Chaque jour, en terminant l'opération, on établit donc un torchis pour la meule, en relevant l'ajonc pilé sur un point que l'on garnit de lande brute, et l'on fait ensuite marcher le cheval pour faire arriver le tronc de cône à cette place. En une demi-heure on broie la quantité de huit à dix rations de cheval; pour les bœufs, qui veulent ce fourrage plus menu, on prolonge l'opération environ dix minutes de plus que pour les chevaux. La pierre rotative pèse 1,800 kilos; cependant un cheval de moyenne taille la manie sans fatigue, pourvu qu'on le laisse, de temps à autre, reprendre haleine l'espace de quelques secondes. Il ne faut pas employer habituellement les juments pleines à ce service; car ce genre de travail nuirait à la bonne conformation du poulain. Au commencement de l'opération, la lande se déplace, il se forme des vides que l'ouvrier chargé de ce service a soin de remplir avant le retour de la meule. A cet effet, cet

homme est muni d'une petite fourche de bois et d'une faucille; avec ces ustensiles, il retourne l'ajonc dans tous les sens, pour en faciliter la trituration, pendant la durée de la besogne. Chaque fois que l'arbre horizontal arrive sur lui, il baisse la tête pour le laisser passer.

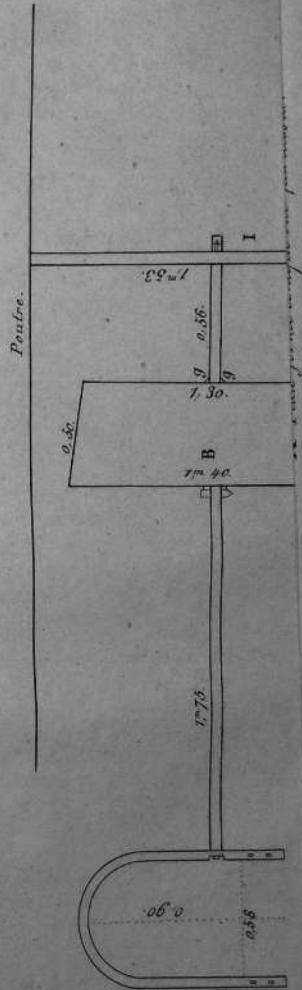
Les tiges du cintre où se place le cheval sont rembourées et munies de chaînettes à leur extrémité; les crochets du collier de l'animal employé à la machine s'introduisent dans l'une de leurs mailles. Il n'est pas besoin de dire que l'on a soin de masquer le cheval. L'orifice de la meule où passe l'arbre de couche est garni d'une boîte que l'on fixe au moyen de coins ou chevilles de bois; on scelle le coussinet sur lequel pivote l'arbre vertical dans l'entaille de la pierre centrale du cône, en y coulant du plomb fondu.

Le cercle en bois, destiné à maintenir l'ajonc sur la plate-forme conique, se décompose en six morceaux, qui s'introduisent dans l'encastrement pratiquée circulairement, comme l'indiquent les filets tracés sur la circonférence du plan. Un cercle en fer divisé en quatre pièces et boulonné sur ce bordage, le fixe dans l'encastrement.

On peut encore utiliser cette machine à débaler la graine de trèfle. On la bat préalablement au fléau pour la détacher des tiges; puis on en place une couche de trois ou quatre centimètres sous la meule, qui expulse les graines de leurs capsules sans les écraser; ce résultat s'explique par l'interposition de cette bale, qui amortit les effets du frottement. On remue fréquemment la graine; pendant l'opération, afin de faciliter son extraction de la capsule qui l'enveloppe.

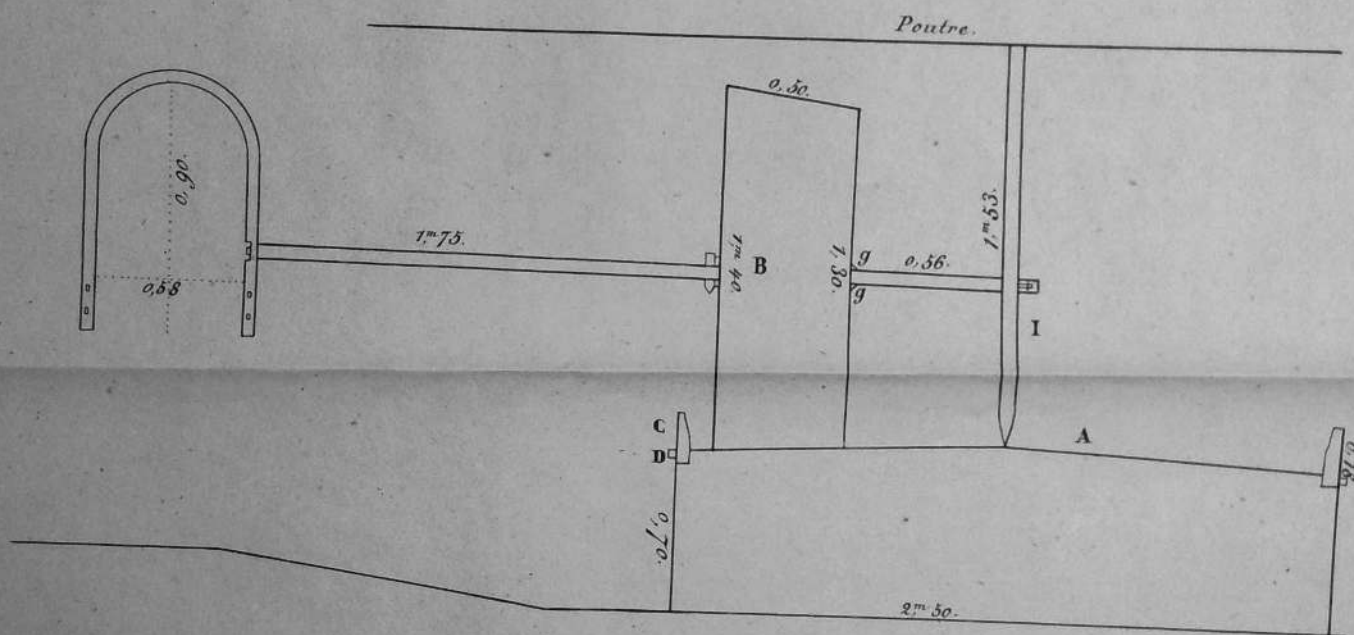
Les cultivateurs viennent de fort loin débaler leurs graines de trèfle à notre machine, moyennant une rétribution en nature de six kilos pour 100.

Machine à brayer l'ajonc et à débaler la graine de trèfle, établie sur l'exploitation de M. M. de Pomperoy, au Parc, en Rouvres, (Finistère)

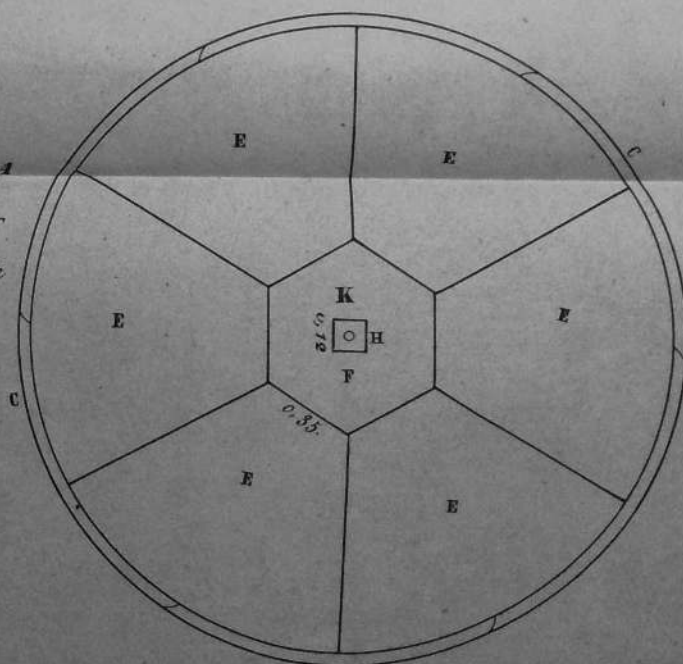


Echelle de 0,00 pour 1 mètre.

Machine à broyer l'ajonc et à débaler la graine de trèfle, établie sur l'exploitation de M. M. de Pompery, au Parc, en Rosnoën, (Finistère)



- A Cône sur lequel roule le tronc de Cône B*
- C cercle en bois destiné à maintenir l'ajonc sur le Cône A*
- D cercle en fer en quatre morceaux servant à maintenir le cercle en bois et les six pierres E E qui forment le Cône avec la pierre F*
- GG renflement de l'arbre horizontal pour fixer le tronc de Cône rotatif du côté interne*
- H Coussinet en cuivre où pivote l'arbre vertical I*



K Plate-forme conique vue pardessus.

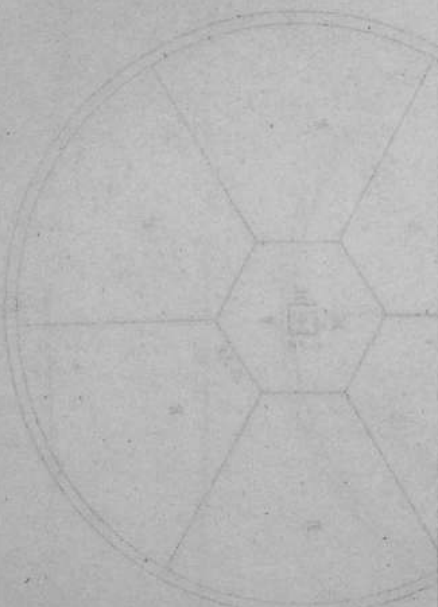


TABLE DES MATIÈRES.

Avant-propos	5
Questions traitées dans la 15 ^{me} session du Congrès	7
Séance d'Ouverture du Dimanche 3 Octobre.	
Discours d'ouverture de M. le Comte Caffarelli	10
Discours de Monseigneur l'Evêque de Quimper	16
Rapport de M. Th. de Pompery, remplissant les fonctions de Secrétaire général	18
Rapport de M. P. Leguay, trésorier	27
Discours de M. de la Villemarqué, président de la classe d'Ar- chéologie	28
Elections du Président, des vice-Présidents et des Secrétaires du Congrès	34
Séance du lundi 4 Octobre.	
Remercements de M. le Baron Richard	35
Admission du public dans la salle des séances	35
Formation de la Commission du Règlement	36
Formation de Commissions diverses	36
Séance du mardi 5 Octobre.	
Question de la CULTURE DES RACINES et des PRAIRIES ARTIFI- CIELLES. — Rapport de M. le Vicomte Paul de Cham- pagny	38
Discussion	41
Vote	43
Présentation de divers mémoires	44
Deuxième partie de la Séance du 5 Octobre.	
Question des ASSOLEMENTS. — Rapport de M. Th. de Pompery	45

Discussion	Pages.
Vote	47
	49

Troisième partie de la Séance du 5 Octobre.

Question de la CULTURE DE L'AJONC. — Rapport de M. P. de Champagny	50
Discussion	51
Vote	54

Séance du Mercredi 6 Octobre.

Dépôt de divers mémoires	55
Question de la CRÉATION DE BOIS DANS LES TERRES INCULTES. — Rapport de M. Th. de Pompery	56
Mémoire de M. Peyron	57
Discussion	71
Vote	75
Liste des Membres des diverses Commissions chargées de dé- cerner les Primes	75
Rapport de M. Guillard, sur la bêche de M. Marchand	76

Séance du Jeudi 7 Octobre.

Question des PRAIRIES NATURELLES. — Rapport de M. Th. de Pompery	78
Vote	79
Question des MACHINES AGRICOLES. — Observations	80
Question des AMÉNAGEMENTS CALCAIRES. — Discussion	80
Vote	87

Suite de la Séance du Jeudi 7 Octobre.

Question de l'ESPÈCE BOVINE. — Rapport de M. le Comte de Sesmaisons	88
Discussion	93
Vote	100

Séance du Samedi matin 9 Octobre.

Démission de M. Quérret, inspecteur	102
Rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes du Trésorier	103
Projet de Règlement. — Discussion	103
Vote	118

Séance du Samedi soir 9 Octobre.

Question de l'ESPÈCE CHEVALINE. — Rapport de M. de Saint-

George	Pages.
Vote	123
Rapport de M. de Sesmaisons sur les Mémoires de MM. Rous- sin et F. de Kerjégu	128 et 131
Mémoire de M. de Kerjégu	133
Rapport de M. Maitrot de Varennes, sur la thèse agricole de M. Pierre Méheust	139
Rapport de M. Rousseau, sur les INSTRUMENTS ET MACHINES EXPOSÉS	141
Rapport de M. de Sesmaisons sur l'EXHIBITION BOVINE	143
Rapport de M. Lorieux, sur les défrichements de M. E. De- molon	148
Mémoire de M. Roturier	149
Rapport de M. A. de Mauduit, sur le CONCOURS DE CHARRUES	152
Rapport de M. Olive, sur l'exposition des PRODUITS VÉGÉTAUX	154

SÉANCE DE DISTRIBUTION DES PRIX ET DE CLOTURE
du Dimanche 10 Octobre.

Résumé du discours de M. le Président de la Session	158
Chronique des travaux du Congrès, par M. le Comte O. de Sesmaisons	160
Distribution des prix	164
Paroles d'adieux de M. le Directeur	165
—	
Liste des Prix de l'Association	167
Résumé des Votes du Congrès de Quimper	174
Compte-rendu général des recettes et dépenses de l'Associa- tion bretonne	177
Liste des Membres de l'Association	181
Machine à broyer de l'ajonc, de MM. de Pompery	191

